17e ANNEE — QUEBEC, SAMEDI, 23 AOUT 1890 — No. 2

ABONNEMENTS:

Par an (d'avance)..... $1.00
Payable dans le cours de l'année.... $1.50

Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.

Le *Canadien*, quotid. par an..... $5.00
" " semi-q., " $3.00

LE CULTIVATEUR

Edition Hebdomadaire du CANADIEN

ANNONCES:

Première insertion..... 10 cts
Autres insertions..... 05
Naissances, mariages ou décès.... 25 "

Les annonces suivrntes seront insérées pour UN CENTIN le mot:

Demandes d'emploi, demandes de domestiques ou employes. Annonces pour chambre ou pension.

J. ISRAEL TARTE, Editeur-Propriétaire — BUREAU: 86, rue St-Pierre, Québec.

Amiante! Amiante!

Specialites Etrangeres et Domestiques

Pipes en amiante.
Boites de sûreté en amiante,
Carton d'amiante,
Presse-étouppe (packing d'amiante).
Ciment d'amiante pour conduits à vapeur et enduits de bouilloires.
Costumes en amiante pour pompiers,
Drap d'amiante.
Peinture d'amiante, à l'épreuve du feu.
Feutre d'amiante.
Corde d'amiante.

Poêles à Gaz, Lampes sans cheminées, Lampes à l'albo-carbone, Poêles de cuisine fonctionnant au moyen d'une lampe, etc.

THEO. HAMEL

44 COTE DE LA MONTAGNE
QUEBEC

Agence Générale Française

(C. A. Chouillou) de Montréal,
Seul Agent Dépositaire à Québec:
THEO. HAMEL,
44 COTE LA MONTAGNE.

Importation de tous Produits français

CHAMPAGNE (Morizet).
COGNAC — Boulestin, Frapin, Engrand & Frères, Marquis Fils, Jockey Club, Chs. Duc, Comte d'Ervos, etc.
CLARETS — St-Julien de Lasa, Clos du Caroubier (Claret algérien), très recommandé, médaille d or à l'exposition de 1889, St-Estèphe, St-Emilion. Produits supérieurs de la maison Lalande de Bordeaux.
SAUTERNES — Assortiment complet, Vins mousseux, Scoth Whiskies, Gins, Liqueurs fines.

Conserves alimentaires, Conserves de légumes, de la maison Fontaine de Paris, fournisseur de l'empereur de Russie, Chocolat d'Aiguebelle, Huile d'olive, Vins d'Espagne, Vins de Messe, etc.
☞ Une visite est sollicitée.
17 juillet.

QUEBEC

SAMEDI 23 AOUT 1890

Aux abonnés du "Cultivateur"

Comme nous avons résolu d'en finir une bonne fois pour toutes avec le système des arrérages, nous avertissons ceux qui nous doivent que, s'ils n'ont pas payé leurs comptes d'ici au premier septembre, ils seront poursuivis devant les tribunaux.

Pour faciliter la rentrée des arrérages et épargner du trouble à nos abonnés, nous avons constitué des agents collecteurs dans plusieurs comtés.

Pour CHARLEVOIX, M. J. P. PERREAULT, avocat, a en mains tous nos comptes.

Messieurs TACHÉ et RIOUX agissent pour nous dans le comté de TÉMISCOUATA.

Ceux qui paieront d'ici au premier septembre n'auront aucun frais à solder.

Après cette date, des poursuites seront prises, sans autre avis que celui que nous donnons dans ces colonnes.

Dix jours sont suffisants pour trouver les quelques piastres que tant d'abonnés nous doivent.

Cet avertissement s'applique à tous nos abonnés.

Une horloge monumentale:

On va installer dans la tour de l'hôtel-de-ville de Philadelphie, en ce moment en voie d'achèvement, une horloge comme il n'en existe nulle part.

Le cadran, qui aura trente pieds de diamètre et se trouvera éclairé électriquement pendant la nuit, sera à une hauteur telle que l'on pourra le voir de tous les points de la ville.

L'aiguille des minutes à douze pieds de longueur et celle des heures six pieds et demi.

Le remontage de cette horloge gigantesque sera effectué tous les jours, au moyen d'une machine à vapeur placée dans la tour.

LES ARRERAGES AUX JOURNAUX

Le secret des misères financières de la plupart des journaux français, dans cette Province, a sa source dans le système de crédit dont ils sont les victimes. Un journal qui a quinze mille abonnés atteint très vite le chiffre de trente mille piastres de dettes actives, d'arrérages. Or, pendant que le propriétaire se débat contre les inconvénients de ce lourd bagage, qu'il paie à la banque des intérêts, qu'il se morfond à demander par des avis, par des lettres, etc., le paiement de ce qui lui est dû, le lecteur reste dans la plus parfaite indifférence, l'abonné retardataire reçoit tranquillement son journal chaque jour ou chaque semaine, selon le cas. Bon nombre même changent de localité, s'en vont aux Etats-Unis, etc., sans se donner le mal d'avertir de leur départ l'administration.

En autant que le *Canadien* et le *Cultivateur* sont concernés, ce système insensé va avoir un terme. Nous avons pris les moyens de recouvrer devant les tribunaux les sommes qui nous sont dues, et l'envoi de nos publications sera discontinué, au premier octobre, à tous ceux qui n'auront pas payé d'avance. Cette règle sera appliquée sans favoritisme et sans exception.

LE CHOLERA

Une dépêche de Londres nous apprend que le choléra asiatique vient de faire son apparition dans la capitale de l'Angleterre. Cette sinistre découverte a produit une grande sensation dans toutes les classes de la société. Un nommé Robert Teigh, âgé de 36 ans, est arrivé dimanche de Calcutta à bord du steamer *Duke of Argyle*. Comme il était malade, on le transporta à un hôpital, après avoir séjourné quelque temps dans un café. Les médecins de l'hôpital examinèrent le malade et déclarèrent que c'était un cas de choléra asiatique. Cette nouvelle se répandit aussitôt dans toute la ville.

De l'Angleterre au Canada, la distance est bientôt franchie; huit jours de navigation seulement séparent les deux pays. Sans vouloir jeter l'alarme ou la consternation chez nos concitoyens, nous pouvons donc avouer que l'épidémie cholérique est pour ainsi dire à notre porte. Mais voilà la saison des grandes chaleurs passée et le froid qui nous arrive; de sorte que nous n'avons pas à redouter pour cette année l'invasion du terrible fléau. Tout de même, il faut nous tenir sur nos gardes et ne négliger aucune mesure de protection.

Par conséquent nous engageons fortement les autorités de la quarantaine de la Grosse Isle à redoubler de vigilance et à mettre en pratique, avec la plus grande rigueur, les règlements concernant les vaisseaux qui nous arrivent des pays étrangers. Ne l'oublions pas, la prudence est la mère de la sûreté, et la stricte observation des lois de la quarantaine est le meilleur préservatif contre l'épidémie cholérique. Nous avons déjà eu la visite de ce fléau, et nous savons quels désastres il a causés. Empêchons donc son retour par les moyens énergiques que nous avons à notre disposition.

Une carte

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscrétions de jeunesse, de maladie nerveuse, de débilité prématurée, de perte de sang, etc., j'enverrai une recette qui vous guérira, sans aucune charge. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire, dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre adresse au Rév. Joseph T. Inman, Station D., New York City.

L'ENSILAGE

UNE EXPLICATION

J'ai écrit l'autre jour sur l'ensilage un article qu'il me faut expliquer. Je viens d'apprendre à mes dépens que l'ensilage est une opération délicate. Que mes confrères en agriculture profitent de ma mésaventure.

J'ai ensilé, il y a trois semaines environ, cinquante mille livres de foin de qualité inférieure, venant d'une prairie que j'ai louée de l'un de mes voisins. Nous n'avons pas coupé l'ensilage, mais nous avons foulé de notre mieux, dans les coins surtout. Mon frère était d'avis qu'il était bien mieux de charger le silo avec des roches ou de la terre. Je ne crus pas ce procédé nécessaire, et nous couvrîmes de quelques pouces de paille et de planches. Tout sembla aller bien durant les premiers dix jours. Je m'absentai, mon frère alla sur ma ferme de St-Gabriel, et à son retour il trouva le silo en pleine fermentation putride dans les coins et les côtés surtout. Il crut qu'il n'y avait qu'une légère couche d'atteinte, et il se mit à l'enlever. Il jeta ainsi au tas de fumier trois pieds au mois d'ensilage, plus ou moins gâté. J'arrivai sur ces entrefaites, et nous résolûmes de charger pesamment le reste de l'ensilage. Les coins et les côtés sont pourris à une certaine profondeur, peut-être jusqu'au plancher du silo. Le milieu est mangeable. Quel va être le résultat de cette tentative? Je le dirai à mes lecteurs. Ce que je me fais un devoir de dire sans retard, c'est que le foin non coupé est manifestement plus dangereux à ensiler que le foin coupé, et qu'il est nécessaire dans ce cas de couvrir et de charger le silo. L'an dernier j'ai ensilé du foin sans le couper, mais nous l'avions couvert d'une couche de six pouces de terre. Nous avons perdu une légère couche à la surface.

Pardessus ce foin, à l'automne, nous avons ensilé du blé d'inde coupé, nous avons couvert de paille et de planches. Nous avons perdu une légère couche à la surface.

Avec du blé-d'inde coupé, on peut se dispenser de poids et de couverture en terre. C'est un ouvrage sérieux que de monter à quinze ou vingt pieds de hauteur la terre où la pierre nécessaire à charger un silo. C'est pourquoi je n'ai pas couvert et chargé, l'an dernier. J'admets qu'il est mieux et plus sûr, même pour le blé d'inde, de couvrir et charger le silo. Quant au foin, avoines, il ne me reste pas de doute qu'il est nécessaire de couvrir et de mettre une lourde pesée.

L'expérience est la mère de sagesse, et la prudence est la clef du succès.

Je serais dans un joli pétrin si je n'avais, heureusement, beaucoup de blé d'inde à ensiler au commencement de septembre. En tous cas, si mon ensilage est gâté jusqu'au fond—ce que je saurai dans quelques jours—j'aurai fait une perte sérieuse, par excès de confiance.

J. ISRAEL TARTE.

DES VISITEURS IMPORTANTS

Il est parfaitement décidé que le Canada recevra cette année la visite de six ou huit représentants de fermiers anglais et de trois délégués des principales sociétés d'agriculture de l'Angleterre, Tous les arrangements relatifs à cette visite ont été conduits par Sir Charles Tupper lui-même, et l'on pense que les délégués arriveront au Canada la semaine prochaine.

Ces visiteurs importants se rendront directement au Manitoba et au Nord-Ouest, car le but de leur voyage consiste surtout à s'enquérir des ressources agricoles de cette partie du pays et à faire rapport sur ce vaste territoire comme étant favorable à la colonisation.

On se rappelle que plusieurs cultivateurs anglais sont venus au Canada dans le même but il y a sept ou huit ans, et que leur rapport, qui a été publié et distribué à profusion dans toutes les parties du Royaume-Uni, a eu pour effet de promouvoir l'émigration au Canada. On attend le même résultat de cette dernière visite.

Un cyclone en Pensylvanie

La ville Wilkesbarre (Pennsylvanie) a été dévastée vers cinq heures de l'après-midi par un effroyable cyclone; des pâtés de maisons entiers ont été détruits; trente ou quarante personnes pour le moins, dit-on, ont été tuées et des centaines d'autres se trouvent sans abri. Toute la ville est dans la désolation.

Des nuages noirs comme de l'ancre obscurcissaient le ciel lorsque le cyclone s'est abattu tout à coup sur la ville en suivant le cours de la rivière Susquehana qui la traverse. Le s'est mis à souffler avec une épouvantable. En un instant des rangées de gros arbres ont été déracinées, et des centaines de maisons ont été totalement ou partiellement détruites, Les fils de télégraphe, de téléphone et d'éclairage électrique ont été coupés, et, pendant la nuit plusieurs quartiers sont restés plongés dans l'obscurité. On peut se faire une idée de la violence du cyclone par ce fait qu'à la gare du chemin de fer un train et sa locomotive ont été renversés sens dessus dessous.

Il est encore impossible de connaître exactement le nombre des victimes. Quatre hommes ont été tués dans la fabrique de câbles en fil de fer connue sous le nom de Hazard Wire Rope Works. Une maison de Scott street habitée par des mineurs qui venaient justement de rentrer des mines, a été écrasée comme une coquille de noix et trois des personnes qui s'y trouvaient ont été tuées. La grande cheminée de scierie à vapeur de M. Kytle s'est écroulée sur un homme et deux chevaux qui ont été écrasés. Une petite négresse a été tuée par l'effrondement d'une maison de South Main street. Deux hommes ont péri dans la grande brasserie Stegmaler, qui a été partiellement détruite et, dans Market street, un troisième a été tué dans la destruction complète du magnifique édifice en brique appelé Brown's Block.

Dans la soirée, le maire de la ville, M. Sutton, a lancé une proclamation invitant les membres du 9e régiment de milice à se réunir ce matin dans leur salle d'armes afin d'aider ensuite à la police à faire le service dordre dans les quartiers dévastés. Le maire invite également tous les ouvriers sans travail à se présenter à lui ce matin pour travailler au déblaiement des décombres, et leur promet de les payer par la ville.

Résultat perdu de vue

La surprise a été grande ici de savoir qu'en dehors de l'Etat, il existait encore des doutes par rapport à la date de l'expiration de la charte de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Ce qui est en toutes lettres exprimé dans la charte de la compagnie, et comme cette charte est un document public, elle peut être consultée à toute heure. Même, la présente charte n'expire pas en 1895. La législature a ordonné qu'un amendement soit fait par lequel la charte le la compagnie sera étendue jusqu'à l'an 1919.

Les chartes sont nécessairement garantis pour un certain temps, et leur renouvellement n'est pour ainsi dire qu'une affaire de forme.

Ceci a été prévu, comme tous les détails de la charte. Tout le monde est satisfait de l'adminisiration des agents généraux Beauregard et Early, surintendant des tirages. Ils ont maintenu l'honneur de la compagnie de la Loterie de la Louisiane.

Démangeaison de la peau

En trois applications la Pommade Solari guérit les Démangeaisons de la peau, même les plus accentuées. A vendre dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt général à la pharmacie LaRue, coin des rues St-Joseph et de l'Eglise, St-Boch, Québec.

N. B.—Expédié par la malle sur réception de 52 centins. Ecrivez lisiblement.

Colonne Carsley

Nos Magasins ferment à UNE heure le Samedi.

S. CARSLEY.

UNE PRIÈRE

Nous prions respectueusement les dames et messieurs de faire leurs achats avant 5.30 hrs. p. m, pendant le mois d'août.

S. CARSLEY.

DEPARTEMENT DES MODES

Chapeaux garnis, $1.00. — Chapeaux garnis, $1.00
Chapeau garnis, 75 cts. — Chapeaux garnis, 75 cts.
Garnitures de Modes, depuis 33½c. — Garnitures de Modes, depuis 33½c.

S. CARSLEY.

DEPARTEMENT DES MODES

Chapeaux, 75c chaque. — Chapeaux, 75c chaque.
Chapeaux, 25c chaque, — Chapeaux, 25c chaque.
Chapeaux, 50c chaque. — Chapeaux, 50c chaque.

S. CARSLEY.

Grande Réduction,	Grande Réduction
La Balance	La Balance
De notre Stock de	De notre Stock de
Chalie tout Laine	Chalie tout Laine
Doit être vendu	Doit être vendu
Plus bas que	Plus bas que
Le prix du gros	Le prix du gros
Pendant deux Semaines	Pendant deux Semaines
Seulement!!!!	Seulement!!!!

S. CARSLEY.

PARASOLS PARASOLS
PARASOLS PARASOLS
PARASOLS PARASOLS

REDUCTIONS SPECIALES PENDANT CE MOIS

Tous nos parasols marqués à des prix qui en assurent l'écoulement, pendant le reste du mois. Encore quelques articles de choix.

S. CARSLEY.

FIL DE CLAPPERTON

Un fil qui ne s'effile pas.
Un fil qui coudra avec douceur,
Un fil pour coudre à la main ou à la machine.
Un fil qui vous sera agréable.

DEMANDEZ LE
FIL DE CLAPPERTON

Baleines de corsage Ever Ready

Sont reconnues par toutes les couturières qui en font usage, comme étant les meilleures et les plus confortables; elles reconnaissent que ce sont les seules baleines que l'on doit acheter.

S. CARSLEY

1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Ecole Normale-Laval

La rentrée des Elèves (département des filles) aura lieu Vendredi, le 5 septembre prochain, et les classes de l'école modèle annexée ouvriront le lendemrin, à 9 hrs. a. m.

La rentrée des élèves (département des garçons) aura lieu Lundi, le 8 septembre prochain et les classes de l'école modèle annexé ouvriront le lendemain, à 9 hrs. a. m.

THS. G. ROULEAU, Ptre.
Principal.
21 août—2f cl.

Très Grande Réduction

— CHEZ —

C. ROUTHIER

HORLOGER, BIJOUTIER ET OPTICIEN

50 et 52, Côte la Montagne

☞ Venez voir. QUEBEC.

ECHOS DE PARTOUT

Le cardinal Newman a exprimé le désir que ses funérailles soient très simples et qu'il n'y eut pas d'offrandes de fleurs.

—

A la suite de la suppression du thème allemand des épreuves du baccalauréat, un membre du conseil supérieur de l'instruction publique de France, M. Lange, a donné sa démission.

—

Les vignerons de la banlieue de Paris sont menacés d'un désastre qu'ils ont un grand intérêt de conjurer. A la suite des orages qui ont éclaté, le mildew s'est déclaré. On signale son apparition dans la plaine de Colombes.

—

Un ingénieur d'Indianopolis (Indiana) vient d'inventer une lanterne électrique pour les locomotives, qui a été adoptée par la Compagnie *Oriental Pininsular*. La lumière permet de distinguer les barrières à un mille de distance et les petits objets à un demi-mille au moins.

—

Les fêtes organisées par la presse parisienne au profit des incendiés de la Martinique ont fait fiasco. Le temps y est pour quelque chose. A des fêtes semblables, favorisées par le beau temps, on n'eut souvent d'ailleurs, que des déficits.

—

L'avocat de Léda Lamontagne arrêtée aux Etats-Unis sur l'accusation d'incendiat, s'oppose à la demande d'extradition faite par le gouvernement canadien. Il allègue que cette accusation n'est qu'un prétexte pour faire venir ici Léda Lamontagne rendre témoignage contre son complice accusé de meurtre à Sherbrooke.

—

On prépare pour l'année prochaine à Palerme, une exposition du journalisme, où figureront des exemplaires de tous les journaux, depuis les plus rudimentaires, les feuilles volantes qui annonçoient au seizième siècle les faits mensuels, jusqu'aux revues hebdomadaires et mensuelles, de notre époque.

—

Un singulier cadeau de noces vient d'être fait par un père de famille russe à sa fille. M. Korniloff a commandé à une femme artiste dont le talent d'aquarelliste est célèbre à St-Pétersbourg Mlle Losowskaia, une série de peintures qui doivent recouvrir une robe de satin blanc.

—

Sir William Vernon Harcourt a dit, dans une assemblée à Derby, que la chambre des lords est un obstacle à la législation utile et qu'elle est complètement nulle comme assemblée délibérante. Depuis un siècle, a-t-il ajouté, elle a entravé, retardé ou empêché toutes les grandes mesures libérales, et l'antagonisme entre la chambre des Communes et la chambre Haute est la grande question du jour.

—

D'après les renseignements officiels fournis par les recenseurs, la population du Maine est actuellement de 658,454 habitants et celle du Vermont de 392,000 habitants. Celle du Vermont n'a pour ainsi dire pas changé depuis le recensement de 1880, et celle du Maine ne s'est accrue que de 2,500 habitants.

—

Mme Hyland la femme du commissaire du nettoyage des rues de la petite ville de Kaukauna, Wisconsin, est allée cravacher dans son bureau M. Wing, propriétaire-éditeur d'un journal de la localité, le *Sun*, qui s'était permis de critiquer la façon dont M. Hyland s'acquittait de ses fonctions.

—

Le ministre du Chili à Washington, M. Lazcano, a reçu une dépêche lui annonçant que le nouveau ministère chilien était composé comme suit :

Intérieur, M. Belisario ; affaires étrangères, M. Jose Focornal ; justice et instruction publique, M. Gregorio Donoso ; finances, M. Manual Salustio Fernandez ; et travaux publics, M. Macario Vial.

M. Lazcano dit, en outre, que le conflit qui s'était élevé entre le président et le congrès est terminé et que la composition du nouveau ministère est un gage de paix pour le Chili.

—

Un télégramme officiel d'Hanoï, Tonquin, rend compte d'un fait d'une très grande importance qui met à néant les théories de certains journaux anglais sur la non-navigabilité du fleuve Rouge. Il s'agit du premier voyage effectué par le *Yunnan*, chaloupe à vapeur d'un faible tirant d'eau, construit spécialement par la Compagnie des messageries fluviales du Tonquin pour la navigation du fleuve Rouge.

Dans son voyage d'essai, le *Yunnan*, à bord duquel se trouvait M. Piquet, gouverneur général de l'Indo-Chine française est remonté d'Hanoï jusqu'à Laokaï en 60 heures. Le parcours est de 300 kilomètres en chiffres ronds.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria

L'UNION COMMERCIALE

M. Erastus Wiman s'est constitué le chef du parti libéral, et c'est lui qui, des Etats-Unis, énonce le programme de ce parti pour les prochaines élections fédérales. La réciprocité illimitée, voilà l'arme avec laquelle les libéraux doivent voler au combat pour remporter la victoire.

Le porte-étendard américain de l'union commerciale n'exagère pas la situation lorsqu'il dit que les prochaines élections peuvent avoir de grandes conséquences sur la destinée du Canada. Si le résultat était favorable aux libéraux et que l'union commerciale fût conclue—nous n'aurons pas ce malheur—qu'arriverait-il alors ? Les changements survenus par suite de l'adoption du tarif protecteur en 1878, ne seraient rien en comparaison de ceux que nous ménagerait la conquête commerciale du Canada par les Etats-Unis. Les industriels américains contrôleraient le marché canadien, et s'ils ne réussissaient pas à faire disparaître complètement nos manufactures existantes, ils travailleraient de toutes leurs forces à en empêcher la diffusion.

On sait dans quelle position se trouvent aujourd'hui la plupart des manufactures américaines ; elles sont obligées de fermer leurs portes pendant plusieurs semaines de l'année. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder ce qui se passe aujourd'hui à Fall River, un des plus grands centres manufacturiers du Massachusetts. Quels avantages les industriels canadiens retireraient-ils de la réciprocité illimitée ? Ils ne pourraient certainement pas écouler leurs produits sur les marchés américains, puisque ces marchés sont déjà surchargés et pour ainsi dire inondés. Ce seraient les Américains qui viendraient au Canada faire une concurrence ruineuse à toutes nos industries, comme cela avait lieu avant 1879. Et nous verrions disparaître peu à peu ces milliers d'établissements qui s'élèvent aujourd'hui dans les différentes parties du pays. Voilà où la réciprocité conduirait nos industries, c'est à dire à la banqueroute, à la ruine ou à l'absorption par le capital américain. De propriétaires nos fabricants deviendraient les serviteurs ; ils seraient forcés de s'incliner sous le joug du Yankee.

Mais pour faire triompher la cause de l'union commerciale, les partisans de ce système s'efforcent surtout de faire miroiter aux yeux de l'agriculteur les immenses bienfaits que le renversement des barrières douanières va lui apporter. Pensez-y donc, bravres cultivateurs, c'est un marché de 60 millions d'habitants que l'union commerciale veut vous ouvrir ! Comme vous allez vendre vos produits facilement, et les prix que vous réaliserez seront fabuleux ! Mais c'est tout simplement l'âge d'or qui va revenir : c'est M. Wiman qui vous le dit. Supposons que la réciprocité soit adoptée, quelle sera la position du cultivateur canadien par rapport aux Etats-Unis ? C'est la principale et unique question qu'il faut se poser.

Nous avons vu dernièrement d'après les chiffres fournis par le dernier recensement des Etats-Unis, que les états qui bordent la frontière sont loin d'être prespères sous le rapport agricole et que leur population diminue d'année en année. Le Vermont a essayé mais en vain, de faire venir des étrangers pour peupler ses fermes désertes. Plusieurs comtés de l'état de New-York, qui se livraient exclusivement à l'agriculture, constatent une grande diminution en population et richesse. Tout l'état du Maine voit ses campagnes se dépeupler comme par enchantement.

On constate le même état de choses dans le Massachusetts et le New-Hampshire, où les agriculteurs abandonnent leurs fermes pour aller se fixer dans les villes et les centres manufacturiers.

Pourquoi les cultivateurs de la Nouvelle-Angleterre désertent-ils ainsi leurs terres ? C'est parce que, disent-ils, ils s'endettent au lieu de s'enrichir. Et pourquoi s'endettent-ils ? C'est parce qu'il leur est impossible de soutenir la concurrence avec l'ouest des Etats-Unis ; ils sont obligés de sacrifier leur produits ; en un mot, l'agriculture dans la partie des Etats-Unis qui avoisinent le Canada, plus particulièrement les provinces de Québec et d'Ontario, est complètement paralysée.

En établissant l'union commerciale ou la réciprocité, la concurrence de l'ouest des Etats-Unis cessera-t-elle d'exister ? Evidemment, non ; l'ouest américain ne diminuera pas sa production pour faire plaisir aux Canadiens. Par conséquent, le cultivateur canadien aura à lutter contre la même concurrence que le cultivateur de la Nouvelle-Angleterre, et il finira, comme lui, par abandonner ses fermes et à se faire homme de peine. C'est le sort que la réciprocité réserve aux agriculteurs canadiens.

Comme on le voit, l'union commerciale, tant sous le rapport industriel qu'agricole, sera un véritable désastre pour notre pays. Restons donc les maîtres de notre tarif ; modifions-le suivant les besoins du commerce et du revenu, et nous vivrons plus heureux que si nous nous jetions dans les bras des Américains.

LE BILL McKINLEY

Le bill McKinley rencontre une opposition de jour en jour plus prononcée de la part des républicains de l'Ouest américain. La *Pioneer Press*, de Saint-Paul, Minnesota, se fait l'écho des protestations énergiques qui s'élèvent de tous côtés contre les extrêmes protectionnistes. Il va jusqu'à dire que le parti républicain est en danger s'il persiste à soutenir ce projet d'augmentation de droits.

Les mêmes idées se réflètent dans un grand nombre de journaux de l'Ouest, comme s'ils obéissaient à un mot d'ordre, et le *Globe Democrat* de Saint-Louis, qui est l'un des organes les plus influents de la région centrale du pays, les résume en disant que " la révolte américaine contre l'augmentation des droits de douane, dont M. Plumb a pris l'initiative au sénat, est un mouvement logique, et la véritable politique à suivre par le parti dans la présente situation."

LES FRUITS

Il y a vingt ans, nous étions loin de faire, au Canada, la même consommation de fruits qu'aujourd'hui. Non pas que nous ayons jamais été privés de ces délicieux produits, mais la variété en était restreinte. Pommes, prunes et cerises, baies sauvages, melons, citrouilles, voilà à peu près tout ce que l'on trouvait généralement sur nos marchés, en abondance du moins. Ces fruits paraissaient sur nos tables, en conserves, l'hiver. Parmi les fruits étrangers la figue seule nous venait en assez grande abondance. Les oranges n'étaient pas à la portée de toutes les bourses. La banane était presque inconnue.

Le développement de nos communications de chemins de fer a fait circuler et échanger de tous côtés les produits des vergers des diverses provinces, dont le surcroit de production trouve d'ailleurs un écoulement facile sur les marchés étrangers. A Ontario, vergers et vignobles couvrent aujourd'hui une superficie de 250,000 acres. La culture des tomates a pris un tel développement qu'on les vend par milliers de minots à plus bas prix que les patates.

L'importation des fruits de l'étranger a augmenté d'une manière encore plus frappante, surtout celle des oranges, des hananas qui se vendent presque à l'année sur nos marchés aux prix de nos fruits indigènes. Et cette importation augmente d'année en année et promet d'augmenter encore beaucoup.

On lisait l'autre jour dans un journal de la Jamaïque que le Canada est prêt à recevoir tout le surplus de la production de l'île en échange de farine et de poissons et de produits manufacturés. Grâce aux développements futurs de nos relations commerciales avec les Indes Occidentales, les fruits de ces contrées vont devenir aussi abondants sur notre marché que nos propres fruits et on ne les payera pas plus cher.

Au point de vue pécuniaire, les cultivateurs ont retiré de beaux bénéfices de la culture des fruits.

LES ILES DE LA MADELEINE

La tenure de leurs terres

On agite en ce moment la question de l'achat des Iles de la Madeleine, et nous avons cru qu'une étude rétrospective faite sur ce groupe intéresserait nos lecteurs.

Ce fut le 24 août 1798 que l'île de la Madeleine, l'île d'Entrée, l'île du Corps Mort, Shag Island, l'île de Brion et l'île aux Oiseaux, furent concédés à perpétuité en franc et commun soccage à titre de féauté à sir Isaac Coffin et à ses hoirs et ayant causes. Ce cadeau royal leur était fait à la condition que la partie de l'île de la Madeleine, comprenant la pointe nord-est et Old Harry's Point, serait réservée pour le soutien et l'entretien du clergé protestant dans la province de Québec ; et si d'un côté le gouvernement britannique gardait le droit d'exploiter les mines, d'ouvrir des chemins et de construire des fortifications, d'un autre côté sir Isaac Coffin s'obligeait, " sous peine de nullité, de permettre la libre entrée et sortie de ses îles aux sujets anglais qui désiraient venir y pêcher, et s'engageait à les laisser abattre et emporter le bois nécessaire à leur chauffage et à l'exploitation avantageuse de leurs pêcheries."

Peu soucieux des droits des pauvres colons, le gouvernement anglais, en faisant cette concession à sir Isaac Coffin et à ses héritiers, venait de commettre un acte d'irréparable injustice et de frapper à mort le développement et l'avenir de ce ravissant archipel que le matelot appelle dans son langage pittoresque, le Royaume du Poisson. Aussi depuis cette date fatale du 24 août 1798, les habitants de la Madeleine sachant qu'ils ne peuvent posséder leurs terres, ne se livrent qu'au travail nécessaire pour les faire vivre et ne connaissent que par oui-dire les jouissances de la propriété et de l'amour du sol.

Un aussi triste état de choses devait finir par émouvoir l'esprit public de la province de Québec et 76 ans après la concession de ces iles le gouvernement d'alors—il était conservateur—ordonna la création d'un bureau chargé par la législature de s'enquérir de la tenure des terres de l'archipel. Cinquante-deux habitants de l'île s'empressèrent de répondre à la série de questions imprimées que l'on avait distribuées à la population.

Les uns demeuraient dans l'archipel depuis 25, 35 et 45 ans ; d'autres depuis 50, 53 et 60 ans. Un seul, M. Teas Nelson Arseneau, y était né, et le doyen des résidents se trouvait être M. Bruno Terriau qui habitait ce groupe depuis 73 ans. Tous déclaraient qu'ils occupaient des lots comme locataires, en vertu de baux emphytéotiques, et leurs réponses portaient à la connaissance du gouvernement de curieuses révélations.

Ainsi, quelques colons avaient des billets de simple location qui leur donnaient droit d'obtenir un bail de propriétaire, tandis que d'autres avaient un bail de 99 ans. Ceux qui étaient porteurs d'un bail de 52 ans pouvaient le faire durer aussi longtemps qu'ils acquittaient la rente convenue et les détenteurs d'un bail de 10 ans étaient en droit d'exiger un bail perpétuel du propriétaire. Ce dernier mode ne semblait que plaire médiocrement aux agents de l'amiral Coffin, et chacun s'accorde à dire qu'il tend à disparaître peu à peu, car chaque fois que l'occasion s'en présente, ils échangent contre d'autres les baux de dix ans.

Généralement ces contrats de louage renferment des clauses qui permettent au seigneur de l'archipel de reprendre ces terres, de jouir de leur amélioration et de s'emparer, sans remboursement, des bâtisses et de la maison du locataire, si par malheur ce dernier n'a pu exécuter les clauses de son bail. C'est ainsi que deux des descendants des plus anciens pionniers des îles de la Madeleine, Louis Boudrault et François Lapierre furent obligés, après bien des années de travaux et de privations, d'abandonner à l'amiral Coffin la terre où avaient vécu leurs ancêtres et que leurs enfants avaient améliorée de leur mieux. C'est ainsi que Fabien Lapierre faillit être dépouillé de tout son avoir. Cet homme s'étant décidé à partir, en 1863, pour explorer la côte nord du Labrador, avait laissé une terre qu'il occupait 25 ans, aux soins de deux de ses compatriotes, Basile Cormier et Emile Morin. Ils devaient en jouir à condition de l'entretenir, de payer la rente et de la lui remettre lors de son retour.

Pendant la première année tout alla pour le mieux : l'agent avait consenti à recevoir la redevance des deux mandataires de Lapierre, mais dès le commencement de la deuxième année, il refuse leur argent et prit possession de la terre, en fauchа le foin, ouvrit de force la maison de l'absent et y mit sa récolte qu'il n'emporta qu'en hiver puis vendit le tout, terre et dépendance à Désiré Giasson. L'année suivante Lapierre revint et réclama, mais en réponse l'agent de l'amiral Coffin le menaça de l'empêcher de couper du bois et lui fit dire que s'il continuait à se plaindre, qu'il le ferait chasser du pays. A force de supplications, néanmoins, ce pauvre homme aidé par les conseils de son curé M. l'abbé Boudreault, finit par recouvrer la moitié de sa terre à la condition, toutefois de consentir à un nouveau bail qui l'obligeait à payer un shilling par arpent, l'an. Quant à l'autre moitié de son bien elle est restée en la possession de l'acheteur Giasson qui s'en était légalement emparé moyennant la somme de cinq louis !

L'imagination n'entre pour rien dans ce récit et je ne fais qu'analyser et quelquefois citer textuellement dans cette étude les réponses aux questions posées par le comité chargé de s'enquérir de la tenure des terres dans les îles de la Madeleine. Ce comité était présidé par l'honorable M. Fortin et se composait de MM. Irvine, Robitaille, Alexandre Chauveau, Roy, Gendron, Lavallée et Cassidy.

On comprend tout le malaise que pareil régime doit faire peser sur l'archipel et quelques-uns des habitants secouant leur torpeur, allèrent jusqu'à contester devant la cour de circuit de la Madeleine la validité des titres de l'amiral Coffin. Les uns plaidaient prescription, d'autres alléguaient l'illégalité des baux et leur tenure onéreuse, qui étaient contraire à la colonisation et au progrès des îles. Les plus grands philosophes racontaient que pendant près d'un siècle leurs aïeux avaient cultivé en pleine propriété ces mêmes terres que leurs descendants n'occupaient plus que comme simples locataires, tandis que les plus normands assuraient qu'on aurait dû consulter les ancêtres et que ces derniers n'auraient jamais consenti de titres à l'amiral Coffin. Toutes ces réclamations furent sans résultats. La cour décida en faveur du propriétaire, et comme il arrive presque toujours, les plaideurs qui avaient peut-être une chance en appelant de ce jugement ne purent, faute de moyens pécuniaires, s'adresser à un tribunal plus élevé.

Les choses reprirent donc leur cours habituel. Les locataires continuèrent à payer les contributions locales et scolaires, pendant que leur seigneur et maître percevait rigoureusement les rentes annuelles de ses terres, rentes exorbitantes si on les compare au prix de celles des terres en ce pays. Néanmoins, au milieu de ce sourd mécontentement, quelques anciens colons trouvent encore le moyen d'être satisfaits de leur position. Plusieurs d'entre eux ont 100 âcres de terre en culture pour lesquels ils ne paient annuellement que 15 chelins ou un quintal de morue. Ce sont les rois de l'archipel ceux-là, et ils font bien des envieux autour d'eux, car un jeune colon qui désirerait louer la même étendue en terre inculte et déboisée serait obligé de donner 20 piastres chaque année. En remplissant cette condition ce dernier devient alors locataire. Pendant quelque temps la jeunesse, l'ambition, l'amour du travail décupleront ses forces, et sous le soc de la charrue ces landes désertes deviendront des champs fertiles. La pêche viendra combler son déficit, il pourra vivre convenablement et sera heureux, en autant que peut l'être un locataire. Mais viennent les mauvais jours, que la rente soit en retard, alors arrivent les menaces de l'argent : Le démon de l'expropriation plane sur la petite propriété et il ne reste plus au malheureux travailleur que l'exil ou la servitude.

Il ne faut pas s'étonner alors si toute cette population qui, ailleurs, serait entreprenante et riche demeure ici plongée dans la torpeur et une pauvreté relative. Les étrangers même fuient ce nid de la féodalité, et un négociant américain qui était venu, il y a quelques années, visiter l'archipel, dans le but d'y fonder un établissement de pêche de la valeur de 35,000 piastres, s'en retourna dégoûté disant à qui voulait l'écouter :

—Mon père a fui l'Irlande pour ne plus entendre parler du vieux régime emphytéotique, et ce ne sera pas son fils qui remettra une pareille plaie sur le chemin de ses petits enfants.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

Anthropophages

Le P. Augouard, missionnaire dans l'Afrique occidentale, vient d'accomplir un voyage de Loango à l'Oubanghi, affluent de droite du Congo. Dans les régions qu'il a parcourues, l'anthropophagie est un système d'alimentation usuel.

" Pour ces sauvages, raconte le P. Augouard, un repas de chair humaine est un régal, et ils préfèrent cette viande à toutes les autres, disant que c'est un aliment noble, tandis que les animaux ne fournissent qu'une vile nourriture.

—C'est horrible ce que vous faites-là, disait-on un jour à quelques cannibales.

—Au contraire, c'est délicieux, avec du sel et du piment.

—Vous comprenez la différence qui existe entre un homme et un animal. L'homme est intelligent, il vous parle au moment où vous allez le manger. Il ne vous a fait aucun mal. Et puis, l'on pourrait vous manger, vous aussi.

—C'est le sort de la guerre, cela. Tout ce que vous dites prouve combien il est distingué de manger de la chair humaine. Et puis, " cette viande a un goût tout particulier."

Le P. Augouard a l'intention de fonder une station de missionnaires sur le Haut-Oubanghi, au milieu même de ces tribus d'anthropophages.

PLUS DE CELIBATAIRES

On propose de les taxer

La dépopulation en France -- L'exemple du Canada invoqué

(Du *Temps*)

Tout le monde commente aujourd'hui les statistiques cruelles que M. le docteur Lagneau a communiquées à l'Académie de médecine sur le faible accroissement de la population française. Un problème urgent et délicat s'impose aux réflexions des moralistes et des législateurs. Déjà, un débat s'est ouvert dans la presse, et nous avons nous-mêmes exposé et discuté quelques-unes des opinions qui ont été émises. Dans une assez volumineuse brochure, précédée d'une préface de M. le docteur Thulié, ancien président du conseil municipal de Paris, membre du conseil supérieur de l'Assistance publique, M. Delaferrière prétend nous offrir une solution. Il propose, pour relever l'accroissement de la population, différentes mesures qui nécessiteraient des crédits spéciaux. Au célibataire donc de payer les nouvelles taxes qu'il faudrait créer.

On sait qu'il y a deux causes à la diminution constatée de l'excédent des naissances sur la mortalité générale : notre insuffisante natalité d'abord ; puis, la mortalité infantile. En France, la natalité n'est plus que de 25.9 pour 1,000 habitants, tandis qu'elle s'élève, en Allemagne, à 39.5. Il semble que l'on n'ait jamais pris bien au sérieux, en notre pays, le refrain de Pierre Dupont :

Enfants des écoles de France,
Gais volontaires du progrès,
Suivons le peuple et sa science,
Sifflons Malthus et ses arrêts !

Certes, on ne peut songer à atteindre législativement le *moral restreint* de Malthus ; mais, par contre, on pourrait donner des primes d'encouragement aux mères fécondes. L'idée ne doit point nous choquer : elle est ancienne, elle est même vénérable. Hérodote ne nous apprend-il pas, en effet, que le roi des Perses envoyait chaque année des présents à ceux de ses sujets qui avaient le plus d'enfants. De nos jours, au Canada, où les familles —de sang *français*, s'il vous plaît—ont de six à sept enfants en moyenne, le Parlement de Québec a voté une loi concédant, en toute propriété, un lot de cent acres de terre à tout Canadien ayant douze enfants vivants.

Pourquoi ne pas imiter ces exemples ? Ce serait assurément plus facile et moins vain que de demander, comme un certain nombre de publicistes catholiques, la réforme de nos lois sur l'héritage. Avant eux, Viel-Castel avait résumé dans une formule saisissante tout ce que l'on peut objecter à cette partie de notre Code civil : " L'ancien régime faisait des fils aînés ; le régime actuel fait des fils uniques." Ce sont là, selon nous, doléances stériles qui ne prévaudront pas contre un état de choses désormais adéquat à nos mœurs. Mieux vaut reprendre pied, avec M. Delaferrière, sur un terrain réellement pratique. On lui représente qu'il n'y a pas d'argent au budget pour les " primes " à instituer, que l'on en est réduit à marchander l'application stricte de la loi du 29 nivôse an XIII sur les familles de sept enfants. C'est ici que M. Delaferrière conseille au fisc de jeter un regard attentif et.. malveillant sur la situation des célibataires.

Il est de fait que les célibataires bénéficient, dans notre organisation sociale, d'une tolérance—M. Delaferrière allait nous faire dire : d'une impunité—sans précédent. Qu'ils se souviennent du peu de considération dont ils jouissaient jadis, des traitements fâcheux qu'ils devaient subir.

A Sparte, par exemple, les femmes pouvaient se saisir des célibataires, les traîner dans les temples d'Hercule et leur infliger une correction sévère. Platon voulait qu'on les condamna à une amende. A Rome, sous la République, les lois imposaient aux célibataires une certaine amende, sans préjudice de mesures exceptionnelles : ainsi, après le siège de Veies, Camille força les célibataires à épouser les veuves des citoyens morts en défendant la patrie. Plus tard, Auguste promulgua des lois ordonnant de préférer pour tous les emplois les gens mariés aux célibataires : à la même époque, les citoyens romains qui avaient trois enfants étaient exempts de toute charge ; les célibataires payaient pour eux ; il y avait encore la loi papinienne qui déshéritait les célibataires. Au Canada—dont nous aimons à citer l'exemple, parce que ce pays est peuplé par une race française—on traquait les vieux garçons, en leur défendant la chasse, la pêche et même le commerce ; on leur rendait la vie aussi misérable que possible.

En France, nous trouverions aussi des précédents, plus doux, il est vrai, et beaucoup moins vexatoires : l'article 26 du décret du 13 janvier 1791 [illegible] célibataires, à l'égard [illegible] une classe supérieure [illegible] loyer ; le décret [illegible] fait de mauvais [illegible] en cas [illegible] loi du 7 thermidor an II majorait d'un quart les contributions des célibataires au-dessus de trente ans ; la loi du 3 nivôse an VII surélevait de moitié la valeur imposable de leur loyer. Il n'est pas jusqu'aux Hovas qui n'aient aperçu dans le célibat un danger public : ils avaient inscrit dans leur Constitution un article déclarant que tout homme non marié est mineur. Nous ne devons pas être humiliés qu'on nous offre en exemple une peuplade de Madagascar que nous avons soumise par la force : les Romains, qui valaient bien autant que nous, furent grands parce qu'ils savaient emprunter aux nations conquises les inventions ou les usages qui leur paraissaient excellents

On voit que M. Delaferrière n'est pas le premier à prêcher sa croisade. En résumé, il demande : qu'on encourage les familles nombreuses par des primes, des faveurs, sous forme de détaxes, de bourses, de récompenses ; qu'on simplifie les formalités matrimoniales ; qu'on organise l'assistance médicale dans les campagnes ; qu'on ne laisse point les jeunes filles dans une ignorance complète des devoirs imposés par l'hygiène aux jeunes mères, comme on le fait encore par un sentiment de pudeur excessif et malencontreux. Pour tout cela, il faudra de l'argent : un impôt sur les hommes non mariés nous le donnera. S'ils se révoltent, nous demanderons au Théâtre Français de venir à la rescousse de M. Delaferrière en remettant à la scène le *Vieux Célibataire*, de Collin d'Harleville, comédie très morale, sinon très bien rimée, où l'on entend des vers comme ceux-ci :

...Il faut se marier,
Riche ou non : et tenez, je m'en vais parier
Que, si quelqu'un offrait au plus pauvre des [hommes
Un hôtel, un carrosse avec de grosses sommes,
Pour qu'il vecût garçon il dirait: "Grand merci!
Plutôt que d'être riche, et que de l'être ainsi,
J'aime cent fois mieux vivre au fond de la [campagne,
Pauvre, grattant la terre auprès d'une [compagne."
...C'est une triste chose, au fait, qu'un vieux [garçon.

Je ne me marierai jamais

MONOLOGUE

Mademoiselle Yvonne de X.. (elle entre en costume de ville, chapeau sur la tête, tenant plusieurs lettres et journaux à la main, et parle à la cantonnade). Oui maman ! oui ! je me marierai, là ! C'est entendu ! es-tu contente ? va ! va faire tes emplettes ! à ton retour j'aurai un fiancé en poche ! là ! (elle jette les journaux et les lettres sur la table, avec impatience, va parler, mais voyant la porte ouverte s'arrête, la ferme, puis revient tout en ôtant son chapeau).

A-t on jamais vu ! si je ne connaissais pas maman, ce serait à croire qu'elle veut se débarrasser de moi ! Depuis trois jours, c'est une rage de me marier (hésitante) rage ? non ! c'est mal de dire ça, (émue) pauvre maman ! je voudrais la contenter ! mais je ne me sens pas l'héroïsme de me marier u-ni-que-ment pour plaire à ma famille ! pourquoi alors ? parce que j'ai vingt ans ? beau motif ! pour mettre une couronne de fleurs d'oranger ? (avec dégoût) le blanc ne me va pas ! alors se marier pour se marier ? jamais ! (pensive). En principe, le mariage doit être une institution très fatigante, si j'en juge par la conduite qu'il faut tenir devant ces messieurs : maman me poursuit sans cesse de petits signaux que je ne connais que trop ; (elle fait une moue) cela veut dire : n'aie pas la mine maussade, (elle se redresse d'un choc) cela veut dire : tiens-toi droite. Aussi quel bonheur quand ces escogriffes s'en vont au fumoir! on s'étend au moins (elle s'assied puis se relève soudain). Pour les visites, c'est la même chose, on reçoit une amie en peignoir, mais un monsieur on n'ose pas (pensive) quelle tournure peut bien avoir un monsieur en peignoir ? non ! je me trompe ! en robe de chambre ? je n'en ai jamais vu ! mon frère est si sérieux qu'il est en redingote dès six heures du matin ! et puis papa est si coquet qu'on ne le voit jamais avant midi. Ce doit être gentil un monsieur en robe de chambre.

L'autre jour, sur le boulevard, j'ai vu des pantalons et des vestons rouges à pois noirs; je m'imagine mon mari là-dessous: mais maman m'a emmenée sous prétexte que c'était inconvenant, une jeune fille en arrêt devant un veston ; maman a des idées uniques ! c'est comme à Trouville, elle prétendait aussi que les baigneurs étaient inconvenants ; pourquoi ça ? mais je trouve qu'ils étaient très laids, par exemple (l'air bonhomme) comme presque tous ces messieurs d'ailleurs. (au public) Ainsi, tenez ! les amis de mon frère (tout bas) ils m'assomment ! ennuyeux ! et ridicules ! et mal mis ! des pantalons trop courts qui leur donnent l'air d'avoir grandi subitement, des souliers en périssoire ! Et mariez-vous donc ! je sais qu'en principe il faut se marier si l'on ne veut pas rester fille ! on n'a pas inventé autre chose ! c'est injuste, puisqu'on a fait le divorce pour ceux qui ne veulent plus [illegible] pour les femmes.

A tout cela, maman réplique que je suis une petite sotte, gâtée et exigeante ! exigeante ! pas du tout ! puisque je ne demande rien ! pas même un prétendu ; je réponds *non !* à tous, sans même les avoir vus ; une fois cependant, il y a trois ans, à propos de M. de Sintonge, on y tenait tant, tant, j'ai dit oui; puis, quand j'ai vu là, sur la table, le premier bouquet blanc, cela a été une révolte, un grincement de dents, des larmes ! sans compter que la veille mon cousin Robert était parti pour le Tonquin ; j'ai tant et tant pleuré que papa est allé dire à ce monsieur : f..i, fi..ni, et depuis lors j'épluche mes prétendus : ah ça, c'est vrai, si je dois me marier je veux un mari, un mari comme je le veux, quoi ! d'abord, d'abord je ne veux pas qu'il soit chauve. Tenez, Louise, elle a épousé un monsieur parfait, mais pas plus de cheveux que sur une orange ! tous les matins, sa femme lui frictionne la tête a l'eau Japonaise dans l'espoir de lui faire repousser quatre mèches ; vous voyez d'ici quelle lune de miel ! Non! non ! mon mari aura des cheveux, beaucoup de cheveux blonds blonds cendrées. Puis, je veux aussi qu'il ait de l'esprit, beaucoup d'esprit ; puis, je veux qu'il ait de.....Comment expliquer ça ? de la grâce ? non, de la séduction, c'est ça ? c'est ça, de la séduction un mari séducteur, être séduite, quel rêve ; maman me prêche sans cesse d'être en garde contre la séduction de ces messieurs. Quelles séductions ? Vous me répondrez : ils n'en ont pas le temps ; que si, on se ménage au bal, en vendant pour les pauvres, en répétant pour les pauvres des petits tête-à-tête, devant le monde, c'est ce qu'on appelle des tête-à-tête entre chien et loup. Ainsi quand un beau monsieur, avec un carreau là (elle tourne son doigt autour de l'œil) vous emmène danser un quadrille, j'attends, j'attends, mon cœur bat, que va-t-il dire ? savez-vous ce qu'il dit : Que vous êtes heureure d'être décolletée ! il fait si chaud..... je voudrais bien l'être aussi.....

(Elle hausse les épaules avec dédain). Il ne faut pourtant pas une éternité pour séduire! ainsi moi, on prétend que je séduis tout de suite ! mais eux ! et maman qui prêche contre les séductions, ces messieurs séducteurs ! allons donc, je n'en connais qu'un, c'est mon parrain, il a quatre-vingts ans ! Il me baise la main, et il dit tout le temps : Ah ! si j'avais vingt ans ! et il a l'air de le penser comme il le dit ; il me parle de choses amusantes (tout bas) amoureuses ! mais les autres ! et les jeunes donc ! les petits de vingt à vingt-cinq ans, ce sont les plus terribles ! les demi vieux de trente à trente-cinq, hein ?..s'ils m'entendaient ? ceux-là, ils parlent courses, théâtres, ce n'est pas folichon, mais en se pinçant on peut se tenir éveillée, mais les autres (elle baisse la main comme pour indiquer un enfant) ceux qui poussent leurs moustaches..ah! ils ne parlent qu'économie politique stratégie, socialisme, hygiène ; l'hygiène ! c'est ma bête noire, l'hygiène ; ils tirent l'épée par hygiène, ils montent à cheval par hygiène ; ceci est bon pour les muscles, cela est bon pour l'estomac, leur estomac, l'estomac de ces messieurs ! on n'a pas été dix minutes avec eux qu'ils vous parlent eau minérale ; on s'imagine qu'on est devant le médecin et on a envie de (elle tire la langue gravement). J'irais épouser ça? plus souvent !

On criera tant qu'on voudra, je coifferai sainte Catherine, je me ferai nommer dame patronnesse, je quêterai pour les pauvres, je deviendrai sérieuse, je lirai le compte rendu des chambres (soupirant) je vais le lire tout de suite (elle fouille dans les journaux et aperçoit une lettre). Une lettre de mon oncle ! de mon pauvre vieil oncle ! comment ne l'ai-je pas vue plus tôt ? (elle brise l'enveloppe) pauvre vieux tout seul, là-bas, dans son coin, et son fils à mille lieues, et il est si bon (se promenant), c'est de mon oncle que je parle, pas de mon cousin, il m'est absolument indifférent, mais mon oncle, il est un peu brusque, mais c'est un mérite de plus (elle lit).

" Ma chère enfant, allons hop, tire ton mouchoir, Robert nous revient " (se cramponnant à la chaise) quelle manière d'annoncer les choses.." il débarque demain, il a été blessé heureusement " comment heureusement ? ce pauvre Robert ! (elle lit) " et décoré, pas-dessus le tout nommé sous-lieutenant, il nous arrive en congé de trois mois; si tu veux qu'il n'aille pas se faire tuer une seconde fois " (avec élan) si je veux !.. "..c'est toi que cela regarde ". Moi ? " lorsqu'il s'engagea voici trois ans, ce fut à cause de ce mariage projeté entre tou et monsieur de Sintonge, il croyait que tu aimais ce monsieur-là " (avec indignation) moi ! pour qui me prend-on ? " j'ai écrit à tes parents, ils consentiraient, mais à cause de ton horreur du mariage, il n'osent rien te dire dans la crainte que tu ne refuses....."

Moi ! j'ai horreur du mariage ? où a-t-on inventé cela ? moi qui grille de m'appeler madame. Monsieur de Sintonge ? mais je l'ai pris en grippe parce que j'ai cru que Robert allait me laisser épouser par un autre. Mais alors Robert sera ici demain, il donnera sa démission, il quitt[illegible] uniforme, il mettra ses jolis [illegible] il sera à croquer. Pauvre Robert, blessé! oh ! je le soignerai, je lui ferai prendre des bons biftecks, de l'eau minérale, je lui ferai suivre un régime hygiénique, l'hygiène, il n'y a que ça.

VOIES FERREES

Inspections officielles

Projets de prolongement des chemins de fer Témiscouata et Québec Central

Mercredi est arrivé à Québec M. James Price, le président de la société anglaise de porteurs d'obligations et d'actionnaires américains et aussi président des chemins de New-York, Ontario et Ouest, puis enfin directeur du Québec Central.

M, Price, pour le compte des capitalistes anglais vient de faire une inspection du chemin de fer Montréal et Sorel. Il est parti mercredi par train spécial pour faire une inspection du Québec Central. Le gérant, le surintendant, l'ingénieur et l'agent général du fret et des passagers de cette même voie accompagnent M. Price. M. Carrier, directeur de Lévis, est aussi parti avec eux.

M. Gundy, gérant du Québec Central, a obtenu un congé de deux mois, et part la semaine prochaine pour l'Angleterre.

Il est rumeur que sons peu on commencera le prolongement au Lac Mégantic du Québec Central. Cet embranchement très important reliera le C. P. R. à la ligne courte et si la voie est prolongée jusqu'au Maine, nous mettra en communication avec les voies ferrées de la Nouvelle-Angleterre. Quand cette ligne sera construite, il est probable que tout le commerce venant du lac Mégantic et qui maintenant se rend à Portland, viendra à Québec.

M. Séhrieber, M. Pottinger et un personnel d'ingénieurs sont arrivés de Cacouna hier matin. Ces messieurs ont fait une inspection complète de toute la voie. On attirera leur attention sur le manque de facilités accordées pour le bagage des passagers à Québec et il est plus que probable qu'on y portera remède.

M. A. L. Light, l'ingénieur des chemins de fer du gouvernement, est de retour à Québec. Il a fait une inspection de la voie de la Rivière du Loup à Edmunston qui se relie au chemin de fer du Nouveau-Brunswick, distance de 81 milles. La voie est en parfait ordre, le chemin bien équippé et le trafic excellent.

La compagnie a l'intention d'achever sous peu la voie d'Edmunston à Moncton. Cette voie raccourcira la distance entre la Rivière du Loup et Moncton pour les voyageurs et le fret entre Québec et les Provinces Maritimes d'une centaine de milles.

La rumeur circule dans les cercles de chemins de fer qu'en vertu d'un acte adopté à la dernière session fédérale, une compagnie à fonds social a été formée. Cette compagnie a pour fin avouée de mettre à exécution le projet d'un chemin de fer sur la rive nord du St Laurent, entre Québec et le Labrador. La compagnie est principalement composée de capitalistes anglais.

Le capital social est, dit-on, de $44,000,000 et la même compagnie a l'intention de construire une ligne directe de chemin de fer de Londres à Milford Haven et d'avoir des steamers transatlantiques voyageant entre Milford et la côte du Labrador.

L'ingénieur des porteurs anglais d'obligations est Sir Charles Douglas Fox, de Londres et les principaux promoteurs anglais sont Sir Isaac, maire de Londres, et son frère Joseph, le courtier bien connu.

MM. Palmer et Hamilton du personnel de Sir Douglass Fox ont été envoyés au Canada pour examiner le pays par lequel passera la voie. M. Cimon, M. P., qui s'intéresse fortement à l'entreprise est parti pour Ottawa, afin d'obtenir du gouvernement le steamer *Alert* pour l'usage des ingénieurs anglais sur la côte nord du Golfe.

Terrible accident

M. Michel Bourque un des anciens comme un des plus estimés habitants de St-Grégoire comté de Nicolet, a été victime d'un accident.

M. Bourque qui malgré ses 82 ans jouissait encore d'une santé et d'une vigueur tout à fait remarquable, était à travailler au foin avec les membres de sa famille lorsque, tout à coup les chevaux attelés à la faucheuse et laissés un moment libres par leur conducteur, prirent peur et s'élancèrent à fond de train emportant la machine avec eux. M. Bourque qui se trouvait à peu de distance s'élança avec courage au devant des chevaux pour les arrêter et empêcher les accidents qui pouvaient résulter de cette course vertigineuse.

Malheureusement les chevaux affolés évitèrent par un détour rapide la main de M. Bourque qui se trouvait du côté de la faux. L'instrument le renversa et lui arracha presque complètement une jambe après l'avoir dépouillé jusqu'au dessus du genou. Les vêtements du blessé s'enchevêtrèrent dans la machine et il fut entraîner une assez longue distance par les chevaux, jusqu'au moment où un brave homme se jeta au devant d'eux au péril de sa vie et finit par les arrêter.

Quand on dégagea le blessé, il avait déjà perdu une grande partie de son sang. Une voiture fut dépêchée au presbytère et chez le médecin.

Le prêtre arriva à temps pour administré M. Bourque qu'on transporta ensuite à sa maison. Malgré les soins du médecin, le pauvre blessé avait perdu trop de sang pour survivre au triste accident dont il venait d'être victime et il expira peu de temps après.

Ce douloureux et fatal accident a causé une vive consternation à St-Grégoire où M. Bourque était universellement connu et estimé.

LES ARISTOCRATES

Le *World* de New-York publie un petit article assez piquant qui lui a été inspiré par une récente conférence de M. Thomas Wentworth Higginson sur " l'aristocratie du dollar."

M. Higginson avait rappelé que le pape Urbain, ayant été cordonnier, avait bravement mis des outils de cordonnier dans ses armes ; mais on n'a jamais vu, sur les panneaux d'un équipage à Newport, rien qui rappelât que son possesseur ne fût pas sorti de la cuisse de Jupiter. " C'est précisément, dit le *World*, cette petitesse d'esprit qui rend si digne de dédain notre aristocratie de l'argent. Nos aristocrates sont honteux de l'honnête travail ou de l'honnête négoce d'où est venue leur fortune. Il y en a même qui affectent une supériorité nobiliaire sur leur voisin dont le père tenait boutique, tandis que leurs dollars, à eux, remontent à leur grand-père.

" la vérité vraie, poursuit le *World*, c'est que, au point de vue anglais, nous sommes tous " des gens du commun ", des descendants de fermiers, d'artisans et de marchands ; et nous ne valons pas moins pour cela. Nous sommes de meilleure et de plus pure lignée que les aristocraties du Vieux Monde, dont la généalogie comprend des détrousseurs de grand chemins ou des courtisanes qui ont fait souche..

" C'est le travail qui, à l'origine, a fait ce pays grand, non l'oisiveté et la satisfaction des passions. Ce sont ceux qui travaillent qui sont les véritables aristocrates de ce temps et de ce pays, et non ceux qui vivent dans la paresse et le luxe grâce au travail d'autrui."

Couvrez vous la face.

—Combien faut-il de jeux de cartes pour donner du café à huit personnes ?

—Deux jeux.

—Pourquoi ?

—Parce qu'il y a huit as (huit tasses). Pardonnez-moi, mon Dieu !

Eléphant fossile

Il y a quelque temps, on trouvait dans une propriété de la famille Patrizi, à Montoro, en Ombrie, des restes fossiles d'un énorme mastodonte.

D'après la volonté du marquis Giovanni, ces fragments antédiluviens ont été donnés et placés ces jour-ci au musée d'histoire naturelle attaché à l'école de Santo-Apollinara.

Ils consistent en la mâchoire inférieure tout entière de l'animal, la plus grande partie de celle supérieure, à laquelle est attachée une molaire, et la défense du côté gauche, longue de 3 m. 30.

Malheureusement, à cause de son extrême fragilité et aussi de sa longueur, qui en rendait l'extraction difficile, la défense est en plusieurs morceaux ; le plus grand d'entre eux a la longueur de 1 m. 40.

Le musée se chargera d'en souder tous les fragments pour reconstruire en entier ce superbe morceau d'ivoire, une défense de dix pieds de long. De quoi embrocher cinq à six hommes tout comme des alouettes.

Le vélocipède conjugal

M. H. T. Backus et Mlle Geneviève Smith se sont mariés à New-Haven, Connecticut, dans des circonstances assez singulières. Le jeune homme et la jeune femme portaient pendant la cérémonie un costume special pour monter en vélocipède. Or, la cérémonie était à peine achevée, que les nouveaux mariés sautaient sur un vélocipède et partaient ainsi pour un long voyage de noces. M. et Mme Backus se proposent d'aller à South Norwalk, à New Rochelle, à Albany et à Paterson, pour revenir ensuite à New-Haven, par le même moyen de locomotion.

Quorum amicus

Tous ceux qui ont eu le malheur d'apprendre le latin seront forcé de lire ceci et de voir qu'il s'agit encore ici d'une réclame. La traduction de ce titre est laissé aux jeunes écoliers qui eux savent depuis longtemps que l'Ami des Enfants est le meilleur Sirop Calmant qui existe à l'heure qu'il est. Mères de famille prenez-en avis !

LE COMMERCE DE BOIS

Le commerce de bois dans les Etats du Sud est devenu important dans ces dernières années. Il y a cinq ans, il y avait 850 scieries dans les Etats de Georgie, Alabama, Floride, Mississippi, Louisiane, Texas et Kansas.

Aujourd'hui, les moulins à scies dans ces mêmes Etats sont au nombre de 2,054. Le pin rouge du Sud est actuellement envoyé sur les marchés du Nord, et y fait une grande concurrence au pin blanc du Canada. Actuellement aussi le bois préparé pour planchers et parquets est exporté d'Alabama au Michigan, ce qui eut autrefois paru tout à fait impraticable.

L'Alabama seul exporte, chaque année 500,000,000 de pieds de pin sur les marchés étrangers. Cet Etat a actuellement 412 scieries, pendant qu'il y a cinq ans, il n'en avait que 140.

Le *Globe* prétend qu'avec la réciprocité illimitée, les marchands de bois canadiens augmenteraient considérablement leurs ventes de bois aux Etats-Unis et réaliseraient plus de profits qu'ils n'en font maintenant.

LES PATRIOTES DE 1838

Il s'est glissé une erreur, dit la *Presse*, dans les colonnes du *Star* au sujet des patriotes de 1838.

Ce journal a dit qu'il n'en survit qu'un seul, M. Maurice Lepailleur, tandis qu'il y en a encore cinq, savoir : Louis Pinsonneault, de St Michel de Napierville, Frs. Maurice Lepailleur, et F. X. Prieur, ex-directeur du pénitencier, Montréal, Frs.-Xavier Touchette, Ste Martine de Châteauguay, et Léandre Ducharme, cité d'Ottawa.

Le plus âgé des cinq a 92 ans et le plus jeune, M. Ducharme, a 74. M. Prieur a 75 ans.

Tous les cinq ont été condamnés à mort, mais à la suite d'une commutation, ils ont été exilés en Australie, à Sydney, où ils sont arrivés après une traversée de six mois.

SACRE-COLLEGE

Par la mort du cardinal Newman, Son Eminence le cardinal Mertel se trouve le doyen du Sacré-Collège. Il est âgé de 84 ans et demi. Viennent ensuite par ordre d'âge : Leurs Eminences Desprez, 83 ans ; Caterini, 82 ; Sersfini, 82 ; Manning, 82 ; Sa Sainteté Léon XIII, 80 ; Benavides y Navarette, 80 ; Monescillo y Viso, 79 : Paya y Rico, 79 ; Furstenberg, 78 ; Christofori, Bartoloni et Seimor, 77 ; Celesia, Mihalowitz et Place, 76 ; Bernadou et Haynald, 74 ; Bianchi, 73 ; Randi et Alimonda, 72 ; Theodoli, 71, et Taschereau, 70.

Le Sacré-Collège, comme on voit, est bien fourni de septuagénaires et même d'octogénaires.

REPUBLIQUE ARGENTINE

Les journaux de Londres ont publié des renseignements suivant lesquels M. Ribot, ministre des affaires étrangères, se serait mis d'accord avec le chef du cabinet de Londres, lord Salisbury, pour adresser au gouvernement de la république Argentine " une note très énergique demandant des dommages-intérêts les plus amples pour les propriétés appartenant à des nationaux français ou anglais et qui ont été détruites, incendiées ou pillées [illegible] la récente insurrection." Cette no[illegible] absolument inexate, écrit-on de

Le [illegible]ement français n'a adressé aucun[illegible] à la république Argentine pour réclamer des dommages-intérêts. Il n'a encore reçu, en effet, aucune indication sur celles des propriétés de nos nationaux qui auraient pu subir des dommages au cours des événements survenus à Buenos Ayres, et aucune réclamation n'est encore parvenue au quai d'Orsay.

Il est également inexact que la France en Angleterre agissent conjointement pour le règlement des questions qui se rapportent aux derniers événements.

Ce qui est exact c'est que, sur la demande de M. Ribot, un navire a été envoyé dans les eaux de la république Argentine pour protéger, en cas de besoin, les nationaux français.

Le pont sur la rivière St-Charles

Les travaux sont presque terminés

Toutes les garanties de solidité ont été prises

Quand le pont sera ouvert au trafic

Les travaux du pont du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, non-seulement avancent rapidement, mais plus que probablement, seront terminés quelques jours plus tôt qu'on s'y attend généralement.

Disons d'abord que la distance à partir de terre du côté d'Hedleyville à venir à la jetée Louise est, en chiffres ronds, de plus de 1,500 pieds divisés comme suit : 700 pieds de voie en terrassement et se terminant au premier quai en bois à une hauteur de 20 pieds du niveau du sol à cet endroit.

Il y a ensuite un premier quai en bois d'une longueur de 200 pieds ; puis une espace de 160 pieds qui sera couverte par le pont tournant en acier. Ce dernier pont repose, dans sa partie centrale, sur un quai en pierre qui a une largeur de 20 pieds et les deux extrémités viennent s'appuyer sur deux autres piliers en pierre. Comme on le voit, les deux espaces restant libres pour la navigation de chaque côté du pilier central, quand le pont est ouvert, seront de 70 pieds chacune. C'est une largeur plus que suffisante pour permettre aux bateaux, goélettes, barges, etc., qui viennent dans la rivière St. Charles, d'y passer sans inconvénient et sans danger aucun.

Adjoignant au pilier en pierre qui se trouve à l'extrémité du pont, du côté de Québec, est la seconde partie du pont fixe en acier et qui a une longueur de 145 pieds.

Vient ensuite un deuxième quai en bois qui a une longueur de 300 pieds, puis un espace vide de 20 pieds qui ne sera couverte que par des traverses. Enfin 100 pieds de longueur de quai en bois achèvent de remplir l'espace et viennent aboutir à la jetée Louise.

Tous les quais en bois reposent sur des piquets enfoncés dans la terre à une profondeur de quatorze pieds. De plus, on a mis tout en œuvre pour que ces travaux soient des plus solides ; et M. Damase Lamontagne, d'Heddleyville, qui a eu la direction de la construction de ces quais nous affirmait que, dans son opinion, on n'a rien à redouter sur la solidité des quais. M. Lamontagne est un canadien et un homme connaissant parfaitement les conditions que les travaux faits dans une rivière comme la rivière St Charles doivent avoir pour être solides et sûrs.

Le terminus de la voie doit être à l'ancienne fabrique de meubles Drum, mais pour cette aunée, il ne sera qu'à la jetée Louise.

La construction des quais sera terminée au plus tard au milieu de la semaine prochaine.

LES PONTS EN ACIER

Les travaux des deux ponts en acier sont sur le point d'achever. Le pont tournant sera certainement prêt à tourner lundi de la semaine prochaine. Ce pont pèse le joli poids de 225,000 livres. Il tourne au moyen d'un cabestan que deux hommes peuvent facilement manœuvrer.

La largeur totale de ce pont est de 18 pieds. Il est construit en plaques d'acier d'une largeur de 36 pouces et d'une longueur de 16 pieds. Ces plaques sont reliées ensemble au moyen de poutres transversales, aussi en acier, et placées à 8 pieds de distance les unes des autres. Le tout est solidement uni par des rivets d'acier.

Audessus du pont est construite une charpente de 30 pieds de hauteur faite en plaques d'acier aussi et qui est reliée au pont avec des rivets en acier pour en augmenter davantage la force du pont et le rendre à faire passer les charges les plus pesantes.

La partie fixe du pont a une longueur de 145 pieds, comme nous le disions en commençant, et elle est faite toute en acier aussi, est surmontée d'une charpente en acier de 30 pieds de hauteur et qui en augmente la force et la rend a toute épreuve.

Le pont fixe sera achevé dans trois semaines et à la même date les trains pourront traverser d'une rive à l'autre et le pont sera ouvert au trafic.

GASTON ROULLET

Le dernier numéro du *Figaro* est rempli de belles illustrations sur la Nouvelle-Calédonie. Elles sont dues au pinceau de notre ami M. Gaston Roullet, peintre de la marine française.

M. Roullet est fort connu au Canada où il n'a laissé que des amis et des admirateurs. C'est un des peintres qui promettent le plus, et aujourd'hui bien qu'il soit encore jeune, ses tableaux ont une grande valeur.

Le total général des souscriptions pour la construction de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, en France, s'élève à 22,-613,692 fr.

LES PROCHAINES ELECTIONS

L'époque des prochaines élections fédérales occupe beaucoup l'attention de la presse libérale depuis quelque temps. Nos adversaires se sont déjà mis en campagne dans certains comtés ; les candidats sont choisis, et il ne reste plus qu'à s'occuper de la question des fonds.

Dans l'osdre naturel des choses il doit s'écouler encore un an et demi avant la dissolution des chambres, car la durée du parlement actuel ne finit qu'en avril 1892. Mais d'un autre côté on sait que la dissolution d'un parlement a lieu bien souvent avant la fin de sa durée, et partant de ce précédent on se prépare dans certains quartiers comme si les élections devaient se faire dans quelques mois.

La chambre actuelle compte déjà quatre sessions, et si elle s'assemble de nouveau, elle aura fait le nombre de sessions voulu pendant la durée d'un parlement.

Et il restera au cabinet une marge de huit ou dix mois pour faire les nouvelles élections. Cependant, le recensement décennal aura lieu en avril prochain et comme la représentation aux communes est basée sur la population, il est évident que cette question aura quelque chose à faire avec la dissolution.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord dit à l'article 51 :

" Immédiatement après le recensement de l'année 1871, et après chaque recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le parlement du Canada, d'après les règles suivantes :

1. Québec aura le nombre fixe de 65 représentants ;

2. Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement) comme le nombre de soixante et cinq le sera au chiffre de la population de Québec (aussi constaté).....

5. Les nouvelles répartitions n'auront d'effet qu'à compter de l'expiration du parlement alors existant. "

L'obligation d'une nouvelle distribution de sièges imposée par la constitution doit donc être remplie avant les prochaines élections générales. Si la dissolution arrivait avant 1892, alors que finit la durée du Parlement actuel, les provinces dont la population a augmenté de manière à leur donner droit à un plus grand nombre de représentants, seraient privées pendant cinq ans de la force numérique que la constitution leur permet d'avoir dans la Chambre des Communes. Par conséquent nous pouvons supposer que la nouvelle distribution des sièges sera effectuée avant la dissolution du Parlement, car, suivant les mérites de la question, il semble que c'est agir en conformité avec l'esprit de la constitution que de pourvoir à une représentation additionnelle avant l'expiration du parlement existant.

Les pecheries de Terre-Neuve

Le correspondant envoyé à Terreneuve par un groupe de grands journaux anglais de province, en tête desquels le *Manchester Guardian*, vient d'adresser à ces journaux une lettre dans laquelle il déclare s'être livré à une enquête extrêmement munitieuse sur les faits reprochés aux Français et sur ce qu'on a appelé la tyrannie de leurs navires de guerre.

" Au mois de mai et de juin, dit le correspondant anglais, une série de dépêches à sensation a paru, à ce sujet, dans les journaux britanniques. J'ai trouvé que les habitants de St-Jean ignoraient absolument les incidents relatés dans ces dépêches et, comme en continuant mes invertigations, j'ai constaté que nulle part on n'avait connaissance des faits en question, je suis obligé de conclure que les télégrammes dont il s'agit ont été simplement fabriqués à Londres."

En ce qui conserne les dépêches réellement expédiées de St-Jean, le correspondant établit qu'elles étaient basées sur des bruits vagues et qu'elles portent le caractère d'une excessive exagération.

En résumé. il résulte du long rapport très circonstancié, publié par le *Manchester Guardian* et ses confrères, que toute cette affaire de Terre-Neuve a été présentée au public britannique sous un jour grossièrement faux.

LE COMTE DE QUEBEC

Une entrevue avec Sir Adolphe Caron

Le correspondant montréalais de l'*Empire* a demandé à Sir A. P. Caron ce qu'il fallait penser des racontars de certains organes nationaux qui lui faisaient abandonner le comté de Québec parceque l'élection du candidat local avait été perdue.

Le ministre de la milice a répondu qu'il n'était pas homme à laisser une division électorale qu'il représentait depuis quinze ans sans avoir la certitude d'être remplacé par un partisan du gouvernement.

Sir Adolphe a ajouté :

" L'on m'a offert de m'élire sans la moindre difficulté dans au moins quatre comtés, et je puis dire que mon chef, Sir John, n'est pas opposé à ce que j'accepte le mandat de l'un ou l'autre de ces comtés. Toutefois, je n'ai pas l'intention de perdre le comté de Québec. D'abord, je puis emporter le comté, et si je voyais que ma candidature dans un autre collège électorale ferait perdre mon ancien comté au parti conservateur, vous pouvez être sûr que je resterais avec mes amis dans cette division.

FIN DE GREVE

La compagnie du chemin de fer New-York Central sort victorieuse sur toute la ligne de la grève qu'elle vient de subir. Les Chevaliers du Travail n'y ont pas gagné la sympathie publique, parce qu'ils ont soulevé du soir au matin, sans raison valable, un mouvement dont les conséquences auraient pu être fatales pour des milliers de familles d'ouvriers, s'il eut eu le succès qu'ils en attendaient. On n'arrête pas ainsi non plus impunément, à la légère, le fonctionnement d'une grande route commerciale fréquentée quotidiennement par des milliers de citoyens. Le New-York Central a la réputation d'un bon chemin pour les employés et pour le public. Les organisateurs de la grève n'ont pu entamer cete bonne réputation, et dans cette regrettable affaire, ils n'ont certes pas gagné la considération publique.

EMPRESSEMENT INTERESSÉ

Dans une conversation récente publiée par la presse, M. Erastus Wiman, l'apôtre de l'union commerciale, énumère les droits élevés imposés sur les produits agricoles du Canada par le tarif McKinley, et il ajoute que le seul remède à cet inconvénient pour le cultivateur canadien est un traité de réciprocité qui admettrait en franchise au Canada les produits de l'industrie américaine, et ouvrirait en même temps le marché des Etats-Unis aux produits naturels du Canada. La presse conservatrice a toujours prétendu que M. Wiman n'a en vue que l'intérêt des Etats-Unis dans la campagne qu'il fait en faveur de l'union commerciale. C'est visible. Le bien-être du fabricant, de l'ouvrier américain, voilà ce qui l'occupe à l'exclusion de tout autre souci.

LES REPUBLIQUES EN GUERRE

Les dépêches de San Salvador nous disent que la guerre avec le Honduras est inévitable. Le président Ezeta est mécontent de la conduite du président Bogran à son égard. L'union parfaite ne règne pas au Honduras et le président Bogran n'est pas sur en lit de roses, bien qu'il prétende avoir apaisé les mécontents.

Les hostilités sont suspendues pour trois semaines entre le Salvador et le Guatémala, mais les deux armées rivales sont campées en vue l'une de l'autre prêtes à toute éventualité.

Le corps diplomatique cherche pendant le temps à rétablir la paix.

A l'intérienr du Salvador tout est tranquille et il n'y a aucun signe de révolte contre le président Ezeta.

L'empereur Guillaume doit se rendre à Varna, Russie, dimanche. Il assistera aux manœuvres militaires puis il partira pour St-Pétersbourg.

Le ministre des Etats-Unis à Paris a informé M. Ribot qu'il a com[illegible] Washington le dé[illegible] féren[illegible]

ATTRACTION SANS PRECEDENTE
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE

L.S.L.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la législature pour des fins d'éducation et de charité. Ses franchises font partie de la présente constitution de l'état. Voté en 1879.

Sa Charte actuelle finira le 1er Janvier 1895.

Les grands tirages ont lieu semi-annuellement, (juin et décembre) et ses grands tirages à un seul numéro se font à chacun des autres dix mois de l'année et cela se passe en public, à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans, Le.

Renommée depuis vingt ans pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement de ses prix, attesté comme suit :

Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane que nous gérons et controlons personnellement les tirages eux-mêmes, et que le tout est conduit avec honnêteté, franchise et avec bonne foi pour tous les intéressés ; nous autorisons la compagnie à se servir de ce certificat avec un fac-simile de nos signatures attachés dans nos annonces

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés, Banquiers et Banques paierons tous prix gagnés à la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos comptoirs.

J. H. WALMSLEY, Prés. Louisiana National Bk.
PIERRE LANAUX, Prés. State National Bk.
A. BALDWIN, Prés. New Orleans National Bk.
CARL KOHN, Prés. Union National Bk.

Grand Tirage Mensuel

A l'Académie de Musique Nouvelle Orléans
MARDI, le 9 SEPTEMBRE 1890

PRIX CAPITAL $300,000

100,000 billets de $20 ; Demi billet $10 ; Quart de billet $5 ; Huitième de billet $2 ; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES PRIX

1 PRIX CAPITAL DE	$300,000.....	$300,00
1 GRAND PRIX DE	100,000.....	100,00
1 GRAND PRIX DE	50,000.....	50,00
1 GRAND PRIX DE	25,000.....	25,00
2 GRANDS PRIX DE	10,000.....	20,00
5 PRIX DE	5,000.....	25,00
25 PRIX DE	1,000.....	25,00
100 do	500.....	50,00
200 do	300.....	60,00
500 do	200.....	100,00

PRIX APPROXIMATIFS

100 PRIX APPROXIMATIFS DE	$500.....	$50.00
100 do do	300.....	30,00
100 do do	200.....	20,00

PRIX TERMINALS

999 PRIX DE	$100.....	$99,90
999 PRIX DE	100.....	99,90

3,134 Prix, s'élevant à..... $1,054,80

Les billets tirant les prix capitaux ne sont pas valables pour les prix terminals.

AGENTS DEMANDES

☞ Pour les taux de club, ou pour toute information désirée, écrivez lisiblement au soussignés, faisant connaitre clairement votre résidence avec l'état, comté, la rue et le numéro. On s'assurera une réponse par la malle plus rapide en insérant dans votre lettre une enveloppe portant votre adresse tout au long.

IMPORTANT

Adresse M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.
ou à M. A. DAUPHIN,
Washington, D. C.

Par lettre ordinaire contenant **Mandat d'argent** émis par toutes les compagnies d'express, bourse de New-York, traite ou mandat poste.

Adressez les Lettres Enregistrees contenant l'Argent a la

NEW ORLEANS NATIONAL BANK,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les prix est **GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES** de la Nouvelle-Orléans et que les billets sont signés par le président d'une de ces institution dont les droits sont garantis par une charte et reconnus par les plus hautes cours ; défiez-vous par conséquent de toutes les imitations ou affaires anonymes.

Rappelez-vous que la présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, charte que la **Cour Suprême des E. U.** a déclaré être un **contrat** avec l'état de la Louisiane et partie intégrale de la constitution de l'état, **n'expirera pas avant le 1er Janvier 1895.**

La législature de la Louisiane, qui a été prorogée le 10 Juillet de cette, a statué qu'un **amendement** à la constitution de l'Etat sera soumis au peuple, à une élection en 1892, qui donnera à la charte de la **Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane**, une extension jusqu'à l'année **dix-neuf cent dix-neuf.**

Il ne faut pas se tromper

Quand vous êtes malades et que vous désirez avoir les véritables Remèdes Sauvages, composés d'Herbes et de Racines, de J. E. P. Racicot, il ne faut pas vous laisser induire en erreur par ces gens que l'on appelle " runners " Ces personnes sont payées pour vous conduire ailleurs qu'à l'endroit que vous désirez, et ainsi si vous achetez des remèdes que vous ne voudriez pas avoir, si vous les connaissiez. M. Racicot ayant eu connaissance de ces faits, prie les malades surtout ceux qui ne sont pas accoutumés à la ville de se méfier de ces obligeants compagnons. Pour reconnaitre l'établissement de M. Racicot, regardez au-dessus de la porte et voyez s'il y a un gros sauvage tenant une bouteille. C'est cette marque qui vous fera savoir que vous ne vous trompez pas. N'oubliez pas l'adresse :

J. E. P. RACICOT,
No. 25 rue St-Joseph, St-Roch
Enseigne du Sauvage.

[illegible]ut son Castor

ECHOS DE PARTOUT

Le ministre Reid, dans une note au gouvernement français, transmise au Congrès, recommande d'élever les droits sur les vins et les objets d'art de France, à moins qu'on n'enlève les droits sur le lard américain.

—

Des malfaiteurs inconnus ont fait dérailler un train du chemin de fer Baltimore et Ohio, en obstruant la voie. Deux hommes ont été tués dans l'accident.

—

Deux morts et neuf blessés dans une collision sur le chemin de fer Michigan Central, à Augusta Michigan.

—

Le projet d'un chemin de fer électrique à Ottawa marche fermement vers sa réalisation.

—

L'apparition du choléra au Caire, Egypte, a causé une panique. On s'enfuit par centaines de la ville.

—

La récolte de patates en Irlande est menacée de ruine et l'on redoute une famine.

—

Un cablegramme des Bermudes annonce qu'un cyclone y a exercé ses ravages.

—

La petite vérole a éclaté dans l'armée guatémaltèque sur la frontière du Salvador. Les soldats meurent en grand nombre, Cet événement va hâter le dénouement de la guerre.

—

Les récentes inondations au Beloutchistan ont causé des dégâts énormes et beaucoup de personnes se sont noyées. Les rails du chemins de fer de Bolan ont été enlevés sur une longueur de six milles.

—

D'apres les chiffres officiels du recensement la population de Providence (Rhode Island) est actuellement de 132,043 habitants au lieu de 104,857 en 1880, soit une augmentation de 27,186 habitants, ou près de 26 pour cent.

—

La *Gazette de Cologne* publie une lettre d'Emin pacha dans laquelle celui-ci affirme qu'il n'a pas pris d'arrangrment avec l'Allemagne après avoir promis d'aider l'Angleserre. Il n'a contracté d'obligation à l'égard d'aucun pays ; s'il va dans l'intérieur de l'Afrique ce n'est qu'à titre d'explorateur.

—

Le président Ezeta, du Salvador, a dit à un correspondant du *Herald* qu'il s'attend à une reprise d'hostilités. Il a mis le président Bogran, du Honduras, en demeure de se prononcer sans délai pour la paix ou pour la guerre.

—

Une jeune anglaise du nom de Gladys Knowles, âgée de 21 ans, nièce de Sir Francis Knowles, vient d'obtenir des cours de justice d'Angleterre contre son ancien amoureux, Lester Fraser Duncan, un jugement qui le condamne à lui payer $50,000 pour fausse promesse de mariage.

M. Duncan est âgé de 64 ans et c'est par l'intermédiaire d'une annonce de demande en mariage qu'il fit la connaissance de cette fille.

—

Le *Figaro* dit que l'on a décidé de restaurer en partie la cathédrale Notre-Dame. On commencera par restaurer les sculptures du côté de la rue du Cloître-Notre. Dame.

—

Le grand-duc d'Oldenbourg et le baron Heunberg, en faisant une promenade en voiture, ont été renversés dans un fossé, par suite d'un accident arrivé à la voiture, près de Varel. Le baron a eu un poignet cassé, mais le grand-duc n'a pas été blessé.

—

On a pris les dispositions nécessaires pour la pose de deux nouveaux câbles pour le télégraphe entre l'île d'Heligoland et l'Allemagne.

—

Un orage terrible, accompagné de grêle, a ravagé les vignes dans le sud de la Moravie et sur la rive gauche du Danube.

—

—Le grand jury du comté de Hazard (Kentucky) vient de prononcer la mise en accusation, pour meurtre au premier degré, de dix-neuf des individus qui ont pris part aux dernières guerres d'extermination que se font depuis des années diverses factions hostiles. La plupart des meurtriers compromis dans ces bagarres sanglantes, voyant que l'on se décide enfin à les poursuivre avec toute la rigueur de la loi, quittent chaque jour le pays.

Trouble à Milita

Mme W. H. Brown, de Melita, Man., dit que deux de ses enfants et deux autres appartenant à un voisin, ont été guéris de la pire espèce d'une maladie d'été par une bouteille de l'Extrait de Fraises Sauvages du Dr Fowler ; c'est un spécifique de la **nature pour toutes** les maladie d'été.

A NOS HOMMES PUBLICS

UNE SITUATION GRAVE

Quoique la saison soit avancée, la pluie d'hier fera grand bien à la récolte dans la région en bas de Québec, où les grains sont dans un état pitoyable. Dans Rimouski, Matane, Témiscouata, l'Islet, Kamouraska, une partie de Montmagny, le foin, les avoines sont bien au-dessous d'une faible moyenne. Dans plusieurs paroisses, l'avoine a à peine quelques pouces de hauteur et elle est épiée. Le foin est si rare que l'on offre jusqu'à huit piastres par cent bottes, sur le champ, dans Rimouski, nous dit-on. Par malheur, la récolte a fait défaut les deux années dernières. Les gens se sont endettés, et le découragement s'empare des familles. Un grand nombre songent à émigrer aux Etats-Unis.

Au point de vue agricole, il n'est pas de raison d'émigrer, car on sait que dans plusieurs parties des Etats-Unis la récolte est au moins aussi mauvaise que dans les régions canadiennes les plus mal partagées cette année. Mais on cherche le travail des manufactures dans la République qui, en élevant ses tarifs, exclut autant que possible les produits de fabrique étrangère afin de donner de l'ouvrage à ses habitants.

Nous voulons appeler l'attention immédiate et sérieuse des gouvernements d'Ottawa et de Québec sur la situation exceptionnelle faite à des milliers de familles dans ce district. Il est de saine économie politique de garder sur notre sol les habitants de ce pays. Toute famille qui nous laisse est une perte considérable pour le revenu, surtout quand elle abandonne une terre en culture et en rapport. Beaucoup de ceux qui se préparent à nous quitter ne nous reviendront pas.

Il faudrait, non pas faire l'aumône et distribuer des secours gratuits, mais décider sans délai une série de travaux publics qui, exécutés à l'automne et durant l'hiver, permettraient aux plus affligés de se procurer les moyens de vivre et d'attendre une autre année meilleure. Dans la région de Matane, un chemin de fer est en projet. Eh bien ! que ce projet soit mis de suite à l'étude et que les deux gouvernements voient à faire quelque chose de pratique. Il y a besoin de quais et de travaux à Matane, qui pourrait devenir un port de mer important et commode.

Dans Témiscouata, Kamouraska, etc., il y a aussi des travaux de tous genres à accomplir, et il n'est pas d'heure plus propice pour les entreprendre.

Le commerce de Québec, plus directement intéressé que celui des autres villes, devrait, par la chambre de commerce, son organe naturel, prendre l'initiative d'un mouvement et de démarches comme ceux que nous suggérons auprès des gouvernements. La situation est plus grave que ne le pensent ceux qui ne se sont pas rendu compte par eux-mêmes, en voyant de leurs yeux les champs dénudés, les prairies brûlées, etc.

Nous le répétons, des milliers de familles se préparent à émigrer.

Or, si elles ne veulent plus rester dans certaines régions stériles, elles devraient être dirigées vers l'ouest canadien, plus avantageux pour elles qu'un déplacement dans la Nouvelle-Angleterre. Nous ne les perdons pas si elles restent sous notre drapeau.

Quant à celles qui habitent des paroisses fertiles mais frappées de sécheresse et de mauvaises récoltes depuis deux ou trois ans, elles ne demandent qu'à rester. Fournissons-leur en l'occasion par les moyens que tous les gouvernements du monde adoptent en pareille circonstance, en faisant faire, en temps opportun, des travaux utiles au pays.

Notre voix sera-t-elle entendue ? Le patriotisme de nos hommes publics a aujourd'hui une importante mission à remplir.

L'ILE AU JARDIN

M. Dawson, député d'Algoma, est actuellement à Ottawa pour affaires concernant le département des Sauvages. Voici ce qu'il rapporte des prétendues illégalités commises par les sauvages canadiens et américains dans le voisinage du lac des Bois.

Les sauvages pensent qu'ils ont de justes griefs à faire valoir contre les compagnies de pêche sur l'île au Jardin. Ils se plaignent de l'extermination entière de l'esturgeon en cet endroit ; ils disent que l'extinction de ce poisson sera bientôt consommée et qu'ils seront par là privés du principal moyen de pourvoir à leur subsistance.

Il y a maintenant environ 3,000 sauvages dans cette localité et ils sont tous déterminés à protéger leur propriété contre les empiètements des compagnies tant que les négociations pendantes entre les gouvernements canadien et américain pour aviser aux meilleurs moyens de protéger le poisson ne seront pas terminées.

LA RECOLTE

La *Gazette* de samedi publie des renseignements intéressants sur la récolte dans la province d'Ontario. D'après notre confrère la récolte de foin est la plus considérable qui ait jamais eu lieu. Le blé d'automne donnera une des meilleures récoltes, et son rendement sera de 20 minots de l'acre. Le blé du printemps que l'on a cultivé sur une plus grande étendue que l'année dernière, donnera un bon rendement moyen, meilleur probablement que celui des quatre années précédentes, quciqu'on se plaigne de la rouille en certaines localité.

A tous les endroits comme Cobourg, Windsor, Mitchell, Lindsay, Durham, Mount Forrest, Sarnia, Barrie, Orangeville, Guelph, St-Thomas, Londres, Ste-Catherine, Uxbridge, Paris, Ingersoll, Walkerton, Welland, et de fait dans toute la principale région où l'on cultive le blé, tous les rapports sont unanimes à déclarer que la récolte est bien meilleure que l'année dernière et qu'elle dépassera la moyenne.

L'orge, qui, comme le blé, est presque toute moissonnée, forme une récolte irrégulière ; la couleur n'est pas satisfaisante dans plusieurs endroits, quoique le rendement soit plus considérable. Plusieurs correspondants annoncent que l'étendue ensemencée n'est pas aussi considérable que les années passées, parce qu'on redoutait une augmentation de droits américains, de sorte que si le bill McKinley devient loi, la perte causée aux cultivateurs canadiens sera moindre qu'on ne le croyait.

L'orge anglais à deux rangs, dont on a semé 8,000 minots dans Ontario, a une belle apparence, mais elle mûrit plus lentement que la variété à six rangs.

L'avoine et les pois n'atteindront pas la moyenne, et ne donneront pas plus que les deux tiers d'une bonne récolte.

La récolte des fruits en général a manqué, en particulier les pommes de la seconde année de production.

En résumé, la récolte de la province d'Ontario sera tout à fait satisfaisante.

LA MER DE BEHRING

Le représentant du *Sun* de New-York vient d'avoir une longue conversation sur la question de la mer de Behring avec l'honorable Joseph Chamberlain, M. P., d'Angleterre, actuellement à Salem, en visite chez son beau-père, l'honorable M. William P. Endicott, ancien secrétaire de la guerre. Voici les paroles que le *Sun* prête à M. Chamberlain :

" En autant que je [illegible] moi-même l'affaire, il semble y avoir ici deux questions principales : d'abord, le peuple des Etats-Unis demande des arrangements pour la protection du phoque qui, prétend-on, sera presqu'entièrement détruit si l'on n'arrête pas la pêche illimitée qu'on en fait, et en deuxième lieu, on entretient des doutes sur le fait de savoir si c'était une mer fermée."

Quant à la protection du phoque, M. Chamberlain aurait dit :

" Il ne peut y avoir aucune difficulté à ce sujet entre les nations. L'Angleterre désire, non-seulement protéger la pêche du phoque et lui accorder toute la protection nécessaire en tout temps, mais elle a un intérêt spécial à maintenir cette protection depuis que 5,000 hommes de Londres sont employés à nettoyer et à teindre les peaux de phoque. C'est un fait clair et évident, et il me paraît étrange que le gouvernement américain ait oublié d'en tenir compte. Il ne peut y avoir aucun motif de querelle—c'est mal d'employer cette expression—je devrais dire de divergence d'opinion. Si aujourd'hui ou dans aucun temps il survient un malentendu, même le plus léger, l'Angleterre sera toujours prête à rencontrer les Etats-Unis et à le régler d'une manière raisonnable."

LE SOL ABANDONNE

Dans un de nos derniers articles nous disions que la population agricole diminue dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, et nous citions entre autres le Maine et le Massachusetts, où les fermes se dépeuplent avec une rapidité alarmante. Le jour même où nous publions ces remarques, un grand journal américain de New-York nous parvenait avec les réflexions suivantes sur le Massachusetts :

" Dans les dix dernières années, la population de l'Etat a augmenté de 411,000 âmes, en nombres ronds. C'est une augmentation de beaucoup au dessous de la moyenne du pays. Quoi qu'il en soit, elle est entièrement confinée aux grands centres manufacturiers, où elle oscille entre 15 et 35 pour cent. Dans tous les districts agricoles, il y a diminution, et dans plusieurs des comtés favorisés, il y aurait décroissance n'était l'augmentation des agglomérations industrielles. Il est probable qu'une douzaine de villes fournissent le bénéfice entier de l'Etat.

" L'intérêt de ces observations consiste en ce que l'augmentation de la population provient entièrement de l'afflux des ouvriers étrangers dans les villes, tandis que le sol est progressivement et rapidement abandonné par ses premiers habitants. Aussi l'Etat, qui était autrefois essentiellement agricole, est-il aujourd'hui presque entièrement transformé, et n'y trouve-t-on plus guère que de loin en loin des restants de ces vieilles familles puritaines qui donnaient autrefois un cachet légendaire à cette région. "

Ainsi nos assertions se trouvent pleinement confirmées : " le sol est progressivement et rapidement abandonné par ses premiers habitants ; dans tous les districts agricoles, il y a diminution. "

Que les partisans de l'union commerciale méditent bien ces paroles d'un journal américain.

LES PRINCES D'ORLEANS

Le *Herald* de New York annonce que que le comte de Paris, accompagné de son fils le duc d'Orléans, s'embarquera pour New-York le 24 septembre prochain à bord du *Germanic* de la ligne White Star. Le comte de Paris aura pour compagnon de voyage plusieurs personnes dont le nom est d'une certaine notoriété ; se sont, notamment, le comte Othenin d'Haussonville, de l'Académie française, neveu du duc de Broglie, et ancien membre de l'assemblée nationale.

M. d'Haussonville est déjà venu en Amérique en 1881 à l'occasion du centenaire d'Yorktown ; le duc d'Uzès, jeune homme de vingt-deux ans, dont la mère a souvent été citée comme ayant fourni des subsides à la campagne du général Boulanger ; le marquis de Lasteyrie, arrière-petit-fils du général Lafayette par sa mère ; le docteur Récamier, jeune médecin, dont le nom rappelle les souvenirs mondains du premier empire ; enfin, une couple d'officiers, et quelques autres personnes de moindre marque.

Le comte de Paris, nous dit le *Herald*, ne restera pas longtemps en Amérique ; sa première visite sera pour les champs de bataille de la Virginie, où il a suivi pendant quelque temps, lors de la guerre de sécession, les opérations de l'armée du Potomac.

IGNORANCE OU MALICE

Nous lisons dans le *Sun* de New-York :

" Le commerce de pommes de la Nouvelle-Ecosse a augmenté l'année dernière de 3,000 à 4,000 barils exportés."

C'est tout simplement un échantillon de l'ignorance ou bien une malice inventée pour déprécier le Canada. Au lieu de 3,000 à 4,000 barils de pommes exportées, le commerce d'exportation de la Nouvelle-Ecosse a été porté de 60,221 barils en 1888, à 118,723 barils en 1889, et de ces 118,723 barils de pommes, les Etats-Unis en ont reçu 19,907.

Pour l'information des journaux américains qui auraient la tentation de suivre le *Sun* dans la voie du dénigrement, nous publions ci-après le tableau sommaire du commerce d'exportation des pommes par province, pendant l'année finissant au 30 juin 1890 :

	Barils	Valeur
Québec	331,748	$684,007
Ontario	319,236	532,223
Nouvelle-Ecosse	118,723	307,002
Nouveau-Brunswick	1,698	3,384
Colombie britannique	279	1,150
Manitoba	177	458
Prince-Edouard	110	223

Voici maintenant les pays où ces pommes ont été exportées ;

	Barils	Valeur
Grande-Bretagne	619,217	$1,277,577
Etats-Unis	144,618	230,103
Terre-Neuve	7,104	17,853
Autres pays	1,032	2,911

Ces tableaux ne comprennent que des pommes vertes. Le Canada a exporté de plus 91,113 livres de pommes sèches, évaluées à $3,940. Il y a encore les exportations de pommes mises en conserves qui représentent une valeur de $19,583. De sorte que la valeur totale des exportations de pommes atteint le chiffre de $1,607,729. C'est pas trop mal pour *quelques arpents de neige.*

ECONOMIE DOMESTIQUE

L'Alun

L'alun, dont les usages [illegible] si nombreux dans l'industrie, est [illegible]isé en thérapeutique, à cause de ses propriétés astringentes. Son action est si active qu'on l'emploie pour ronger les chairs baveuses des plaies et des ulcères.

On trouve l'alun à l'état naturel à proximité de certains volcans, mais en quantité restreinte. Pour suffire à la consommation, on a dû en fabriquer artificiellement, ce qui est facile, puisque l'alun est un sulfate double d'alumine et de potasse ou d'ammoniaque. En France, les deux premières fabriques d'alun furent établies, il y a un siècle, l'une à Javelle près Paris, l'autre à Montpellier.

Mis en contact avec la peau, l'alun contracte le tissu et chasse le sang, aussi l'emploie-t-on pour arrêter les hémorragies. Dans ce cas, on lotionne avec une dissolution d'alun ;— l'alun se dissout dans dix-huit fois son poids d'eau froide.

Dans les saignements de nez persistants, on obtient de bons résultats par l'inspiration d'une eau légèrement alumineuse ; les gargarismes d'alun et de miel miel rosat sont excellents pour les hémorragies des gencives accompagnées d'ulcérations et de gonflement, ainsi que dans les affections du pharynx : aphtes, stomatite, angines catarrhales, couenneuses, gangréneuses.

Les gargarismes alumineux et les insufflations d'alun suffisent parfois pour prévenir ou arrêter le développement du croup. L'alun est encore utilisé dans les inflamations des amygdales, dans les maux d'yeux, dans les cas d'aphonie,—altération du timbre de la voix.

Pris en quantité, l'alun devient un toxique, du reste, on dépasse rarement la dose de quarante centigrammes. Dans l'estomac l'alun provoque des pincements, des crampes, il peut même amener des vomissements et la diarrhée. C'est pourquoi il est malsain de consommer du pain contenant une trop grande quantité d'alun parce que cette substance entrave dans l'estomac la dissolution du gluten pendant l'assimilation. On sait qu'au moyen de l'alun, on peut blanchir les farines inférieures ou celles qui ont été avariées. Certains commerçants n'hésitent pas à mélanger à la farine de blé des féveroles, des farines de haricots et lentiles, mais la pâte ainsi obtenue serait flasque, lourde, sans consistance. Pour remédier à ces inconvénients, ils ajoutent de l'alun,—qui a encore l'avantage—pour eux—d'augmenter le poids du pain en faisant absorber à la farine une plus grande quantité d'eau.

Le contre-poison de l'alun est le bicarbonate de soude.

UN INTERNE.

L'Enfant pleure, il veut son Castor

LA RACE FRANÇAISE

Les causes de son infécondité

Un article de M. Cornely

M. Cornely tend à établir, dans le *Matin*, que ce n'est pas par impuissance ni par volonté que la race française est tinte chez elle.

Il n'en veut d'autres preuves que ce qui se passe au Canada où les familles de sept et douze enfants ne bornent plus l'exception.

C'est par calcul, dit-il, qu'il existe en France deux millions de ménages n'ayant pas d'enfants, deux millions trois cent mille en ayant deux, un million et demi en ayant trois, un million en ayant quatre, cinq cent cinquante mille en ayant cinq, trois cent mille en ayant six, et enfin cent quarante-huit mille cent huit en ayant sept et audessus.

Il n'est pas très difficile de découvrir les causes qui rendent infécondes les familles françaises. Tous les sociologistes, tous les médecins les connaissent.

Il y en a deux principales : l'une, c'est l'affaiblissement du sentiment religieux ; l'autre, c'est le code Napoléon, qui a enlevé au père le droit de disposer de sa fortune et consacré le partage égal des patrimoines.

C'est une banalité que de dire que les familles chrétiennes sont les plus nombreuses, puisque le christianisme interdit tout acte d'amour qui n'a pas pour but la procréation des enfants. Le sentiment religieux s'affaiblissant, le père de famille est impérieusement invité par le code à n'avoir que le moins possible d'enfants s'il veut que ses enfants soient à peu près aussi heureux que lui.

Et on peut poser en fait que tout individu marié, possesseur d'une terre à laquelle il tient, d'une industrie qui fait son orgueil, d'un bien quelconque qu'il a créé et dont il veut le maintien intégral après sa mort, n'a pas d'autre moyen, en France, pour perpétuer son œuvre que de restreindre sa procréation à l'unité.

Le code institue donc une prime savante à la dépopulation. Cela est si vrai qu'en France même la fécondité coexiste partout avec la foi religieuse qui réussit à surmonter les mauvaises tentations du code.

Cela est si vrai que les populations les plus infécondes sont celles des villes qui ont en moyenne les moins religieuses, et que, dans les campagnes, les populations les plus fécondes sont en même temps les plus catholiques.

Voici, je suppose, Paris. Paris contient de bien braves gens, de grands chrétiens ; mais Paris est en majorité irréligieux. Il n'y a pas le quart des Parisiens qui observent les règles de la religion. Il y en a les trois quarts qui observent la superstition du chiffre 13 ou des couverts en croix.

Eh bien ! si Paris composait toute la France, la France n'aurait pas pour un siècle d'existe. Car Paris ne fait pas assez d'enfants pour combler les vides que la mort creuse en lui, grâce à la connivence de ses conseillers municipaux qui ne sont pas capables de lui donner de l'eau propre à boire. Et encore, sur le peu d'enfants qu'il fait, Paris fait 28 bâtards sur 100, près du tiers ; à ce point que, dans les campagnes, l'épithète de Parisien et celle de bâtards sont synonymes.

Voici maintenant la Bretagne, le Finistère. Fichus bêtes ! les Bretons, n'est-ce pas ?

Ils nomment Freppel, de Mun et autres rétrogrades. Et quand leurs enfants arrivent au régiment, on leur fait toutes sortes de misères parce qu'ils ne sont pas " débrouillards."

Eh bien ! s'il n'y avait que la Bretagne en France, ce pays-ci se rirait de la fécondité de ses rivaux, et il aurait conservé au milieu de l'Europe la situation prépondérante que lui assurait, il y a deux siècles, la densité de sa population avec tous les bénéfices qui découlent de cette densité.

Folie religieuse

Les époux Vine, de Warsaw (Indiana), faisant partie de la trop fameuse secte des guérisseurs par la prière, ont été arrêtés pour avoir laissé mourir, faute de soins, un de leurs enfants, qui était atteint de la fièvre typhoïde. Quoique relativement riches, les époux Vine, comptant uniquement sur les effets de leurs prières pour la guérison de leur enfant, n'ont même pas voulu appeler de médecin. Le médecin légiste, qui a fait l'autopsie du pauvre enfant, déclare qu'il aurait pu être sauvé s'il avait été soigné à temps.

Grand incendie

L'immense distillerie de la Kentucky Distilling Company, appartenant à MM. Barkhouse & Co, Louisville, l'entrepôt attenant dans lequel se trouvaient trente mille barils de whiskey, et quelques maisons voisines, ont été totalement détruits par le feu. On ne signale pas d'accidents de personnes ; mais les pertes matérielles sont évaluées à plus de $800,000.

EXPLICATION

On a fortement critiqué une loi passée pendant la dernière session du parlement touchant les boîtes à cigares vidées. La lettre suivante adressée au *Mail* de Toronto par M. Geo. W. Dower, secrétaire du Congrès fédéral des métiers et du Travail, expose la question sous son vrai jour :

Au Rédacteur du *Mail*.

Monsieur.—On trouve le paragraphe suivant dans votre correspondance d'Ottawa de samedi dernier :

" Le Département du Revenu de l'Intérieur a cédé devant la clameur publique au sujet de l'ordre, en apparence insensé, de détruire les boîtes à cigares vides, et il a accepté comme preuve suffisante de la destruction l'enlèvement du fond des boîtes."

Si votre correspondant et le public en général connaissaient les raisons pour lesquelles cet amendement a été adopté à la dernière session, je ne crois pas que vous eussiez publié cet entrefilet dans votre journal. La question de l'emploi illégal des boîtes vides a depuis plusieurs années occupé l'attention des fabricants de cigares de ce pays, et les délégués de l'Union des Cigariers de Montréal l'on soumise au dernier Congrès fédéral des métiers et du Travail tenu à Montréal en septembre dernier. La discussion a fait voir clairement que des marchands de cigares malhonnêtes avaient l'habitude de remplir avec des cigares inférieurs des boîtes qui avaient contenu des cigares de qualité supérieure, et de frauder ainsi à la fois le consommateur et le fabricant en renom. La question a été renvoyée au comité de législation du Congrès, et au cours de la visite de ce comité à Ottawa pendant la dernière session, elle a été soumise à l'attention de l'Hon. M. Costigan, ministre du revenu de l'intérieur. Les explications données lui firent parfaitement comprendre les embarras suscités aux cigariers qui travaillent à la journée ainsi qu'aux fabricants de la Puissance, et à la suite ds plusieurs suggestions faites par notre comité pour surmonter la difficulté, on adopta comme étaut plus pratique l'idée de détruire les boîtes vides. L'honorable ministre présenta donc un amandement, qui, j'en suis heureux, est devenu loi et que l'on met maintenant en vigueur. Si tout le monde était honnête, on n'aurait pas besoin d'une loi semblable, mais tant que l'on fabriquera des cigares à domicile ceux qui les font chercheront par tous les moyens da s'en défaire ; or, qu'y a-t-il de plus facile pour les marchands malhonnêtes que de mettre leurs méchants cigares à bas prix dans les boîtes vides de cigares chers. Je suis certain que si la loi est appliquée de la manière que ses promoteurs en avaient l'intention ce sera un important bienfait pour une classe méritante—celle des membres de l'Union Internationale des Cigariers, et pour tous les fabricants de cigares honorables.

J'ai l'Honneur, etc.

Geo. W. Dower,

Secrétaire du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail.

Toronto, 4 Août 1890.

Les richesses du Canada

(Du *Toronto Telegram.*)

Choses dont le Canada peut se vanter :

Le Canada est le premier pour l'étendue de ses canaux.

Le second pour la production du cuivre.

Le troisième pour la grandeur de son territoire.

Le cinquième pour sa marine marchande ;

Le huitième pour le nombre de milles de ses chemins de fer ;

Le neuvième pour la production du charbon parmi les pays carbonifères ;

Le dixième enfin pour la production du fer.

C'est là toute la richesse produite.

Le Canada, dans son état actuel non développé est dans une position meilleure que les autres pays.

Les plus grands gisements de charbon de l'univers sont du Nord-Ouest.

Les sources les plus riches de pétrole se trouvent sur les rivières MacKinzie et Arthabaska.

La plus grande mine de cuivre est à Sudbury.

Le meilleur minerai de fer est dans la Nouvelle-Ecosse ; et le Canada, comme tout, possède un approvisionnement suffisant pour l'univers entier.

Détournement

Un jeune homme d'environ une vingtaine d'années et à l'emploi d'une maison commerciale faisant des affaires à St. Roch de Québec se serait, paraît-il, sauvé avec une somme de $1500 appartenant à ses patrons. Ce jeune homme serait parti, nous informe-t-on, par le steamer pour l'Europe. Jusqu'à cet escapade cet agent a joui de la meilleure réputation et de la plus entière confiance de ses patrons.

UN ENLEVEMENT

Deux beaux-pères qui ne s'aiment pas !

La conversation générale dans la haute société anglaise à Montréal, roule en ce moment sur les héros d'un enlèvement qui a eu lieu avant-hier matin dans des conditions exceptionnellement favorables à une entreprise de cette nature.

M. R. et Mlle C., comme les pigeons de la fable, s'aimaient d'amour tendre.

Mais les deux beaux-papas ne s'aimaient pas, ce qui explique qu'il leur eût été impossible de s'entendre au sujet de la conclusion du mariage de leurs enfants respectifs.

Depuis trois ans, les deux amoureux filaient l'amour platonique, comptant sans doute sur une détente dans les relations de leurs papas respectifs.

Mais cette détente ne se produisait pas et trois ans d'amour platonique, sans apparence à l'horizon d'un changement dans les sentiments des deux pères ennemis, dépassaient les forces des deux jeunes gens.

Une circonstance se produisit, qui favorisa les amoureux impatients. Le père de la jeune fille partait ces jours derniers pour soigner ses rhumatismes aux Eaux.

On profita de l'aubaine. Tandis que la jeune fille déménageait à la sourdine, pièce par pièce, tous les articles de son trousseau, le jeune R.... assisté des conseils d'un ami se procurait une licence en règle.

Mlle C.... avait, sous prétexte d'y faire des réparations, fait descendre sa malle qui s'était rapidement remplie du trousseau indispensable.

Lorsque tout fut prêt, on se distribua les rôles et la scène de l'enlèvement se joua hier matin à trois, conformément au programme.

Mlle C..et M. R..accompagnés de l'ami complaisant ont échangé devant un pasteur les vœux solennels.

Puis, sans tambour ni trompette, le jeune couple prit le chemin des Etats-Unis où la lune de miel les retiendra jusqu'au jour où la réconciliation des beaux-papas entraînera pour les jeunes gens le pardon généreux de cette équipée qui fait jaser les commères et rêver les jeunes filles.

La France en Afrique

L'opinion de Stanley sur l'entente avec l'Angleterre

Départ de Guillaume pour la Russie

Paris, 16.—M. Stanley est parti avant-hier de Paris pour Lucerne. Il a surpris les Français en disant que, selon lui, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, avait fait une bonne affaire en concluant l'entente anglo-française. M. Stanley croit que si lord Salisbury avait mieux connu la vallée du Niger il n'aurait pas signé la convention. M. Stanley applaudit au projet de chemin de fer transsaharien, il pense que la ligne ne coûtera pas plus de 200 millions de francs et qu'elle pourra être construite en dix ans.

M. Stanley a dit que si l'on déploie de l'énergie en construisant le chemin de fer, le nouveau territoire de Barome acquierra une valeur incalculable. L'entreprise ne sera pas difficile si l'on adopte le système américain qui consiste à poser deux kilomètres de rails par jour.

Politiquement parlant, a ajouté M. Stanley, la région présentera de grands avantages. Elle permettra au gouvernement français de recruter une armée autour du lac Tchad, armée qui pourra être utile dans le cas d'un soulèvement en Algérie ou d'une guerre sur le continent.

Paris, 16—Le *Matin* prétend que le territoire de Cheik Said, à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb, lequel a été oublié par les négociateurs français dans l'entente avec l'Angleterre, appartient sans aucun doute à la France. Le *Matin* regrette qu'on ait perdu de vue ce territoire, et il demande qu'on en réclame la possession dans le plus bref délai.

Un jeûne

Le jeûne de quarante-deux jours que le nommé Alexandre Jacques, un Français, s'était imposé, s'est terminé à Londres dens les meilleures conditions. Le jeûneur se sentait tellement vigoureux qu'il avait fait la proposition de continuer son abstinence pendant dix jours encore, contre un honoraire supplémentaire de 1,000. L'administration du Westminster Aquarium, où cette expérience avait lieu, n'ayant pas accepté cette offre, M. Jacques s'est contenté de demontrer au public que ses forces n'avaient pas diminué. en soulevant un monsieur très lourd de l'assistance. Le public de l'Aquarium a fait au jeûneur un accueil très enthousiaste.

L'administration a remis à M. Jacques une médaille en or et l'a proclamé le champion des jeûneurs du monde entier.

La corporation de Québec a transmis au ministre de la justice une pétition de droit réclamant $39,000 de dommages résultant de la catastrophe de la rue Champlain.

MARCHANDS D'ESCLAVES

Détails navrants

Londres, 16—D'horribles récits sont parvenus à Londres sur le commerce des esclaves auquel se livrent les planteurs anglais dans les mers du Sud. Le synode de la mission presbytérienne aux Nouvelles Hébrides a voté une résolution portant que " la traite des esclaves canaques aux Nouvelles-Hébrides et dans les îles voisines a contribué dans une grande mesure à la dépopulation de ces îles, a détruit les relations de famille parmi les indigènes, et a été et est encore une cause d'effusion de sang, de douleur et de souffrance."

Un missionnaire nommé Patou raconte qu'il a vu de ses propres yeux des embarcations montées par des blancs transporter des Canaques sur un navire à esclaves les mettre de force à bord, et lorsqu'ils essayaient de regagner à la nage le rivage, on les frappait jusqu'à ce qu'ils tombassent épuisés sur le pont du navire, et alors on les emmenait. Ceux qu'on soupçonnait de vouloir s'échapper étaient enchaînés à bord. Un chef indigène a été tué par l'équipage d'un de ces navires pour avoir voulu protéger sa fille, et un professeur indigène, un chrétien, a été également tué. Ce commerce d'esclaves se fait sous la protection du pavillon anglais et au profit des planteurs du Queensland et des îles Fidji.

PAR-DESSUS LES CHUTES NIAGARA

Scène émouvante—Deux hommes dans le gouffre

Chutes Niagara, Ont., 15.—Le bruit a circulé hier qu'un homme se cramponnant à une chaloupe, avait sauté les chutes du Niagara. Après information, on apprit qu'un cocher, conduisait un certain nombre de visiteurs sur la rive sud de l'île aux Chèvres et qu'ils avaient aperçu un homme ramant vers le rivage canadien au-dessus des chutes. Ils l'observèrent durant quelquet minutes et le virent entraîné dans les rapides, la chaloupe renversée, et tous deux tombèrent dans le gouffre. L'homme disparut.

Un étranger du nom de Fleck qui s'était rendu aux îles Dufferin, dit avoir vu deux hommes sur la rivière, à quelque distance du rivage, au-dessus des rapides et luttant dans une chaloupe contre le courant. L'nn d'eux se jeta à l'eau et essaya de gagner le rivage à la nage, mais il fut entraîné par le courant et précipité dans les chûtes. L'autre se cramponnant à la chaloupe fut aussi entraîné dans le gouffre. Quels sont ces hommes et où ont-ils pris la chaloupe ? Personne ne le sait. Aucune chaloupe ne manque à Port Day, sur le côté américain ou à Chippewa. La police a été avertie et elle fait des recherches pour trouver les noyés en bas des chutes.

Vingt personnes mordues par un chien enragé

Les communes de Calvoet, Forest, Ucele et St-Gilles, voisines de Bruxelles ont été mises en émoi par un gros chien de trait qui, devenu enragé, a parcouru ces diverses localités, jetant la terreur parmi les habitants. Dans chacune de ces communes, la bête a mordu un grand nombre de personnes ; on en connait jusqu'à vingt actuellement. Il était huit heures lorsque la bête fut signalée à St-Gilles.

Quelquet instants après, l'agent Ferrière de cette commune aperçut des passants qui se sauvaient et vit le chien s'élancer sur lui. Le brave policier n'hésita pas ; il attendit courageusement l'animal, et lorsque celui-ci fut près de lui, il le saisit à la gorge, et essayant de l'étrangler. Mais ce fut vainement, car la bête se débattait furieusement, cherchant à mordre l'agent. Tous les passants entraient dans les magasins ou cafés, dont les portes étaient soigneusement fermées.

Tout à coup l'animal essaya de mordre Ferrière à la poitrine, mais heureusement l'agent fut protége par sa cartouchière en cuir, qui fut complètement lacérée.

Enfin, on parvint à enfermer le chien dans l'une des cellules du dépôt communal. Un agent prit un revolver, et par le judas de la porte on tira sur lui successivement douze coups, mais sans pouvoir tuer la bête, qui enfonçait les dents dans le bois du banc et même dans la porte.

Finalement on dut avoir recours à M. X..., un habile tireur de la garde civique qui, armé de son comblain, a tué du premier coup le dangereux animal.

La bête a été aussitôt examinée par un vénérinaire qui a constaté qu'elle était enragée au plus fort dégré ; elle avait été atteinte par 13 balles, mais celle du comblain avait seule pu déterminer la mort.

Toutes les personnes mordues devront être envoyées à l'institut Pasteur.

Brûlée vive

Une petite fille de M. Joseph Blouin, navigateur de Saint-Jean Ile d'Orléans, s'amusait avec ses compagnes à faire un feu de grève, quand le feu prit à ses vêtements. Sans le secours d'une brave jeune fille, elle aurait été brûlée à mort. Ses blessures sont très graves et ses souffrances ont été atroces.

Bulletin Commercial

Le marché

Il y avait abondance de produits sur nos marchés samedi. Les œufs se vendaient 20cts, le beurre 18cts, les patates 40cts, les choux de 50 à 60 cts la douzaine et les pommes $4 le minot. Les fruits étaient assez rares et chers.

Progrès

La compagnie d'empaquetage de viande du Canada se propose d'élever son capital de $150,000 à $250,000.

Fer en gueuse

On s'attend à une hausse dans les prix du fer en gueuse d'ici à un mois.

Industrie

MM. W. T. Costigan & cie, épiciers en gros, de Montréal ont loué la fabrique de homard à Campo Bello, N. B., pour y mettre la sardine en conserve à l'huile et à la moutarde.

Exposition de la Jamaïque

M. Adam Brown, M. P., commissaire du Canada à l'exposition de la Jamaïque, viendra prochainement à Québec, voir nos hommes d'affaires au sujet de la part qu'ils désirent sans doute prendre à cette exposition.

Pommes

La récolte de pommes promet d'être abondante cette année au Canada. Les nouvelles pommes, de qualité en général inférieure, se vendent $3.00 à $4.50 le baril.

Blé

Les commerçants de blé de Chicago ont fait récemment de bonnes affaires, le prix du blé s'étant élevé en quelques jours de 10 à 11 cts.

Les marchés de Québec

SAMEDI, 16 août 1890.

PRIX EN GROS

	$ cts.		$ cts.
FARINES			
Patente	$5 40	@	$6 40
Supérieure extra	5 25	@	5 50
Extra superfine	4 90	@	5 00
Extra du printemps	4 25	@	4 40
Superfine	4 00	@	4 30
Forte du Canada pour boulangers	5 25	@	5 50
do Manitoba do	5 50	@	5 70
do Etats-Unis do	5 50	@	5 60
Fine	3 90	@	4 10
Middlings	3 70	@	3 75
Pollards	3 25	@	3 50
ONTARIO EN SACS			
Medium	$2 40	@	$2 60
Extra du printemps	2 20	@	2 25
Superfine	2 10	@	2 15
Fine	1 90	@	2 00
Middlings	1 65	@	1 80
Farine d'avoine par quart	5 00	@	5 50
GRAINS			
Avoine—36 lbs	0 61	@	0 63
Pois —66 lbs	1 00	@	1 10
Fèves blanches—60 lbs	1 90	@	2 00
Sarrazin—48 lbs	0 60	@	0 65
Maïs —56 lbs	0 60	@	0 62
BŒUF ET LARD			
Lard—Canada—coupe court—par quart	$17 50	@	$18 00
Mess de l'ouest	16 50	@	17 00
Thin mess	14 00	@	15 00
Bœuf—mess	11 00	@	13 00
Jambons—City cured, la livre	13c.	@	14c.
Saindoux, de l'ouest en seau	1 90	@	1 95
do canadien	1 75	@	1 80
Lards en carcasse, par 100 lbs	6 25	@	6 50
Bœuf, par 100 lbs	5 00	@	8 00
POISSON			
Saumon No 1—par baril	$16 50	@	$17 00
do No 2— do	15 00	@	16 00
do No 3— do	13 00	a	15 00
Anguille, par livre	5 c.	@	7c.
Hareng No 1, Labrador, par quart	4 50	@	5 00
do No 2, do do	4 00	@	4 25
do No 1, d'Anticosti do	00	@	4 25
do No 1, Cap Breton do	6 00		6 25
Morue No 1, Grande do	4 00		
do No 1, do	3 75	@	4 00
do No 2, do	3 25	@	3 50
Flétan No 1, do	0 00	@	0 00
Truite No 1, do	10 00	@	11 00
do No 2, do	8 50	@	9 00
Morue sèche, par 112 lbs	4 00	@	5 00
HUILES			
Huile de Loup marin Pâle	0 45	@	0 48
" " Paille	0 45	@	0 46
" de morue	0 32	@	0 33
" de marsouin, Pâle	0 45	@	0 50
" " " Paille	0 40	@	0 45
FRUITS			
Pommes nouvelles, par quart	$3 50	a	5 00
Prunes Californie, la boîte	3 50		
Pêches do do	3 50	a	4 00
Poires do do	6 75	a	7 00
Raisins do do	4 00	a	4 25
Raisin bleu, au panier	1 25	a	1 50
Do	0 75		
Raisin Delaware	0 80		
Citrons de Naples, par caisse	12 00	a	13 00
Citrons Messine, la bte	8 00	a	0 00
Oranges de Valence	15 00		
Coco, le cent	5 25		
Pommes évaporées, la lb	0 11½	@	0 13½
Pruneaux Bosnia, la lb	0 08½		
Oignon Egytien, la lb	0.03		
Dates Fraîches	0.06	@	0 07
Bananes rouges	1 50	@	1 75
" blanches	1 75	a	2 00
LEGUMES			
Pois vert, panier	0 50	a	0 60
Fèves jaunes, la boite	0 50		
Choux, le quart	5 00		
Tomates, la douz	00 5	a	0 00
Melons	50 cts.		
BEURRES			
Produit des beurreries (vieux) de Kamouraska	10c.	@	12c.
Do Beauce	8c.	@	10c.
Sucre d'érable	7c.	@	8c.
Œufs	11c.	@	15
Beurre frais	11c.	@	16c

REPRODUCTEURS!

FERME ST-DENIS

LES PROPRIETAIRES DE VACHES sont priés de se rappeler qu'a la Ferme St Denis, vis-a-vis Spencer Wood, ils trouveront **Trois Reproducteurs** d'excellente qualité, savoir :—un Taureau Jersey pur sang et deux Taureaux Canadiens, enregistrés au livre de généalogie de la race sans laine.

J. ISRAEL TARTE

NOS ASILES D'ALIENES

Les articles publiés ces jours derniers par l'*Electeur* sur la question des asiles méritent l'attention publique. Notre confrère a pris la même attitude que le *Canadien*, attitude qui se résume dans les conclusions auxquelles en est arrivé M. le docteur Vallée dans son rapport au gouvernement, après les études faites à Paris durant son voyage de 1889 :

" 1. Les asiles d'aliénés doivent conserver leur caractère d'hôpitaux de traitement, et doivent être réservés autant que possible aux aliénés dangereux ou curables.

" 2. Comme il est généralement admis que les maladies mentales sont d'autant plus curables qu'elles sont plus récentes, la législature doit rendre les admissions aussi faciles que possible pour les malades qui doivent être traités.

" 3. Le travail devrait être organisé comme moyen de traitement dans nos asiles, et l'on devrait y créer des ateliers et y généraliser le travail agricole de manière à occuper tous les aliénés valides.

" 4. Les enfants imbéciles et idiots devraient être placés dans des établissements spéciaux où l'on essayerait de les instruire et de leur apprendre des métiers qui leur permettent de gagner leur vie.

" 5. Les asiles pour les alcooliques ne devraient pas recevoir d'aliénés ordinaires, car une pareille confusion présente de graves inconvénients.

" 6. Les gâteux et les déments devraient être placés dans des hospices où ils pourraient recevoir, à meilleur marché que dans les asiles, les soins que leur état réclame.

" 7. Le bureau médical devrait avoir l'autorisation de placer dans les familles capables d'en prendre soin certains aliénés inoffensifs, calmes et incurables, mais susceptibles de travailler sous une surveillance. Ces malades pourraient être réintégrés à l'asile au besoin.

" 8. Généraliser le système des *sorties sur essai* pour tous les malades inoffensifs, avec facilité d'un prompt retour s'il était nécessaire. La loi actuelle permet au bureau médical d'accorder ces *sorties sur essai*, mais les propriétaires de l'asile, depuis plus de deux ans, n'ont pas voulu reconnaître notre autorité sur ce point."

Dans un autre endroit de son rapport, M. Vallée se prononce également en faveur de l'asile possédé par l'Etat et de l'autorité absolue et exclusive du médecin sur tous les services qui intéressent la curation des malades.

LA RECOLTE DANS NOTRE PROVINCE

Nous avons reçu le bulletin mensuel sur l'apparence de la récolte pour le mois de juillet 1890, publié par le département de l'agriculture de la province de Québec. Voici les remarques générales que ce bulletin renferme sur la récolte.

Le mois de juillet a été marqué par de grandes chaleurs et quelques nuits fraîches. Les fréquentes ondées que nous avons eues ont beaucoup nui à la fenaison, et en certains endroits la qualité du foin en a été affectée. Ce mois a aussi été remarquable par quelques orages, accompagnés de tonnerre et d'éclairs, qui ont causé beaucoup de dégâts dans certaines localités. On se plaint beaucoup du tort causé [illegible] les gelées d'hiver sur les prairies [illegible] explique la récolte moyenne du [illegible] quelques semaines de temps favo[illegible] cultivateurs espèrent des résultats assez satisfaisants de la récolte de cette saison.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Foin	Moyenne.
Blé	Assez bonne apparence
Orge	Plus que moyenne.
Avoine	Au-dessous de moyenne
Sarrasin	Bonne.
Seigle	Beau.
Pois	Beaux.
Blé-d'Inde	Beau.
Patates	Belles.
Récoltes racines.	Belles.
Tabac	Beau.
Culture pour silos.	Belle.
Fruits	Au-dessous de moyenne

TEMPERATURE moyenne 80 Fahr.

Par ordre.

GEORGES LECLÈRE.
Secrétaire,
Département de l'Agriculture, P. Q.

Ville cordonnière

La ville de Lynn, Mass., compte plus de 5000 habitants, tous cordonniers, qui font 1,200,000 à 1,400,000 paires de chaus[illegible] par année, valant $1,000,000. Les [illegible] de Lynn, gagnant $10 000 par a[illegible] mesures expédiées [illegible].

NOS PLACES D'EAU

La moralité de nos places d'eau est proverbiale. On s'y amuse dans la décence et les bonnes mœurs. Les quelques abus qui se glissent dans certaines localités sont les résultats de la vente des boissons, sans licence parfois. Nous connaissons une place d'eau très fréquentée cette année, dans laquelle des enfants ont pu obtenir, grâce à des complaisances coupables, des liqueurs enivrantes. On ne saurait trop s'élever contre de pareils abus. Le district de Québec retire, à chaque saison d'été, d'immenses avantages du séjour des milliers de personnes qui viennent y respirer l'air vivifiant de la mer et y chercher la tranquillité. Il est important que la réputation de nos places d'eau soit maintenue intacte, qu'elles soient embellies, ornées, etc., que la paix y règne.

LES DROITS SUR le MAROQUIN

Le *Moniteur du Commerce* revient sur la question des droits sur le maroquin. Rien n'est moins raisonnable, à notre avis, que d'abîmer l'évaluateur, M. Martineau, à ce propos. Il a décidé que les maroquins importés par MM. Gourdeau et Pion, à Québec, devaient payer 15 p.c. Son jugement a été soumis au ministre des douanes, qui l'a approuvé et ratifié.

Avec l'esprit d'entreprise qui le distingue, M. Gourdeau s'adresse à la Cour d'Echiquier pour obtenir un jugement définitif. Il ne reste plus qu'à attendre ce jugement. S'il est hostile à l'interprétation de M. Martineau et du département des douanes, le *Canadien* en sera heureux pour les importateurs, contre lesquels, nous en sommes certain, ni M. Martineau, ni le ministre des douanes n'agissent par mauvais vouloir.

LE GRAND-TRONC

Les opérations du Grand-Tronc pour le semestre écoulé se sont soldées par un profit net de £116,400. Le dividende sera payé en entier sur les débentures de 4%, et sept chelins sterling seront payés sur les premières débentures préférentielles.

Le Grand-Tronc est administré avec une grande économie, malgré les désavantages d'un réseau de lignes construites indépendamment les unes des autres. Sous ce rapport, le Grand-Tronc est sur un pied d'infériorité avec le Pacifique, construit sous une direction unique. Ces deux grandes compagnies sont un honneur et des sources puissantes de progrès pour le Canada. Elles n'ont pas encore atteint leur développement entier. Elles cherchent sans cesse à couvrir un terrain nouveau. C'est ainsi que le Grand-Tronc a l'ambition de se rendre à Halifax, où le Pacifique est déjà installé au moyen de sa ligne courte à travers le Maine.

LES ACADIENS

Grande convention à la Pointe de l'Eglise

Nous lisons dans la *Minerve :*

Les délégués de la province de Québec à la Grande Convention Acadienne qui a eu lieu mercredi et jeudi dernier à la Pointe de l'Eglise, Nouvelle-Ecosse, sont revenus à Montréal samedi soir. Ces délégués sont M. l'abbé J. T. Gaudet, curé de l'Epiphanie ; M. Forest, N. P., Ste-Scholastique ; G. Mirault et Alphonse Christin, avocats, de Montréal ; Narcisse Gaudet, Moïse Mélançon, Edmond Mélançon. Ils ont reçu de nos compatriotes acadiens l'acceuil le plus sympathique.

La grande convention de la Pointe de l'Eglise a été couronnée de tout le succès auquel s'attendaient ceux qui en ont fait les préparatifs. Leurs espérances sont même restées en deçà de la réalité. En effet cinq mille personnes au moins ont pris part aux fêtes nationales des 13, 14 et 15 août à la Pointe-de-l'Eglise. Le président de la convention était l'honorable juge Landry. Les questions d'éducation et de colonisation ont été discutées longuement dans ce conseil de la nation acadienne, auquel a préludé une grande démonstration religieuse. Le sermon de circonstance a été prononcé par le révérend Père Porcille.

Le 14 de très éloquents discours ont été prononcés à la convention par l'hon. juge Landry, M. l'abbé A. B. Parker, curé de St-Bernard, l'hon. J. O. Leblanc membre du conseil exécutif de la Nouvelle-Ecosse, le Dr A. A. Leblanc, M. Valentin Landry, du journal l'*Evangeline* M. Henry Benoit d'Arichat, N. B., l'hon. sénateur Poirier ; M. le curé de Haverhill, Mass ; M. l'abbé A. D. Cormier, du collège St-Joseph de Mamrrmcooke ; le Dr Béliveau, de Shédiac ; M. l'abbé Béliveau curé de Sussex, N. B., l'hon. S. F Poirier, M. P. P., (île du Prince Edouard) ; MM. Comeau, M. P. P, O. M. Mélançon, M. P, P., et F. X. Vautour.

Le 15, les délégués firent le voyage de Port Royal (Annapolis), où, dans un discours admirable, l'honorable sénateur Poirier a retracé l'histoire de cette ville illustrée par tant d'événements mémorables. Ce discours fut prononcé sur le bateau en traversant la baie de Fundy. Plusieurs autres orateurs portèrent aussi la parole sur le bateau ; ce sont MM. l'abbé Gaudet, curé de l'Epiphanie, G. Mireault, A. Christin, M. Forest, notaire de Ste-Scholastique, le Dr Doherty, le Dr Gaudet, l'honorable M. Arsenault, M. l'abbé M. Cormier et l'honorable M. Richard.

Les délégués canadiens-français sont enchantés de leur voyage. Le président de la convention, disent-ils, et le secrétaire, l'honorable sénateur Poirier, méritent toute sorte de félicitations ; car c'est à eux que revient la plus grande partie du succès de la grande convention acadienne.

CONFERENCES AGRICOLES

Nous lisons dans le *Daily Times* de Moncton :

M. J. C. Chapais, un *gentleman farmer* de la province de Québec, a donné une conférence mardi soir, à Memramcook, sur l'agriculture, et il en a donné une autre mercredi soir, à Fox Creek, paroisse de Moncton. Il part d'ici pour Cocagne et autres endroits de Kent. M. Chapais est un homme de grande expérience en matière agricole et on fait beaucoup d'éloges de ses conférences. La population acadienne de cette province est établie sur le meilleur sol du monde, et l'amélioration des systèmes de culture aurait certainement pour résultat un grand accroissement de prospérité.

UNE NUIT DE NOCES

Les journaux parisiens ont raconté l'affaire des époux Gerdès, qui ont failli être asphyxiés le soir même de leur mariage, par suite de la mauvaise installation d'un poêle. La fumiste coupable a été fortement condamné ; mais, c'est égal ! voilà une bien fâcheuse nuit de noces !

Celle des époux Jussieux, de la rue Marcadet, a été troublée par un drame moins émouvant, mais qui dut être bien désagréable aussi. M. Jussieux est un veuf qui épousait l'autre jour une veuve, contrairement à l'avis en musique par Grétry dans l'*Amant jaloux* :

Le mariage est une envie
Qu'une fois dans la vie
On peut bien se passer ;
Mais ce serais folie
Que de recommencer !

Après un très joyeux repas de noces dans un " *salon de cent couverts* " du boulevard des Batignolles, les époux Jussieux venaient de se retirer dans leur chambre nuptiale ; il était environ deux heures du matin. A peine étaient-ils couchés qu'ils tressaillirent sous le jet d'une douche froide et violente ? Eperdus, ils se dressèrent sur leur séant ; mais en quelques secondes ils furent inondées, et ils sautèrent à bas du lit, en balbutiant d'incohérentes paroles, de surprise du côté de Monsieur, d'effroi du côté de Madame. M. Jussieux voulut allumer une bougie. Pour comble d'affolement, les allumettes, qui déjà font des manières pour s'enflammer à l'état sec, avaient été mouillées par l'averse et ne produisaient pas même une vague phosphorescence.

Et la douche douchait toujours !

Dans le simple appareil, M. Jussieux ouvre en tâtant la porte du palier ; il pousse des cris d'alarme, et pour émouvoir plus sûrement la maisonnée, au lieu de crier : *A l'eau !* il s'avise de crier : *Au feu !*

Aussitôt, du haut en bas de l'immeuble des clameurs retentissent. Les locataires surgissent le bougeoir au poing, prodiguant les fiévreuses interrogations. On envahit le sanctuaire conjugal des Jussieux, et on aperçoit l'épouse en tunique nocturne, évanouie dans un fauteuil, tandis qu'un jet d'eau jaillissait avec violence du plafond sur le lit nuptial.

Un tuyau servant à la conduite de l'eau s'était crevé sous une pression subite et inondait la couche auguste et sacrée, à raison de cinq litres par seconde. La chambre était déjà transformée en lagune et bientôt le lit allait flotter, avec le balancement doux des gondoles ?

—On se croirait à Venise ! s'écria un loustic, locataire du cinquième, et qui par suite de son altitude n'avait rien à redouter. On tint conseil sur ce qu'il y avait à faire, et on commença par essayer d'aveugler la voie d'eau au moyen d'un tampon, mais elle déjoua ce calcul. Heureusement, le concierge, réveillé après tout le monde, s'avisa d'aller donner un tour de clef au compteur des eaux. Il était temps ; déjà l'escalier était transformé en cascatelles !

Pendant que les époux Jussieux se lamentaient sur ce douloureux incident, chacun rentrait au gîte, et le loustic remontait à son cinquième en murmurant :

—De quoi se plaignent ils ? Ils sont comme le poisson dans l'eau !

Ainsi que le couple Gerdès, le ménage Jussieux va porter devant les tribunaux le drame de sa nuit de noces, qui n'est pas fait pour leur inspirer le goût de [illegible] !

Un bain qui en exige un autre

(Tribunaux Comiques.)

Il est certain qu'on ne peut pas tout prévoir ; mais il ne faudrait cependant pas abuser de ce raisonnement pour échapper à des responsabilités qu'on a encourues. Tout arrive, Talleyrand l'a dit ; donc il doit arriver nombre de choses imprévues.

Celui, par exemple, qui aurait prévu l'endroit dans lequel est tombée Mme Pommeau aurait eu du...mettons du flair, ça sera plus délicat de forme et la pensée n y perdra rien.

Cette grosse dame, dont il est plus facile d'apprécier à peu près le poids à la simple vue qu'à bras tendu, est plaignante en blessures par imprudence, et partie civile à fin de dommages-intérêts; elle demande 500 francs.

En réalité, elle a eu plus de désagrément que de mal proprement dit (proprement, est une façon de parler); les soins qu'on lui a donnés ont exigé plus d'eau que de compresses ; ses vêtements n'ont pas dû en revenir. Quant à elle, il n'y paraît plus, heureusement pour la majesté de la justice. La brave dame dont nous avons dit l'énormité a une face qui respire la santé et de telles joues qu'on ne lui voit à peu près pas d'yeux, contrairement au bouillon, qui en a d'autant plus qu'il est plus gras.

C'est M. Champioux, propriétaire de l'immeuble où la plaignante occupe un logement, qui est cité comme auteur de l'accident dont elle a été victime.

Laissons d'abord la plaignante raconter cet accident : elle va d'ailleurs tout de suite au fait, et à la question de M. le président : " Dites-nous ce qui vous est arrivé ? " elle répond : " Monsieur, j'étais aux lieux : le dessus s'est effondré et et j'ai tombé dans la fosse."

M. le président,—De quel étage ?

La plaignante.—Oh ! monsieur, d'en bas : je revenais de dehors, j'y étais entrée en passant. Pensez, je demeure au cinquième ; si j'étais tombée du cinquième !..

M. le président.—Vous avez été blessée ?

La plaignante.—Du tout, monsieur, la fosse était pleine, heureusement : ça fait que je n'ai pas eu grand mal. Ah ! monsieur, c'est un bonheur que la fosse était pleine, sans ça..*(Rires.)*

M. le président.—Mais comment vous a-t-on tirée de la dedans ?

La plaignante.—Oh ! monsieur, ça a demandé deux heures ; il a fallu aller chercher des ouvriers ; personne ne voulait venir. On me parlait d'en haut ; je répondais : " Je crois que je n'ai pas grand mal, je ne sens rien." *(Rires.)*

M. le président.—On n'est venu à votre secours qu'au bout de deux heures ?

La plaignante.—Oh ! non, monsieur : je n'ai pas attendu plus d'une demi-heure; seulement, ce qui a été long, c'est le sauvetage. On m'a jeté des cordes ; mais elles cassaient quand on voulait me monter, parce que je suis très lourde.

M. le président.—Enfin, ça n'a pas eu de suites ?

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Tentative de faire dérailler un train de passagers—Conduite inexplicable

Pittsburg, Pen., 18—Un accident de chemin de fer qui a failli avoir des conséquences désastreuses s'est produit sur la ligne du Baltimore and Ohio, près de la station d'Osceola, à environ vingt milles au sud de Pittsburg. Un train de plaisir composé de six wagons-lits et d'un fourgon à bagages était parti de Pittsburg pour Atlantic City avec plus de deux cents voyageurs ; ayant un peu de retard, le train, pour rattraper le temps perdu, marchait à toute vitesse, lorsque, à un endroit où la ligne suit le bord de la rivière Youghiogheny, sur un remblai d'environ trente pieds de haut, la locomotive a heurté un obstacle placé là évidemment par des malfaiteurs. Il y a eu un terrible choc, et la locomotive ayant déraillé a roulé au bas du remblai ; deux mécaniciens, celui du train et un de ses amis qui se trouvait avec lui sur la machine, ont été écrasés sous les débris. Un vagabond qui s'était glissé entre le tender et le fourgon à bagages a été tué également. Quant au chauffeur, il a eu la chance d'être lancé dans un arbre, à trente pieds de là, et il s'en est tiré avec quelques contusions.

Les six wagons remplis de voyageurs ont déraillé comme la locomotive, mais au lieu de verser du côté de la rivière, ils sont tombés de l'autre côté. C'est à cette circonstance fortuite qu'on doit de ne pas avoir un grand désastre à déplorer. Les voyageurs ont eu terriblement peur, mais sauf quelques contusions et écorchures produites par des éclats de verre, personne n'a été blessé. De l'enquête ouverte aussitôt après l'accident, il résulte que de nombreuses traverses avaient été placées et solidement fixées sur la voie dans le but évident de faire dérailler le train. Bien qu'on ne connaisse pas encore les auteurs de cet abominable attentat, on suppose que ce sont des voleurs qui voulaient dérailler un train de marchandises pour le piller à leur aise. Ordinairement ce train passe avant l'express, mais le jour de l'accident on avait fait partir le train de plaisir le premier, et c'est lui qui est venu se briser sur l'obstacle élevé par les voleurs.

LA POTENCE EN VIRGINIE

Pandaison d'un nègre

Boydton, Virg., 18.—Un nègre nommé John Phillips a été pendu pour avoir assassiné, au mois d'avril dernier, un honorable citoyen de la localité, le capitaine Overbey. Phillips se promenait sur la route en faisant du tapage. M. Overbey l'ayant rencontré et l'ayant engagé à se mieux conduire, le nègre a tiré de sa poche une sorte de massue avec laquelle, d'un seul coup, il a fendu le crâne du capitaine.

Arrêté aussitôt, Phillips a failli être exécuté sommairement le même soir. Pour le mettre à l'abri de la fureur des habitants, on a dû le conduire à la prison de Peterburg, d'où on l'a ramené, escorté par un détachement de [illegible], à Boydton, la veille de l'exé[illegible] Avant de monter sur l'échafaud, [illegible] a avoué son crime ; il a fait preuve [illegible] qu'au dernier moment, d'un sang-froid remarquable et il est mort sans souffrances apparentes, ayant eu la colonne vertébrale brisée par la secousse résultant de la chute du contrepoids.

La foire aux baisers

La petite ville de Mattituck, coquettement située sur la baie de [illegible]nic (Long Island), est toute en révolution depuis quelques jours, et il faut avouer qu'il y a de quoi. Tous les puritains de la localité, et ils paraissent y être nombreux, sont scandalisés au plus haut degré et cinq ou six projets de mariages sont rompus depuis que les jeunes filles de Mattituck se sont avisées d'organiser une vente de charité au profit de l'église presbytérienne qui avait, paraît-il, un [illegible] besoin d'argent.

Les ventes de ce genre [illegible]tituck ne rapportaient d'habitude qu'une cinquantaine de dollars environ ; mais cette fois cette somme a été quadruplée, grâce à une heureuse et innocente innovation, qui devait pourtant causer un si gros scandale. Il y avait, comme à l'ordinaire, des tables où l'on vendait des articles de fantaisie, des glaces, ou de la limonade, et, cachée dans un coin, [illegible] mystérieuse, à l'entrée de la[illegible] était accroché un écriteau portant [illegible]cription extraordinaire, en caractères [illegible]yants : " Entrée, 5 *cents*. Un baiser [illegible]bébé, 25 *cents*." Or, le premier jeune [illegible]me qui a pénétré dans la tente mystér[illegible], en est sorti bientôt après d'un air [illegible]eux et s'est mis a parler tout bas à [illegible]reille de chacun de ses amis.

Quelques instants plus [illegible] tous les jeunes gens présents faisaient [illegible]ue à la porte de la tente mystérieu[illegible] voici ce qui se passait à l'intérieur. [illegible]uze des plus jolies filles de Mattituck, portant leurs plus belles toilettes, y attendaient les jeunes gens et leur vendaient des baisers a raison de 25 cents pièce ! Elles ont récolté ainsi $160 en moins de deux heures, et, grâce à elles, les recettes totales se sont élevées à plus de $200.

Cependant à la fermeture de la vente, les puritains de Mattituck ont crié au scandale, et l'on se montrait du doigt les jeunes filles qui sortaient de la fameuse tente. " Ainsi, a dit un jeune homme à l'une d'elles, vous embrassiez le premier venu !—Oh ! non, a répondu la jeune fille rougissante, je n'embrassais que ceux que je trouvais jolis garçons comme vous. Ne faites donc pas le sot, mon cher Jim. Ne comprenez-vous pas que c'était dans l'intérêt de l'église ?—Mademoiselle, a répliqué froidement le beau Jim, vous êtes libre de *flirter* à l'avenir avec qui vous voudrez ; mais il est inutile de songer plus longtemps à vous marier avec moi." Et cette scène s'est renouvelée cinq ou six fois pour le moins à la sortie de la vente.

Bien plus, le scandale est tel que le pasteur de l'église presbytérienne de Mattituck sera peut-être obligé, dit-on, de refuser les $160 provenant de la foire aux baisers.

On demande

UN BON HOMME DE COUR qui sera adroit et vigilant et ayant un peu d'instruction et de bons certificats d'honnêteté.

S'adresser à DAVID FALARDEAU,
Côte de l'Eglise, St-Colomb
26 juillet—n-o. de Sillery.

L'ESPRIT confus le défaut de mémoire, le dégoût du travail et des affaires sont les Symptômes de la Débilité Nerveuse, généralement accompagnée de Faiblesse Séminale et d'Impuissance. Les conséquences nécessaires sont la Phthisie et la Mort. "Le Remède Spécifique du Lane" est une préparation précieuse pour la guérison radicale de toutes les maladies nerveuses. En vente à une piastre le paquet. On l'envoie franc de port à tout adresse.

THE LANE MEDECINE CO
MONTREAL.

☞ Les jeunes gens devraient lire l'Essai du Dr Lane " Maladies Nerveuses " envoyé franc de Port à toute adresse. 11 juillet.

Seul agent pour Québec : J. J. VELDON Chimiste et Droguiste [illegible] St-Joseph Québec.

PHOSPHATINE FALIERES. Aliment des Enfants

ECHOS DE PARTOUT

Le nouvel aqueduc de New-York a 30 milles de long ; il a coûté 20 millions de piastres. Il donne 318 millions de gallons d'eau par jour.

—

Un correspondant des missions catholiques indique les chiffres suivants au sujet des fidèles catholiques romains dans les pays scandinaves : Danemark, 37 missionnaires et 700 fidèles ; Suède, 9 missionnaires, 1,100 fidèles ; Norvège, 17 missionnaires, 1,840 fidèles. Le total est donc de 63 prêtres et de 6,610 catholiques.

—

Le nombre des décès à New-York pendant la semaine écoulée a été de 732, dont 369 parmi les enfants âgés de moins de cinq ans. L'état sanitaire de la ville continue à être aussi satisfaisant que possible pour la saison.

—

Les lapins d'Australie continuant à danser et à multiplier au milieu des pièges et des pates les plus perfides, les gouvernements de la Nouvelle-Galles et du Queensland, n'ont pas trouvé d'autre moyen pour se mettre à l'abri du prolifique rongeur, que de construire un grillage qui l'isole en toute la partie orientale du continent australien. Cette nouvelle muraille de la Chine n'a pas moins de quatorze cents kilomètres de longueur.

—

On écrit de Rome que l'armement de l'infanterie italienne laisse beaucoup à désirer en général, mais qu'il est surtout gravement défectueux sur un point. L'Italie a adopté le fusil à répétition, mais elle a conservé le Wetterley, très lourd, ce qui a pour conséquence de diminuer la provision de munition du soldat. Or, au tir accéléré, le principal avantage réside dans l'abondance des munitions, et c'est pour cela que les autres nations, qui ont adopté le fusil à répétition, ont choisi une arme de petit calibre, afin de pourvoir d'autant la ration de cartouches dont chaque soldat est pourvu. Le soldat italien serait littéralement écrasé sous le poids si on voulait lui imposer une quantité de munitions égale à celle adoptée en France.

—

On mande de Genève que la police française a découvert l'endroit où se réunissaient les nihilistes à Genève. Une quinzaine de terroristes, venus de Paris et de Genève, étaient installés au village des Ouches, près de Chamounix, au pied de Mont-Blanc. Il y a eu chez eux une descende de police. On fait d'actives recherches, car on croit qu'ils ont dû cacher par là des explosifs soustraits aux perquisitions faites à Paris.

Depuis la police recherchait leur retraite, ne pouvait parvenir à la découvrir, car les nihilistes s'entouraient de mille précautions et ne s'y rendaient qu'isolément et de nuit. Quelqu'un avait cependant élu domicile aux Ouches, se croyant absolument à l'abri de toute investigation judiciaire dans cet endroit retiré.

—

Un concours de chiens ratiers avec des enjeux de 1,000 fr., s'il vous plaît, a eu lieu à Tourcoing entre deux amateurs d'Anvers et un tournai.

Il s'agissait de tuer cinquante rats ; le champion tournaisien est venu à bout de la besogne en 7 minutes, 20 secondes, soit 7 rats à la minute. On le croyait vainqueur, et ses partisans se disposaient à le porter en triomphe, quand le champion anversois fit son entrée dans l'arène. Ce fut une toute autre affaire ; en 3 minutes 55 secondes, ce gaillard-là avait fait place nette, et se pourléchait les babines au milieu de cinquante rats exterminés en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire.

La victoire du chat anversois fut saluée par des acclamations enthousiastes où se mêlaient le cris de : " Vive la France ! vive la Belgique ! vive Tourcoing ! "

Où le patriotisme va-t-il se nicher ?

—

Un nommé Philippe MacCauley vient de célébrer le centième anniversaire de sa naissance à Middletown, New-York. Né en Irlande, le 15 août 1790, MacCauley est venu s'établir en Amérique en 1850. Veuf depuis plusieurs année, il a un fils et deux filles, qui sont eux-mêmes des vieillards, et une foule de petits-enfants et d'arrière-petits-enfants. Le centenaire attribue sa longévité à ses habitudes de tempérance. Sa vue est quelque peu affaiblie, mais il n'a pas d'autres infirmités.

—

Nous avons donné une courte analyse d'une brochure publiée par M. Kurt Abel sur les mauvais traitements dont les soldats du régiment, en garnison à Strasbourg ont été l'objet de la part de leurs supérieurs, et notamment de la part d'un capitaine, qui est mort, depuis dans un asile d'aliénés.

Une instruction vient d'être ouverte contre M. Kurt Abel, par le conseil de guerre de Fribourg-en-Brisgau. On lui reproche entre autres, à lui qui était gradé pendant le temps où il a recueilli ses observations, de n'avoir pas dénoncé un certain nombre de sous-officiers, qui maltraitaient leurs hommes, et de ne pas les avoir dénoncés précisément au capitaine qui les maltraitait d'une façon plus cruelle encore, et pour ainsi dire continuellement. M. Kurt Abel a répondu qu'il avait dénoncé les faits, à plusieurs reprises, à des officiers qui n'avaient jamais accueilli ses observations, et qu'on lui avait fait comprendre que, s'il continuait à s'élever contre les faits dont il était témoin, il serait traité comme rebelle.

UNE ERREUR JUDICIAIRE

L'affaire Borras a naturellement réveillé le souvenir de toutes les vieilles erreursjudiciaires et fait mettre les bibliothèques au pillage.

On n'a pas repris pour cela le *Courrier de Lyon*, mais le nom de Lesurques a fait, une fois encore, son tour de presse. Je voudrais profiter de cette actualité qui, je l'espère, ne reviendra plus, pour raconter une erreur de ce genre, beaucoup moins célèbre assurément, mais tout aussi saisissante, et, de plus, scrupuleusement vraie en tous ses détails.

C'est d'un très court voyage à Aix-en-Provence que je la rapporte. J'y étais il y a quelques jours, au milieu de magistrats, et j'y trouvais réunis, autour de la même table, quelques-uns de mes compatriotes les plus distingués, de ceux qui font grand honneur, là bas, à notre petite île de Corse : M. de Pitti-Ferrandi, le savant professeur de droit ; les conseillers Tommasi et Farinole, M. Grassi, avocat général.

C'était au lendemain même de l'interpellation Borras, et, naturellement, dans ce milieu judiciaire, on ne parlait que de cela. On discutait, car, entre magistrats, on ne se paie pas de sentimentalités, le plus ou moins de fondement de l'innocence de Borras.

—Ma foi, s'écria M. Grassi, en pareille matière, je ne jure plus de rien, quand je songe à mon ancien client Renosi, dit Rousseau, et à l'audience de la cour d'assises où il fut condamné.

—Voyons l'histoire ! demanda-t-on à la ronde.

Et M. Grassi nous la raconta de très bonne grâce, car on voyait bien que ce vieux souvenir lui tenait au cœur.

Je regrette même de ne pouvoir transcrire ici la chaleur entraînante, l'accent de vive émotion qu'il y mettait, mais ils se retrouvent presque dans les notes qu'il a bien voulu me donner à ce sujet, et que je reproduis sans en rien modifier que quelques points de détail.

***C'était en 1860. Alors comme aujourd'hui, dans chaque canton, dans chaque ville, dans chaque village de la Corse deux partis se trouvaient en présence, divisés par des questions de personnes plutôt que par des raisons politiques. Dans le canton de Pero-Casevecchio, la lutte était particulièrement ardente entre les de Corsi et les Renucci, et, cette année-là, cette vieille querelle de famille se doublait d'une compétition électorale.

Les chefs de deux partis, Patrice de Corsi et Antoine Renucci, parcouraient le canton à la tête de leurs partisans, allant de village en village et de porte en porte, suivant la vieille coutume corse.

Un soir, le 13 juin, à la nuit tombante Patrice de Corsi quittait le petit hameau de Renoso, accompagné de deux de ses amis, Blasi et Filippi, dit Prete-Vecchio (le vieux prêtre). Ils rentraient à Pero, le chef-lieu du canton.

A mi-chemin, on entend des éclats de voix, des chansons. C'est une bande de jeunes gens, une quinzaine environ, qui rentrent à Renoso et reviennent précisément de Pero, où ils ont passé la journée.

C'était des parents et des amis d'Antoine Renucci, des adversaires, par conséquent, de Corsi. En voyant, à un détour du chemin, ce dernier, qui s'en revenait avec ses deux amis, l'un de ces jeunes gens eut la malheureuse idée de lancer une pierre contre le petit groupe ; Patrice de Corsi fut atteint à la tempe gauche et tomba inanimé. Le sang coulait abondamment. Ses amis le crurent mort, et Prete-Vecchio, qui était, selon la parole des témoins, "un lion de courage", résolut de le venger.

Il s'avança, le pistolet au poing, vers la bande des jeunes gens, sommant l'auteur de l'attentat de se faire connaître.

Les jeunes gens, se voyant ainsi visés, avaient tiré aussi leurs pistolets et s'étaient tous groupés autour de Napoléon. Au premier rang se tenait Renosi, dit Russeau, et derrière, lui, masqué presque entièrement par lui, un de ses camarades, plus petit de taille, nommé Simoni.

Quand Prete-Vecchio ne fut plus qu'à quelques pas de groupe, une détonation retentit, et Prete-Vecchio tomba, tué raide. C'était Simoni, placé au second rang qui avait tiré, mais il l'avait fait, il faut bien retenir ce détail pour comprendre ce qui va suivre, en passant son bras sous l'aisselle de Rousseau, qui se tenait au premier rang et en visant à travers ce jour.

Patrice de Corsi, un moment étourdi par le coup de pierre, le visage ensanglanté, s'était cependant relevé quand il avait vu Prete-Vecchio se précipiter le pistolet à la main, et il courut après lui, ainsi que Blasi, pour empêcher un malheur.

Ils entendirent la détonation, virent distinctement, dans la nuit, la figure de Rousseau éclairée par la lueur du coup, aperçurent son bras tendu, car Rousseau, comme tous ses camarades, avait l'arme au poing.

Ils furent convaincus, et il était impossible qu'ils ne le fussent pas, que c'était Rousseau qui venait de faire feu.

***Sitôt après la détonation, les quinze jeunes gens prirent la fuite, et le lendemain commença l'instruction qui fut naturellement des plus simples, malgré le très grand nombre de témoins entendus. Aucun des jeunes gens ne voulut parler ; de ce côté-là, le mutisme fut impénétrable. Mais Patrice de Corsi et Blasi, son compagnon de route, étaient formels, et c'étaient des témoins terribles pour Rousseau, car ils déposaient dans toute la force de leur conscience : ils avaient entendu le coup, et ils étaient certains d'avoir vu le meurtrier. Patrice de Corsi surtout était un témoin terrible ; ce n'était alors qu'un jeune avocat, mais il était en possession déjà de l'estime générale, du respect de tous, des très vives sympathies qui l'ont finalement mené au sénat, car le de Corsi dont nous parlons ici est le même qui mourut sénateur il y a quelques années à peine, et dont la mort a laissé un grand vide dans la Corse entière.

L'affaire fut portée aux assises à l'une des sessions de 1861, et M. Grassi, notre interlocuteur d'Aix, alors jeune et brillant débutant au bourreau, fut chargé de la défense de Rousseau.

Ce dernier avait appris à son avocat tous les détails du drame du 13 juin, les circonstances si tragiques du meurtre, son innocence et la culpabilité certaine d'un autre qu'il se refusait à nommer.

L'affaire allait venir le lendemain, lorsque M. Grassi reçut la visite de Simoni, le véritable meurtrier, qui lui tint ce langage :

—Vous allez, demain, défendre Rousseau. Je tiens à ce que vous sachiez que votre client est innocent.

—Je le sais.

—Alors, reprit Simoni, vous connaissez le coupable ?

—Non.

—Eh bien ! c'est moi !

On devine l'émotion de l'avocat.

—Dans quel but, demanda-t-il, me dites-vous cela ? La gravité de votre déclaration ne peut vous échapper. Me laissez-vous le droit de m'en servir ?

—Non, reprit vivement Simoni. C'est à l'avocat que je parle : je me confie à votre honneur professionnel. J'ai voulu seulement que vous fussiez bien sûr de l'innocence de Rousseau, pour le défendre de tout votre cœur, avec toute l'énergie possible.

***C'est dans ces conditions que se présenta l'affaire. Ce que fut l'audience pour le malheureux avocat, on l'imagine sans peine, et l'on peut se demander qui souffrait de plus, de lui ou de son client ; " Vous devinez, écrit M. Grassi dans les notes qu'il m'a remises, dans quel état j'étais à l'audience lorsque j'entendais Patrice de Corsi et Blasi affirmer, comme il était de leur devoir de le faire, la culpabilité de Rousseau, alors que l'auteur du crime était là, à deux pas de moi, car Simoni, afin de mieux suivre les débats, avait invoqué son titre de parent de l'accusé pour pénétrer dans l'enceinte réservée, et il se tenait tout près de la barre".

Ce que M. Grassi ne peut pas ajouter, mais ce que n'ont pas oublié ceux qui assistaient à cette émouvante audience, c'est l'immense effet que sa plaidoirie produisit sur les jurés et sur le cœur. Il trouva de ces accents que le talent est impuissant à donner par lui-même, et qu'il faut puiser dans une ardente et profonde conviction.

Les débats étaient dirigés par un magistrat d'une haute impartialité, le conseiller Fabrizy, devenu depuis, président de chambre. Les efforts de l'avocat l'avaient vivement impressionné. Avant de commencer son résumé, il rappela Parrice de Corsi aux débats ; il fit en même temps descendre Rousseau de la sellette, et après l'avoir fait placer dans le prétoire à côté de Corsi, il dit à ce dernier :

—Témoin, vous êtes un parfait honnête homme, vous êtes avocat, vous comprenez mieux que personne l'importance de votre déposition. Vous venez d'entendre la ploidoirie de M. Grassi. Je vous en conjure, regardez bien Rousseau et dites-nous si vous êtes bien sûr de ne pas vous tromper..

Patrice de Corsi, je l'ai dit, était, un homme d'un probité inattaquable, une conscience droite et noble, un homme d'honneur dans la force du terme. C'était de plus, un beau garçon, grand, fort, au visage franc et loyal. Il était aux débats en habit noir, ganté de noir, portant le deuil de son ami. Son attitude était d'une dignité imposante. Il regarda longuement l'accusé, puis étendant le bras de son côté, et le montrant du doigt pendant quelques secondes, il dit simplement d'une voix grave :

—Si cet homme s'appelle Rousseau, Rousseau est l'assssin de Prete-Vecchio!

***Il y eut un frémissement, c'était fini. La condamnation était certaine, et, sur le verdict affirmatif du jury, la cour prononça la peine de vingt ans de travaux forcés.

Le soir même, Rousseau recevait à la prison la visite de son avocat qui l'adjurait de parler, de faire connaître le vrai coupable puisque celui-ci n'avait pas voulu se dénoncer lui-même. Rousseau s'y refusa énergiquement.

—Que voulez-vous? disait-il avec amertume. Je comprends que Simoni hésite, vingt ans de travaux forcés, ce n'est pas gai !..

Puis, sur de nouvelles instances.

—D'ailleurs, reprit-il, tout espoir n'est pas perdu. Faites le pourvoi en cassation, nous verrons après.

Le pourvoi fut fait. Il n'y avait aucune raison pour qu'il fût admis ; il ne le fut pas. Nouvelle visite de l'avocat à la prison.

—Eh bien ! Rousseau, le pourvoi est rejeté. L'heure de parler est enfin venue. Il n'y a plus d'hésitation possible.

Mais lui, pourtant, hésitait toujours, régugnant, dans son étroite et généreuse cervelle de paysan, à ce qu'il considérait comme une dénonciation.

—Mais puisque Simoni ne veut pas se dénoncer ! lui disait-on.

—Cela la regarde, répondit-il obstinément. Moi, je n'ai jamais dénoncé personne..

A bout d'arguments cependant, il essaya de gagner encore du temps.

—Faites un recours en grâce, dit-il à son avocat. Je suis innocent, on peut bien me gracier ! Je n'en serai pas moins un condamné, mais je serai libre, et Simoni aussi !..

On fit, pour lui donner toutes les satisfactions, le recours en grâce. Il fut rejeté. Cette fois tous les moyens étaient épuisés, on pouvait croire qu'il parlerait, il ne parla pas, et, stoïquement, il partit pour le bagne de Toulon.

Il y resta trois ans, trois années de tortures morales et physiques, car sa santé s'était rapidement altérée, et peu à peu ses forces l'abandonnaient. Un jour enfin, à bout de souffrances, il parla. Il raconta toutes ses misères à son camarade de chaîne, un ancien notaire, homme fort intelligent, peu sensible aux scrupules par trop héroïques qui arrêtaient Rousseau, et qui prit sur lui d'informer la justice.

Il adressa un mémoire au procureur général près la cour de Bastia. C'était alors M. Bédarrides, aujourd'hui président de chambre à la cour de cassation. Le mémoire l'émut par son accent de sincérité. Il prit lui-même l'affaire en mains et la mena, il faut le dire, avec un très haut souci de la justice et de l'humanité.

Simoni fut arrêté, l'instruction fut rouverte, un nouveau débat s'engagea en cour d'assises, qui se termina, cette fois, par la condamnation du vrai coupable.

A cette dernière audience, Rousseau, qui allait être bientôt mis en liberté, comparut encore, mais cette fois comme témoin. On l'avait, pour la circonstance, fait sortir du bagne : son innocence était virtuellement reconnue, mais elle ne pouvait être proclamée qu'après la condamnation de Simoni, seule base de la revision du premier procès, et par une dernière ironie, par une dernière cruauté du sort, il fut obligé de venir, avec la casaque et sous le bonnet vert des forçats, à cette audience où son innocence allait être solennellement reconnue ?

*** Telle est cette histoire qui, pour n'avoir pas été célèbre, n'en fut pas, je crois, moins émouvante. Simoni est mort au bagne. Je ne sais ce qu'est devenu Rousseau après sa mise en liberté. Sa condamnation n'avait pas fait grand bruit ; sa réhabilitation n'en fit pas beaucoup plus. Moins heureux que Borras, il n'a pas eu d'apothéose. Même dans le malheur, il y a ceux qui ont de la chance et ceux qui n'en ont pas.

EMMANUEL ARÈNE.

Un fermier attaqué et pillé

Un cultivateur de Gloucester, M. George Walsh, parti de chez lui vers quatre heures du matin pour se rendre au marché d'Ottawa avec une voiture chargée de produits de sa ferme, a été attaqué par trois malfaiteurs pendant qu'il passait sur le chemin de Russell, près du chemin de fer Canada Atlantique. L'un des voleurs qui se tenait caché dans le bois sur le bord de la route s'élança à la bride du cheval et le maintint, pendant que les deux autres sautaient sur la voiture.

L'un de ceux-ci asséna sur la tête du fermier un violent coup de bâton qui l'étourdit. L'autre se précipita sur lui, le saisit par derrière et tous deux le fouillèrent, lui enlevèrent sa montre et une somme de $17 qu'il avait dans la poche de son gilet. Pendant ce temps la femme du malheureux fermier était descendue de voiture et retournait sur le chemin en appelant au secours !

La victime de cette odieuse tentative, d'une constitution très faible, n'a pu opposer aucune résistance, ayant été surprise avant de pouvoir se mettre en état de défense.

Après que les voleurs eurent enlevé ce qui leur convenait, ils s'enfuirent dans le bois. Mme Walsh revint ensuite vers la voiture, et le fermier put continuer son voyage sans être inquiété de nouveau. La blessure que M. Walsh a reçu à la tête a saigné abondamment.

Quatre ans a Sawyerville

Pendant quatre années j'ai été affligé de boutons et de plaies qui faisaient éruption sur mes mains et mon visage, par suite de mauvais sang. J'ai essayé sans succès les remèdes des médecins, mais après avoir pris deux bouteilles de Burdock Blood Bitters, me voilà bien.

MISS MABEL LINDSAY,
Sawyerville, P. Q

TOITURE

LE FEUTRE A TOITURE DE GOMME ELASTIQUE coûte seulement $2.00 par 100 pieds carrés. Il fait un bon toit pour longtemps et rien ne peut le surpasser. Envoyez de timbres pour avoir des échantillons et de plus amples détails.

GUM ELASTIC ROOFING CO.,
39 et 41 WEST BROADWAY, NEW-YORK

Des agents locaux demandés.
9 août 1890.—4f

E. CLOUTIER & CIE
MARCHANDS DE
Peaux Crues
No. 315
RUE ST-VALIER
QUEBEC

On paie le plus haut prix pour les Peaux de Bœuf, Veau, Mouton, etc.

Très Grande Réduction
—CHEZ—
C. ROUTHIER
HORLOGER, BIJOUTIER ET OPTICIEN
50 et 52, Côte la Montagne
Venez voir. QUEBEC.

Les Pharmaciens et Epiciers vendent
La Poudre Champion
DU CHAMPION FOOD
Le meilleur article connu pour le maintien des chevaux, vaches, moutons, porcs et volailles.

Vous sauvez de l'argent en faisant usage de cette poudre.



1o—Un cheval sera tenu en excellente condition avec un peu de poudre et moins de nourriture.
2o—Une vache donnera plus de lait et plus riche en lui donnant à chaque repas une cuillerée de la Poudre Champion.
3o—Les porcs engraisseront plus vite et seront exempts de toute maladie, en leur donnant une cuillerée par jour.
4o—Les volailles donneront plus d'œufs et se tiendront en meilleure ordre.

VENDRE PAR
F. O. VALLERAND
92 Côte Lamontagne
BART, COTTAM, London, Ontario.
Agents généraux pour le Canada.
21 mai—1a.



SIROP D'EPINETTE
SAUVAGE

Pour la Grippe, la Bronchite, la Toux, l'Enrouement, la Coqueluche et tous les mauvais rhumes attachés à la Poitrine et qui occasionnent la Consomption.

Chaque bouteille est accompagnée d'une cuiller.

En vente en gros chez W. Brunet & Cie, St Roch, E. Giroux & Frère, Langlois & Paradis et N. Ilieux & Cie. En détail chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville et de la campagne.

26 juillet—

LE VISITEUR DE MINUIT

Emouvante histoire de revenant à l'Ile du Prince-Edouard

[La narration suivante a été écrite par Mme Pennée, de Sainte-Anne de Beaupré, Québec, fille de feu Wm. Ward, (M. P. pour Londres), et sœur de feu le Révérend A. R. Ward, de Cambridge.]

C'est en l'an 1856 que mon mari m'amena vivre dans une maison appelée Binstead, à environ cinq milles de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard. C'était une maison de bonne dimension dont l'arrière avait été considérablement allongé pour faire de nouveaux logements, la ferme de deux cents acres qui l'entourait nécessitait l'emploi constant de plusieurs engagés. Bien que formant partie de la maison, on ne pouvait pénétrer dans ces allonges que par la vitrine intérieure, le mur n'ayant jamais été brisé pour y pratiquer une porte ou un passage quelconque à l'étage supérieur. Ainsi les chambres à coucher des employés de ferme adjoignaient celles occupées par la famille et les visiteurs sans qu'il y eut communication entre les appartements par le corridor supérieur.

Dix jours environ après notre installation à Binstead nous commençames à entendre des bruits étranges. Pendant plusieurs semaines ils furent de très fréquentes occurences et nous les entendions simultanément dans chaque pièce de la maison, et paraissant toujours se produire très près de chaque personne présente. Le bruit ressemblait plutôt à un grondement qui faisait vibrer la maison, qu'à celui que produirait le traînement d'un corps pesant dont on entend si souvent parler dans les histoires de revenant.

Au printemps nous commençames à entendre des cris, qui devenaient plus faibles ou plus forts, comme si quelqu'un eût été poursuivi à travers la maison, mais se terminant toujours par une volée régulière de sanglots, de soupirs, de paroles à demi-prononcées, paraissant venir du pied d'un arbre qui s'élevait à peu de distance de la fenêtre de la salle à manger, et dont les branches touchaient presque la fenêtre de la chambre à coucher voisine de l'appartement des engagés.

C'est au mois de février 1857, je crois, que j'eus connaissance de la première apparition. Deux dames occupaient la chambre à coucher que je viens de nommer. A cette saison de l'année, un feu avait été allumé dans la cheminée, une véritable cheminée de l'ancien temps.

Vers 2 heures Mme M..fut réveillée par une vive lumière qui inondait la pièce. Elle aperçut une femme se tenant près de la cheminée. Son bras gauche tenait un jeune bébé et de sa main droite elle remuait les cendres, sur lesquelles elle se tenait légèrement penchée.

Mme M..poussa Mlle C..pour la réveiller, et juste en ce moment l'apparition se tourna la figure vers elles, montrant ainsi les traits d'une femme assez jeune, au regard singulièrement anxieux et suppliant. Elles remarquèrent un petit châle carreauté, croisé sur sa poitrine. Mlle C..avait déjà entendu dire que la maison était hantée, ce que Mme M..et moi ignorions complètement, de sorte que certaine qu'elle était en présence d'un revenant, elle se mit à crier et à tirer les couvertures du lit par-dessus sa tête et celle de sa compagne, de façon que le reste des mouvements du revenant resta inobservé.

Le printemps suivant j'allai dans ma famille en Angleterre, et juste avant mon départ j'eus moi-même la vision d'un revenant. Je m'étais temporairement installée dans la chambre hantée, et un soir, trouvant ma petite fille (maintenant Mme Amyot) fort indisposée, je fis rouler son lit tout près du mien, pour en avoir soin. Vers minuit je me levai pour lui administrer quelque médicament et me mis à tâtonner pour trouver les allumettes, quand elle appela mon attention sur une lumière brillante qui passait sous la porte. Je répondis que c'était son père, et j'ouvris la porte pour le laisser entrer. Je me trouvai face à face avec une femme. Elle portait un enfant sur le bras gauche, un châle carreauté était croisé sur sa poitrine, et tout autour d'elle brillait une vive et douce lumière sortant je ne sais d'où.

Elle me regarda avec une expression de supplication—de supplication presque agonisante. Elle ne pénétra point dans ma chambre, mais traversa l'escalier, et disparut dans le mur vis-à-vis, où était située la chambre du domestique.

Ni ma fille ni moi fûmes le moindrement alarmées ; dans le moment la chose nous parut d'occurence ordinaire. Quand M. Pennée vint auprès de nous et que je lui eûs raconté ce que nous avions vu il examina le mur, l'escalier, le passage, mais ne trouva aucune trace de quelque chose d'extraordinaire, mes chiens n'avaient pas jappé non plus.

A mon retour d'Angleterre en 1858 on m'informa que la femme avait continué à se montrer, mais c'était les cris qui devenaient le plus ennuyeux. Toutefois, Harry, le domestique, en avait reçu plusieurs visites, mais n'en voulait pas dire les détails. Il avoua que la femme était plusieurs fois apparue au pied de son lit, mais il s'arrêtait là, je n'ai jamais pu le faire parlar. Une nuit Harry eut certainement l'esprit bien troublé et l'autre engagé entendit des paroles et des sanglots. Rien ne put faire consentir Harry à prendre un compagnon de lit et il prenait bien garde de fermer sa porte à clef. A cette époque je n'attachai aucune importance à " ses fantaisies," comme nous les appelions.

En l'automne de l'année suivante, 1859, je cessai mes relations avec la ferme Binstead, car nous retournâmes à Charlottetown.

Je quittai l'Ile du Prince-Edouard en l'année 1861 et allai à Québec. En 1877 je revins par hasard à l'Ile et y passai plusieurs mois. Un jour que j'étais au palais de l'évêque, le curé entra tenant une lettre dans sa main. Il s'informa de ma résidence à Binstead et si je pouvais expliquer le contenu de sa lettre. Elle venait de la femme du propriétaire d'alors de Binstead, le priant de s'y rendre et de les débarrasser d'une femme-fantôme avec un bébé dans les bras, qui était apparue plusieurs fois.

Plus tard, j'appris les faits suivants qui semblent éclaircir l'histoire du revenant.

Le terrain où était sise la ferme Binstead avait été abattu et défriché vers l'an 1840 par un riche Anglais, qui s'était bâti une très jolie maison. Se fatiguant de la vie de colon il vendit la propriété à un homme dont je ne me rappelle pas bien le nom, mais que j'appellerai Pigott. C'était un homme aux instincts grossiers et aux habitudes immorales, mais un fermier bien entendu. Ce fut lui qui ajouta tout l'aile derrière la maison et fit les divisions nécessaires, etc., pour cultiver la terre. Il avait deux sœurs à son service, filles d'un journalier, qui vivaient dans une misérable hutte, à trois milles plus près de la ville. Plus tard il naquit un garçon à chacune des sœurs.

On connaît peu de chose de la vie domestique de Pigott, sa mauvaise réputation le faisant fuir par ses voisins ; il est certain, cependant, que l'une des sœurs disparut entièrement avec son enfant. Quand et comment, cela est resté mystère.

Quand l'autre garçon eût atteint bientôt sa deuxieme année, le vieux Pigott vendit Binstead à un monsieur anglais du nom de Fellows, de qui nous la louâmes, avec l'intention de l'acheter éventuellement. L'autre sœur retourna à la maison de son père, et laissant son enfant à sa mère Mme Newbury, se rendit aux Etats-Unis et n'est plus revenue. Avant son départ elle ne révéla rien excepté que le garçon était à sa sœur, le sien étant mort. C'était justement ce Harry Newbury que nous avions engagé sans le connaître comme domestique. Il vint me dire adieu quelques mois après ma séparation de Binstead, me disant qu'il n'y retournerait jamais. En 1877 je m'en informai, et l'on me dit qu'il ne fut plus revu à l'Ile du Prince-Edouard.

M. LE COMTE DE PARIS

Visite en Amérique—Sa suite

Le comte de Paris et son fils, le duc d'Orléans doivent s'embarquer pour New-York, le 24 du mois prochain. Les nobles voyageurs se proposent de visiter d'abord les champs de bataille de la Virginie où le comte fit ses débuts militaires en 1861 et 1862.

La suite des princes se composera du comte d'Haussonville, du capitaine de Parceval, du capitaine Morhain, du duc d'Uzès, du marquis de Lasteyrie, et du Dr Récamier.

Le premier de ces messieurs est membre de l'Académie française et neveu du duc de Broglie.

Le colonel de Parceval était naguère sous-chef de l'état-major du sixième corps d'armée. Il a visité les Indes en compagnie du duc d'Orléans, auquel il est très dévoué.

Le capitaine est, depuis 34 ans, contrôleur de la maison du comte de Paris, qu'il suivit, en 1861, sur les champs de bataille de la Virginie.

Le duc, âgée de 22 ans seulement, est l'héritier d'un titre qui remonte à l'an 1572.

Le marquis est l'arrière-petit-fils de Lafayette. Son grand-père maternel étant le fils du célèbre " citoyen des deux mondes." Le château de la Grange, ancienne propriété des Lafayette, lui appartient.

Enfin le docteur est de la famille de la belle Mme Récamier. On le dit médecin de grand talent, bien qu'il soit encore jeune. Il a déjà fait un voyage aux Etats-Unis.

ACCUSES DE MEURTRE

L'adultère chez les sauvages

Les deux sauvages dont l'arrivée par l'*Otter* était annoncée sont débarqués à la Malbaie et attendent leur procès qui aura lieu aux prochaines assises criminelles. Ils ont été arrêtés et gardés par les constables Simard et Mercier de la police provinciale.

L'un des coupables a nom Louis Kapo. C'est un sauvage Naskapee qui n'était que depuis quelque temps sur les réserves de Betsiamis. La femme accusée et réputée sa complice se nomme Angèle Collard. Elle était mariée avec un sauvage, Barthélémi Riverin.

Le ménage était assez heureux lorsque " le démon de l'adultère sous la forme du cruel Kapo," nous apprend un compte-rendu naïf, est venu se glisser entre les deux époux.

Malgré les remontrances du missionnaire et les efforts du mari, Kapo n'en continuait pas moins ses relations criminelles, illicites avec l'accusée.

Plusieurs fois, les deux rivaux avaient eu querelles, mais Kapo avait toujours la palme du combat, et comme toutes les bonnes poules, Angèle se livrait au meilleur coq.

Un soir, en sortant de sa cabane, Riverin reçut un coup de fusil en pleine poitrine. Le corps fut escamoté, et les deux complices descendirent à la mission pour être mariés.

La police vint les prendre avant l'union matrimoniale. L'enquête s'est faite en langue montagnaise, traduite en français par Pierre Picard, interprète assermenté.

On présume que c'est Kapo qui a tué Riverin sur l'insinuation d'Angèle, et que tous deux se sont appliqués à faire disparaître toute trace.

C'est ce que la justice, qui lèvera son bandeau pour la circonstance, nous apprendra bientôt.

DRAME DE L'IVROGNERIE

Une femme trouvée morte rue McCord

Accident ou meurtre

Le mari ivre et prisonnier

Une affaire tragique s'est déroulée dimanche soir rue McCord, Montréal.

Un nommé Richard Webb avait pendant la journée fait un usage immodéré des liqueurs enivrantes. On ne sait pour quelle raison on avait entendu pendant la journée dans la maison le bruit d'une lutte, des cris, des appels au secours ! !

Vers dix heures et demie, dimanche soir, M. Peter Gahan, marchand de tabac, dont la demeure est au-dessous du logement de M. Webb, ressentit le choc de la chute d'un corps lourd au bas de l escalier de son voisin d'en haut. Il accourut et trouva Madame Webb inanimée. Elle était morte !

Son mari a été cueilli à l'étage supérieur dans un état d'ivresse des mieux conditionnés.

La police appelée en toute hâte a fait examiné le corps par le Dr O'Rourke qui donnera cette après-midi le résultat de son examen.

Son mari a été conduit à la station de police. Il était trop ivre pour savoir un mot de ce qui venait de se passer.

La malheureuse femme est-elle tombée accidentellement du haut de l'escalier ou a-t-elle été précipitée en bas par son mari ?

C'est ce que la justice cherche à découvrir.

Webb est âgé de 40 ans. Il est mécanicien, à l'emploi de M. Clendinneng. On dit que la femme Webb était très respectable et sobre.

SALVADOR ET GUATEMALA

Les citoyens les plus influents et les plus riches du Salvador, ainsi que ceux des classes inférieures, ont offert leurs services et leur argent à Ezeta pour continuer la guerre contre le Guatémala. Le peuple est fatigué du joug que le Guatémala a imposé au Salvador, et est décidé de prêter tout son appui pour faire une lutte acharnée à son ennemi. Les troupes sont massées sur la frontière, et l'armée d'occupation du Salvador est prête à marcher sur le Guatémala.

Une dépêche de Guatémala dit que le président Barillas a reçu les membres du corps diplomatique qui se sont rendus auprès de lui afin de savoir à quelles conditions il consentirait à la paix. Il a répondu que les seules conditions qu'il posait étaient l'abandon par Ezeta du gouvernement du Salvador et le rétablissement de l'état de choses existant avant la mort de Menendez, le 22 juin ; il a demandé aussi que le Salvador traitât le Honduras et le Guatémala en alliés, et ne fomentât pas de révolution contre l'un ou l'autre de ces gouvernements.

Cette réponse a mécontenté les Salvadoriens qui, dit une autre dépêche, ont déjà recommencé les hostilités.

Suivant le *Trait d'union* de Mexico, les Salvadoriens, sous la présidence de Zaldivar, payaient un tribut au président du Guatemala de $50,000 par année qui ne servait qu'à augmenter la fortune de ce fonctionnaire. Lorsque le gouvernement de Zaldivar fut renversé par la révolution du général Menendez qui devint président du Salvador, cette dernière république continua de payer ce tribut disgracieux à Barillas, qui devint président du Guatemala à la mort du dictateur Barrios.

Le général Carlos Ezeta, président du Salvador, en prenant les rênes du pouvoir, refusa positivement de continuer de payer le tribut en question à Barillas, et voilà la cause des difficultés actuelles entre le Salvador et le Guatémala.

On pense que la persistance de Barillas a s'en tenir à sa demande amènera sa chute, quoiqu'il soit actuellement maître de la situation et de son gouvernement, car tout le monde semble déplorer le fait qu'il ait rejeté les conditions que lui avait posées le corps diplomatique.

Mort du serpent de mer

Les dernières dépêches de Halifax, Nouvelle-Ecosse, annoncent très gravement la mort du serpent de mer. Le capitaine Obed Knowlton, commandant de la goëlette *Trader*, qui vient de rentrer de Boston à Advocate Harbour, près de Halifax, rapporte avoir rencontré en route un étrange objet flottant qu'il a d'abord pris pour la coque de quelque navire naufragé et couché sur le flanc. Mais M. Knowlton n'a pas tardé à reconnaître que ce qu'il avait pris pour une épave était, en réalité, le corps d'un gigantesque monstre marin, comme il n'en avait jamais vu dans ses nombreux voyages. La goëlette a passé à moins de douze pieds de distance du monstre mort et le capitaine Knowlton affirme sur son honneur de marin que c'étaient bien les restes du fameux serpent de mer. Le serpent avait 80 pieds de large et 29 de long. Son dos était couvert d'une grande écaille avec des raies comme celles du zèbre. On suppose que le malheureux serpent a été tué par quelque grand steamer, car l'écaille de son dos était broyée. Les mauvaises langues prétendent que le serpent de mer a dû se suicider en se jetant à travers de quelque steamer, par suite de la concurrence déloyale que lui ont faite M. Wanamaker et le syndicat de propriétaires de Cape May, en ayant recours à d'autres moyens de réclame pour cette plage. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis l'installation de la famille du président Harrison à Cap May, on n'a pas revu le serpent de mer près d'aucune autre plage aux Etats-Unis.

Un jeune ménage veut divorcer. Le magistrat interroge les époux.

—Quels sont vos griefs, madame ?

—Mon mari joue du cor de chasse toute la journée.

—Et vous, monsieur ?

—Ma femme ne veut s'occuper de rien, sous prétexte qu'elle a des durillons qui l'empêchent de marcher.

—Allons, je vois ce qu'il vous faut, c'est une séparation de cors.

Agents demandés

UN BON AGENT DEMANDÉ dans chaque cité, ville et village de la province de Québec, pour vendre le **Crayon Electrosine Erasing**, qui est nouveau et très utile. Vente sur échantillon. Gros profits. A salaire ou à commission. Expédition gratuite. Envoyer un timbre.

D. H. PRICE,
Agent général pour le Dominion,
St-Thomas, Ont.
16 août 1890—2f Boîte 381.



REMEDE DU DR. SEY

Le GRAND REMEDE FRANCAIS contre la Dyspepsie, les Affections Bilieuses, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

Le *REMEDE DU Dr. SEY* est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

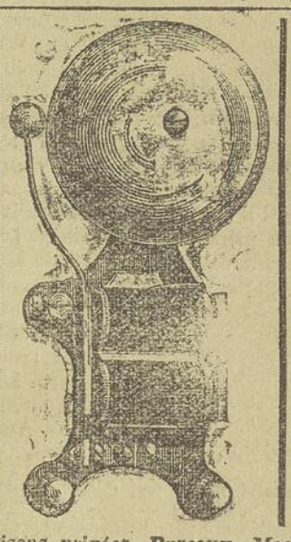
Chose importante à noter, le *REMEDE DU Dr. SEY* peut être pris à n'importe quelles doses sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les Pharmaciens, $1.00 la bout

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal
Dépôt à Québec—Dr ED. MORIN & Cie

POUR
Piqûres de Moustiques,
Coup de Soleil,
Hémorrhoïdes,
Brûlures,
Inflammations,
Hémorrhagies,
Entorses, Boiterie,
Mal d'Yeux,
Echauffaisons,
Blessures,
Meurtrissures
— ET —
TOUTES LES
DOULEURS
EMPLOYEZ LE
POND'S EXTRACT
EN VENTE PARTOUT
POND'S EXTRACT
10 avril 1890—12m 2fs c-cl

Cloches Electriques



Cloches Electriques

Pour Maisons privées, Bureaux, Magasins Eglises, Hôpitaux, etc.

Aisément posées et faciles à réparer
Grande variété prêtes à être posées

NOUVEAUX GENRES

MECHANICS SUPPLY Co
96, rue St-Pierre
6 août 1890—1a Téléphone 45(

Peinture ! Peinture !

A VENDRE PAR
F. ALFRED ST-LAURENT
Seul Fabricant de la Peinture Elastique
No 120 rue St-Pierre, Basse-Ville

Peinturez vos Maisons, Batiments, Hangars Remises, Clôtures, etc. Pas d'excuse pour ne pas peinturer vos bâtisse, puisque vous pouvez vous procurer de la peinture à si bon marché. Peinture à l'épreuve du feu et de l'eau. Cette peinture est supérieure et coûte meilleur marché que toute autre, elle est à l'épreuve du feu et de l'eau. Elle est hautement recommandé pour la pierre et la brique, ainsi que pour les toits, hangars, granges, remises, clôtures, etc. Les toits des bâtisses de la Citadelle et plusieurs bâtisses du Gouvernement de la Province ont été peinturés avec cette peinture.

On peut se procurer une liste des prix avec certificats, à mon bureau.

Le soussigné est agent pour la Watson Manufacturing Co., l'une des plus grandes fabriques d'instruments aratoires de la Puissance, et aura toujours en mains, viz :

Faucheuses, Moissonneuses, Lieuses, Semoirs, Rateaux, Hache-paille, Hache-légumes Hache-racines, Charrues, Herses-carrés et circulaire, Machines à battre, Cribles, Arrache racine, etc.

F. ALF. ST-LAURENT,
Encanteur et agent général.
11 Jeillet—3m.

POISSON
—ET—
HUILE DE POISSON
DE L'ÉTABLISSEMENT
Le Boutillier & Frère
(Compagnie limitée)
Paspébiac & Labrador

Barils de morue verte.
Paquets et boîtes de morue sèche.
Barils d'huile de morue d'huile de loup-marin.
—ET—
400 poinçons,
60 pièces et 72 barils de sirop de choix.
Poinçons de mélasses de Winidad.
1,000 demi-boîtes de thé du Japon et de thé vert.
Demi-boîtes et boîtes de thé Congon de choix et du plus haut choix.
1,500 caisses de viandes, de fruits et de légumes en conserves.
Quarts de pois de toutes les qualités.
Sacs de magnifique saindoux de 3 à 5 lbs, saison de 1889.
En vente par
Whitehead & Turner.

L'Enfant pleure, il veut son Castoria

Menus faits télégraphiques

)ans eau—Meurtre et suicide—Trombe

Tout un faubourg de Chicago, connu)ous le nom de Town of Lake, est en ce)oment privé d'eau. Les grandes fabri-)ues en font une telle consommation, que les habitants n'en ont même plus assez pour boire : on en est arrivé à vendre l'eau dans les rues à raison de cinq cents le gallon.

—Pour p[illegible]mme d'être allée au théâtre sans [illegible]mission, un nommé Newmann, de North Platte (Nebraska), a tué d'un coup de revolver l'épouse désobéissante et s'est brûlé la cervelle sur son cadavre.

—A Vincennes (Indiana), trois ivrognes ont attaqué sans aucun motif un sieur Draper qui regardait paisiblement la petite guerre à laquelle se livraient des soldats ; ils lui ont coupé la gorge en présence de sa femme et de ses enfants et se sont enfuis [illegible] que les spectateurs terrifiés aient osé les arrêter.

—Une trombe accompagnée d'une pluie diluvienne s'est abattue sur Colorado Springs (Colorado), et y a causé des dégâts évalués à $200,000. Plusieurs personnes ont péri, emportées par les eaux.

Un journaliste emplumé

Quatre étudiants, Harry Ammon, Wm Peater, Oliver Cummings et William Hamlin, suivant les cours de l'école centrale d'Azuza (Californie), ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir emplumé M. Bentley, propriétaire du journal local le *News*. Il paraît que M. Bently a publié récemment dans son journal un article dans lequel il accusait d'immoralité M. Frazier, le principal de l'école. Là dessus, les étudiants, parmi lesquels M. Frazier est très populaire, se sont emparés de la personne du journaliste et l'ont emplumé depuis la ceinture jusqu'à la tête. La police recherche activement trois autres étudiants qui ont pris part à cette équipée. En attendant les quatre prisonniers ont été conduits à Los Angeles, le chef-lieu du comté, pour y être jugés.

Un combat avec un chat sauvage

M. George Taylor, messager d'express sur la ligne du chemin de fer d'Alton, a eu une terrible mésaventure pendant la nuit dans le trajet entre Kansas City et St-Louis.

Parmi l[illegible] qui lui avaient été confiés, se t[illegible] une cage renfermant deux chats [illegible]uvages. Or, l'un des chats a réussi à s'échapper et a bondi aussitôt sur le messager. M. Taylor n'était pas armé, le train marchait avec une vitesse de trente-cinq milles à l'heure et les portes du wagon étaient fermées à clef. Une lutte effroyable s'est engagée alors entre le messager et le chat sauvage. Cependant M. Taylor, ayant aperçu dans un coin un [illegible] de toile d'emballage, s'en est promptement emparé, et, le plaçant devant son visage, s'en est fait une espèce d'écran. Le chat, en bondissant de nouveau sur M. Taylor, a enfoncé ses griffes dans la toile et s'y est trouvé pris comme dans un piège. M. Taylor a promptement enveloppé le dangereux animal dans la toile et l'a frappé ensuite de coups de talons de bottes jusqu'à ce qu'il eût perdu connaissance.

Le malheureux messager a reçu de très douloureuses égratignures avant d'avoir pu se rendre maître du dangereux animal.

Le brigandage en Italie

A Imola, quatre brigands armés de revolvers et de tromblens ont arrêté en plein jour M. Vincenzo Egardi, dans sa villa, et l'ont obligé à leur donner un chèque de [illegible] francs sur la Banque populaire.

Les bri[illegible]t encaissé et, rencontrant les [illegible]s, les ont assaillis à coups de [illegible]blessant gravement l'un d'eux. On n'a pu les découvrir.

A Siziano, province de Pavie, une vingtaine de Bohémiens ambulants ont assailli les habitants à coups de fusil et en ont blessé une dizaine. Les paysans, aidés par les gendarmes, ont pu en arrêter neuf armées jusqu'auxdents.

Tu[illegible]ar un "Pullman"

Samedi midi, un nommé Lauzon employé pour le Grand-Tronc à la gare Bonaventure de Montréal, a été victime d'un horrible accident. Accompagné d'un de ses amis, Léon Ruel, de Lévis, employé sur les chars, il voulut traverser la voie près de la gare et ne vit pas un wagon "Pullman" qui s'avançait avec toute la rapidité possible communiquée par l'impulsion d'une locomotive qui s'était arrêté après avoir lâché le char. Le malheureux fut frappé par le "Pullman" et jeté sur la voie. Le char lui passa sur le corps.

Lauzon a eu la tête séparée du tronc et un bras horriblement écrasé.

Son compagnon terrifié par l'horreur du spectacle vit les yeux de la victime remuer [illegible]leur orbitre plusieurs secondes [illegible]ccident. Le corps était sur la li[illegible]mbeaux et la tête avait été proje[illegible]loin. Ruel appela du secours, et les restes de la victime furent transportés à sa résidence.

LES DELEGUES DE TERRENEUVE

La colonie n'accepte aucun arrangement

Halifax, 19—A l'occasion du retour à Saint Jean de Terreneuve des délégués qui s'étaient rendus en Angleterre pour exposer au gouvernement métropolitain les griefs de la colonie au sujet des pêcheries, il y a eu une grande réunion dans laquelle on a voté des résolutions relatives au traité avec la France et au *modus vivendi*. L'assemblée a de nouveau exprimé sa conviction que la colonie de Terreneuve ne pouvait accepter aucun arrangement à propos des droits de la France, et qu'il n'y avait qu'un seul moyen de résoudre la question : déchirer le traité d'Utrecht.

LES ANGLAIS ENTRE EUX

Aménités parlementaires

Londres, 19—La session de la chambre des communes est sur le point de finir, et les dernières séances ont été rien moins que pacifiques.

A plusieurs reprises la chambre a siégé toute la nuit, et des gros mots ont été échangés dans l'enceinte parlementaire. Un honorable conservateur a traité un de ses collègues radicaux de "fieffé imbécile." Le *speaker* a fait la sourde oreille lorsque cette épithète a été lancée, mais en revanche il a très bien entendu M. Tanner dire à M. Matthews, secrétaire de l'intérieur, qu'il était une "affreuse vermine," et il a vigoureusement insisté pour que M. Tanner retira son expression et fit des excuses. La chambre s'ajournera demain, et pendant plus de trois mois que dureront les vacances le gouvernement goûtera un repos bien gagné auquel il aspire ardemment.

L'EMPEREUR GUILLAUME EN RUSSIE

Accueil bienveillant

St-Pétersbourg, 18.—Les journaux de St-Pétersbourg souhaitent cordialement la bienvenue à l'empereur Guillaume. Ils croient à la sincérité de ses déclarations pacifiques, et disent que la Russie est disposée à le seconder. Mais en même temps ils soutiennent que l'empereur Guillaume devrait agir plutôt à Vienne qu'à St-Pétersbourg, du moment que la Russie ne veut accepter, pour la question bulgare, qu'une solution conforme au traité de Berlin, lequel a été violé avec la complicité de l'Autriche.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dit que l'entrevue des empereurs de Russie et d'Allemagne consolidera certainement l'amitié qui existe entre eux. Le *Grashdanine* attribue une grande importance à cette entrevue, et salue la venue de l'empereur allemand comme un présage de paix.

Berlin, 18.—Le *Moniteur de l'empire* publie le programme des manœuvres militaires qui doivent avoir lieu à Narva. Les deux souverains resteront, la première journée, avec le corps d'armée de l'ouest dont le plan de campagne est de s'emparer de St-Pétersbourg.

Le soir, à neuf heures, un état de siège de tout le terrain où doivent avoir lieu les manœuvres sera proclamé. On va distribuer des cartes donnant le plan des manœuvres.

LE PAPE QUITTERA-T-IL ROME ?

Ce qu'on en pense à Londres

Londres, 19.—La nouvelle que le Pape est sur le point de quitter Rome n'est pas crue à Londres. La position de Sa Sainteté est loin d'être plaisante, et il est prisonnier au Vatican. Cependant le Pape est probablement plus chez lui à Rome qu'il ne le serait dans n'importe quel autre pays où il serait des plus cordialement reçu.

L'Autriche lui a offert un refuge, dans ce centre de catholicité le Tyrol et Malte est ouvert à la cour pontificale. Dans ce dernier pays Sa Sainteté serait sous la protection de l'Angleterre protestante. Malte serait, sans doute, le lieu de refuge le plus désirable. Cependant Léon XIII est trop adroit pour abandonner le Vatican. Il est vrai que d'autres papes ont été exilés de l'Italie ; mais ils étaient victimes plus tôt de l'agression étrangère que de l'hostilité des Italiens, et en réalité ils représentaient le patriotisme de la péninsule opposé aux envahisseurs venant d'au-delà des Alpes. Dans le cas du Pape actuel, c'est différent.

Pas de guerre

Bruxelles, 19.—Le *Nord* dit que le cauchemar d'une guerre en Europe a décidément disparu tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial.

Attaqué par un bœuf

St-Jérôme, 19.—Un terrible accident est arrivé ici, ce matin :

Un cultivateur nommé Pierre Laflamme a été cruellement blessé par un taureau en furie.

Le malheureux a reçu d'horribles blessures à la jambe, à l'abdomen et à la poitrine.

On craint que ces blessures n'entraînent la mort de l'infortuné Pierre Laflamme.

ATELIERS FROC ROBERT
38, rue Bonaparte, PARIS
Statues religieuses, Chemins de Croix, Calvaires, Autels, Chaires à prêcher, Confessionnaux, Crèches, Bénitiers, Fonts baptismaux. Catalogue illustré franco

Le gros lot de M. Edouard Mitchell

Il tira $30,000 et traversa la mer

Pour un homme qui parle si éloquemment quand il le veut, M. E. Mitchell qui tient son bureau au No. 14 rue Main Est, est un homme qui garde bien sa langue. Il a bien dit à quelques-uns de ses amis qu'il allait faire un voyage en Europe, pour refaire sa santé, mais du vingtième du Billet No. 59,843 qui remporta le premier prix capital de $60,000 dans le tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, le 17 juin dernier, pas un mot. Aussi très peu de personnes eurent-elles vent de sa bonne fortune.

Il ne dit pas un mot de son heureux sort mais il laissa le silence comme un ver.... etc., etc. Ce ne fut que quand M. Mitchell fût rendu à New-York, que l'on sût que les $30,000 du grand prix de la Louisiane venaient à Hamilton.

Mais la vérité, comme le meurtre se connaît et quand Ned Mitchell reviendra, il aura à faire les honneurs de sa nouvelle fortune.

M. Mitchell est très populaire à Hamilton, particulièrement dans les cercles commerciaux et parmi ses frères des sociétés maçonniques où ses succès oratoires lui ont fait un nom. Personne ne lui en voudra de son succès, ni voudra lui faire doter un collége ou un chat des piastres qu'il a gagnées.

Mais s'il avait "lâché le chat" avant son départ de la ville, il aurait eu l'avantage de se voir offrir un secrétaire, qui lui aurait aidé à faire disparaître les $30,000. Pourquoi il a négligé cet avantage restera un mystère jusqu'à son retour Hamilton, Ont. *Times*, juillet 15.

Globules de Josephat

Préparation récompensée d'un diplôme de mérite et de perfectionnement pour la cure rapide et complète des **flux et écoulements contagieux, anciens ou récents** et des **échauffements ou inflammations.**

Trois jours de traitement suffisent le plus souvent pour guérir la **blennorrhagie.**

Cette médication ne laisse après elle aucune conséquence fâcheuse. C'est la plus énergique et la plus efficace de toutes.

Une instruction complète accompagne chaque boîte de globules.
Exiger la Signature :

Josephat

ET L'ADRESSE :
19, Rue Jacob, PARIS.

Semoule Mouriès

L'emploi de la *Semoule Mouriès* est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices, et aux enfants pendant toute la période de la dentition et de la croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriès ; et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement au concours des prix Montyon pour cette découverte qui exerce une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants.

L'usage de la *Semoule Mouriès* chez la femme pendant la grossesse et la lactation et chez l'enfant pendant la dentition et la croissance, est de nature à développer de vigoureuses constitutions.

Une instruction est jointe à chaque flacon.

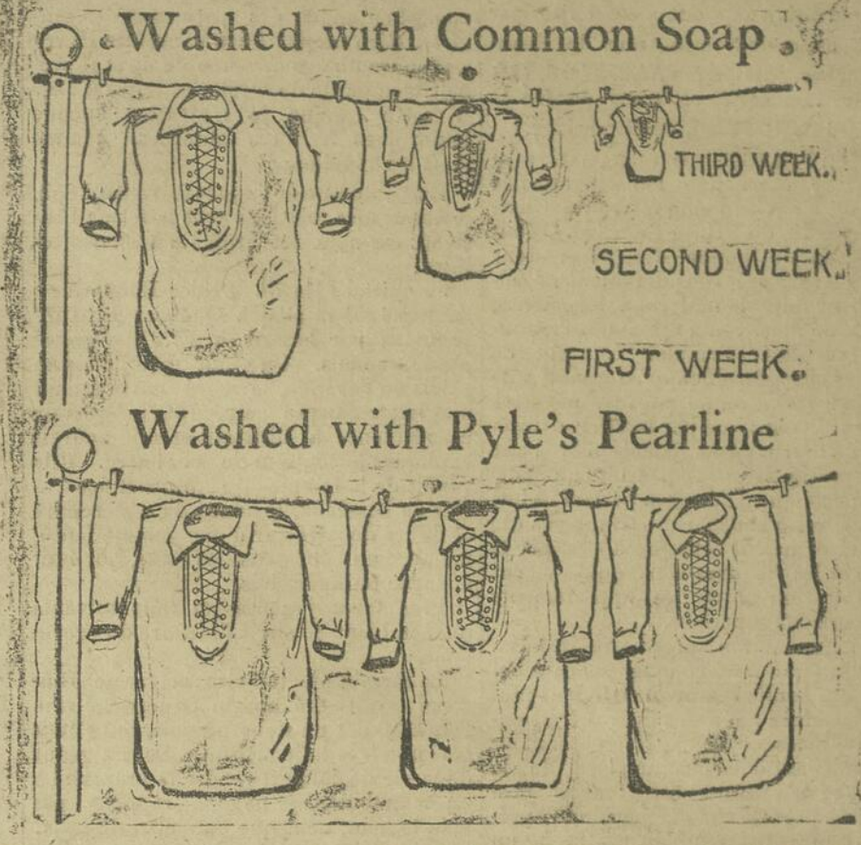
Fabr[illegible] et gros : Maison **L. Frere, 19, rue Jacob, Paris.**

VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING
DIGESTIONS DIFFICILES
MAUX D'ESTOMAC
PERTE DE L'APPÉTIT
DES FORCES, etc.
PARIS, 6, avenue Victoria, 6, PARIS
ET TOUTES PHARMACIES

L'Enfant pleure, il veut son Castor

Lavée avec du Savon ordinaire

Washed with Common Soap



Washed with Pyle's Pearline

Lavée avec la PEARLINE de PYLE

Le Dr A. N. Bell, Editeur du *Sanitarian*, New-York, écrit : "La Pearline a conquis un ascendant spécial dans mon ménage et dans beaucoup d'autres à ma connaissance, pour le nettoyage de la flanelle. Vos propres directions pour l'emploi de la Pearline sont celles que nous suivons : "Lavez les flanelles dans une lessive tiède de Pearline ; rincez complètement dans l'eau chaude, tordez à siccité (par la pression de votre tordeur à linge) : étirez-les et secouez-les fort ; séchez à chaude température, et elles resteront douces sans se rétrécir."

DANGER Comme un seul lavage est suffisant pour abîmer les flanelles, il faut prendre bien garde de ne pas employer les nombreuses imitations qui sont offertes journellement au public par des épiciers ou des colporteurs peu scrupuleux.

Rappelez-vous que la Pearline n'est jamais colportée. JAMES PYLE, New-York.

Le Guide Français des Etats-Unis

TROISIÈME ÉDITION

Contenant les noms, le genre d'affaire et l'adresse des Marchands, Manufacturiers Hommes de Profession, ainsi que des messieurs du Clergé, Journaux, Publications Françaises, Collèges, Couvents, Ecoles, Sociétés Canadiennes des Etats-Unis.

Classifiés par ordre alphabétique, par catégories et par Etat. Suivi d'une foule d'autres statistiques et renseignements précieux sur toutes les centres canadiens de la République Américaine, des Guides de Cohoes, N. Y., Lowell, Worcester, Fall River, Holyoke, Mass., Manchester, N. H., Biddeford et Lewiston, Me., Woonsocket, R. I., Detroit, Mich., St-Paul et Minneapolis, Minn., contenant les noms de tous nos compatriotes, et de toutes autres places où nous serons requis de faire le recensement par le curé de la paroisse ou les principaux marchands canadiens, pourvu que ces requisitions nous parviennent avant le 1er Août.

La Société de Publication Française des Etats-Unis, veuillez me considérer comme souscripteur au volume ci-dessus nommé, pour lequel je vous envoie d'avance UN DOLLAR et je m'engage à vous payer, sur livraison, la balance du prix de souscription, $1.00, pourvu que mon nom, occupation et adresse y soient inscrits comme suit :

NOM.....
Occupation.....
(Veuillez signer et retourner). Adresse.....

LA COMPAGNIE CHI[illegible]IC
QUEBEC
Ancienne maison METHOT fondée en 1808
Fabricants de Clous et de Moulanges et Marchands de Fer
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL
Propriétaires des maisons suivantes:
CLOUTERIE VENTADOUR, Beauport.
FABRIQUE DE MOULANGES, rue de la Chapelle, St-Roch.
Entrepot de Grosse Quincaillerie et de Charronnage, rue des Sœurs, B.-V.
BUREAUX et MAISON DE VENTE, pied de la Côte de la Montagne.
☞ Stock universel et complet.
☞ archandises de qualité supérieure.
Téléphone : 48 ☞ Prix sans précédents à Québec

GUÉRISON CERTAINE
En 2 heures
sans COLIQUES ni NAUSÉES
Sur AUCUNE PURGATION
ni avant ni après du
VER SOLITAIRE
par les CAPSULES
L. KIRN
à l'extrait éthérisé de FOUGÈRE MALE PURE
M. Kirn ne garantit l'efficacité que des Capsules qui portent sa signature
Douze ans de succès dans les hôpitaux
Paris, ph[illegible] LEFEBVRE, 145, rue de Rennes
A Québec : [illegible]

Compagnie Manufacturière MASSEY

Faucheuse à un cheval,
Faucheuse à deux chevaux.
Moissonneuse à un cheval,
Moissonneuse à deux chevaux.
Lieuse légère de Toronto.
Rateaux, Cultivateurs, Etc.
Charrues, Buggys, Wagons, Etc.
S'adresser à
James Bisset & Cie,
168, rue St-Paul, Québec
26 juillet—

L'Enfant pleure, il veut [illegible]astor[illegible]

LA COUR CRIMINELLE

e calendrier est bien rempli—Une réforme dans l'administration de la justice

La Cour du Banc de la Reine, qui doit ouvrir au 1er de septembre prochain, à Montréal, aura un calendrier passablement rempli. Jusqu'à présent 33 causes nouvelles et anciennes sont inscrites sur les régistres. A cause du grand nombre de causes qui se trouvent en arrière et qui ont été remises de terme en terme, il a été décidé par la Couronne que les premiers quinze jours que durera le présent terme seront employés à entendre les vieilles causes.

Toutes ces causes trainent depuis longtemps et ont été renvoyées de terme en terme, sont au nombre de 15. Les accusés sont sous caution, à l'exception de Charles Brown qui est en prison sous inculpation de vol de $92.

Les causes depuis le dernier terme sont au nombre de 18 et pour les crimes suivants : faux 3, attentats de viol 2, larcin et vol sur la personne 2, refus de pourvoir à la subsistance de leurs familles 4, homicide 1, conspiration, détournements de fonds, brutalité, intervention dans les devoirs d'un constable 1 prévenu pour chacune de ces cinq affaires.

Le vrai colon canadien

Dimanche, le 4 du courant, après les Vêpres, avait lieu une imposante cérémonie du culte catholique sur la propriété de M. Noé Carignan, dans le onzième rang de Stanfold. Ce brave cultivateur a pris, il y a quarante ans, possession d'un demi lot de terre presqu'entièrement couverte d'une épaisse forêt, et aidé de sa vaillante épouse, il l'a défriché d'une borne à l'autre et est aujourd'hui un des plus riches citoyens de la paroisse.

Il y a trente trois ans, il avait, avec l'appui de quelques colons, planté une croix devant sa demeure, le long du grand chemin public.

Cette croix, minée par le temps comme toutes les œuvres humaines, avait besoin de réparation, MM. Carignan, et ses deux fils, Edmond et Osias, n'ont pas hésité à en préparer une nouvelle qui a été bénite le 4 de ce mois, au milieu d'un grand concours de citoyens.

Le sermon fut donné par M. l'abbé Baillargeon qui paya un large tribut d'éloge à M. Carignan, en montrant à la jeunesse de Stanfold, ce brave citoyen comme le vrai type du colon canadien qui pendant 30 ans, s'est employé à défricher sa terre à l'ombre tutélaire de l'arbre de la croix, planté en face de sa demeure, en 1856 et est parvenu par son travail persévérant et énergique, à se créer une position tout à fait enviable dans la classe agricole.

Un prisonnier facétieux

Le seul prisonnier qui se trouvait dans la prison du comté de Tatnall, Georgie, s'est évadé il y a quelques nuits, en ouvrant les portes au moyen d'une clef qu'il avait fabriquée lui-même avec un morceau de manche à balai. En s'en allant, le fugitif a laissé la lettre suivante, à l'adresse du shérif, qui est en même temps le directeur de la prison :

Cher Monsieur.—Avant le lever du soleil, je serai hors de votre comté. Comme je suis un peu pressé, vous seriez bien aimable de m'excuser de n'être pas allé prendre congé de vous. Si je restais ici en prison tout l'été, mes muscles se détendraient et je ne serais pas capable de travailler lorsque je serai libéré, cet automne. Et puis, il n'y a pas de nécessité que je reste ici pendant des mois à la charge des contribuables de Tatnall, lorsque je peux tout aussi bien gagner ma vie et pourvoir à l'entretien de ma famille qui demeure dans un autre Etat. Je reviendrai d'ailleurs au mois d'octobre pour passer en jugement, car j'ai la conviction que je serai acquitté. En attendant, veuillez agréer mes bien sincères remerciements pour la courtoisie avec laquelle vous m'avez toujours traité."

Le fugitif n'avait pas encore été repris aux derniers avis, et, comme il est accusé d'un crime grave, on doute qu'il se présente à l'ouverture de la cour d'assises du comté au mois d'octobre.

Meurtre atroce

Près de Boonеville, dans le comté d'Owsley (Kentucky), un jeune homme du nom de John Bowman a assommé à coups de bâton son cousin Henry Bowman. La sœur du meurtrier, Topsy Bowman, s'est jetée alors sur son malheureux cousin, qui respirait encore, et lui a arraché et ensuite coupé le cœur avec un couteau-poignard. Cette jeune harpie prétendait que son cousin l'avait insultée.

La racine du mal

La dyspepsie et la constipation sont les sources des différentes maladies ; mais on peut enlever la racine et la branche en faisant usage des Burdock Blood Bitters suivant les directions. Ils sont recommandés par la presse, le public et la profession, et ne peuvent être surpassés pour la cure de la constipation, de la dyspepsie et de toutes les maladies qui en proviennent.

Lutte avec un chat

Un acte qui dénote, de la part de son auteur, le plus rare sang-froid, a été accompli dans la commune de Morlaas, Basses Pyrénées, France, par une jeune fille de seize ans, Mlle Amélie Caubin, nièce de l'inspecteur-chef de la sûreté de Bordeaux.

Dans une écurie dépendante de la propriété du père de cette jeune fille se trouvaient un cheval et deux porcs. Ces derniers animaux faisaient un vacarme infernal, Mlle Marie Caubin, sœur aînée d'Amélie, entra dans cette écurie.

Elle n'y eut pas plutôt pénétré que le chat bondit sur elle, et voulant le repousser, le félin lui laboura le pied avec ses griffes et mordit cruellement la pauvre fille qui essayait, mais en vain, de se dégager.

Aux cris poussés par Marie, Amélie accourut. Le chat abandonnant alors sa victime, sauta sur Amélie et se cramponna à sa taille. Alors, avec une présence d'esprit vraiment étonnante, la jeune fille releva sa robe, enveloppant ainsi ld chat dans ses plis ; puis elle semit à plat ventre par terre, pesant de tout son poids sur l'animal et resta ainsi jusqu'à ce qu'il fut étouffé.

Ce n'est qu'alors qu'elle se releva. Le chat examiné a été reconnu enragé. Quant à Mlle Caubin, après avoir fait cautériser les horribles blessures qu'elle a reçues au pied, elle a été mise en route pour Paris, afin d'y être soignée à l'institut Pasteur.

Horrible accident

Le petit village de Côteau Station, comté de Soulanges, a été mis en émoi par la nouvelle qu'un horrible accident venait d'arriver chez MM. Rayside, riches propriétaires de moulins à scie de cette dernière localité.

Un employé de l'établissement, du nom de Jos Garand, s'étant imprudemment approché trop près de la scie circulaire, qui allait alors à toute vitesse, s'est trouvé subitement enlevé par ses habits et a eu le corps horriblement mutilé, avant que ses compagnons eussent le temps de lui prêter secours.

Garand était à l'emploi de MM. Rayside depuis près de dix ans.

Il était marié et laisse six enfants pour déplorer sa perte.

Profession religieusé

Hier matin, au couvent Jésus-Marie, de Sillery, il y a eu une imposante cérémonie, à laquelle assistaient : Son Eminence le cardinal, M. Audet chapelain, M. le chanoine Vézina, M. Turgeon, M. Casgrain, M. Drolet, le R. P. Walsh Rédemptoriste, R. P. Rathkew de Boston, le R. P. Oates, et M. Feuilletault de Québec.

Huit religieuses ont fait profession, ce sont :

Mlle Georgia Colfer, de Québec, en religion Madame Ste. Adélaïde.

Mlle Blanche Blumhart de Québec, en religion, Madame Ste. Edoxie.

Mlle Alice Vézina, nièce du chanoine Vézina de Trois-Pistoles, en religion Mme St. Maxime.

Miss Nellie Cameron, de St-Roch de Québec, en religion Mme St-Alexandre.

Miss Grace Hanley de Boston, en religion Mme du Perpétuel Secours.

Mlle Marie Bouchard, de Lorette, en religion Sœur Ste-Rosalie.

Les demoiselles suivantes ont pris le voile.

Mlle Delphine Trudelle, du Nouveau-Brunswick, surnommée Madame Ste-Anaclet.

Mme Flora Monnette, de Manchester, surnommée Mme Ste-Antoinette.

Mlle Odilon Nadeau de St. Gervais, surnommé Mme St. Benoit.

Mlle Elizabeth Duteau de Providence, surnommée sœur Ste. Emilie.

Mlle Aurélie Paradis, de Ste. Claire, surnommée sœur Ste. Lucie.

Noces d'or

Une imposante cérémonie a eu lieu, le 29 juillet à St-Félicien, Lac St-Jean. M. Louis Savard, ancien cultivateur de la paroisse, âgé de 82 ans, et Mme Elizabeth Tremblay, âgé de 69 ans, célébraient leurs noces d'or.

Le même jour, M. Louis Bouchard, de Quncys, Mass., Etats-Unis, conduisait à l'autel Mlle Wilhimine Savard, et M. Wm Broomer, Mlle Léonide Bouchard, deux petites filles des heureux vieillards. C'était un spectacle charmant de voir réunis à la Table Sainte, ces vénérables jubilaires et ces jeunes époux ; les deux âges de la vie semblaient se toucher.

Enquête

Le coroner a tenu une enquête, samedi, sur le corps de James Napoléon Wright tué sur le chemin de fer du lac St-Jean. Verdict : " Mort accidentelle." Le défunt n'était marié que depuis quatre mois et demeurait à Aylmer, où ses restes ont été expédiés.

Guérison du mal de dents

La *Gibbon's Tootache Gum* guérit infailliblement et sur le champ. Préparée par J. A. Gibbons & Cie, Toronto, et vendue dans les pharmacies. Prix 15 c.

La question de Terreneuve

Retour des délégués—Grande démonstration

Halifax, 16

Il y a eu à St-Jean une grande assemblée publique, à l'occasion du retour des délégués au sujet de la question de Terreneuve. Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Vu que la cause de la colonie, telle qu'exprimée dans des résolutions adoptées en assemblées publiques à St-Jean et ailleurs en mars dernier, et exposée par les délégués en Angleterre et au Canada, a reçu la sympathie de la presse et du peuple en Angleterre et au Canada ;

Et vu que les événements récents relatifs aux prétentions françaises, en vertu des traités et du *modus vivendi*, ont encore mieux démontré les dangers et les inconvénients qui peuvent résulter des arrangements temporaires et partiels proposés, et ont confirmé les craintes exprimées dans les dites résolutions adoptées aux dites assemblées publiques ;

Cette assemblée réaffirme avec plus d'énergie que jamais la postion prise par les résolutions des assemblées antérieures, et exprime de nouveau sa conviction inébranlable que le peuple de la colonie ne peut accepter d'autse arrangement ou règlement de la question des droits et réclamations des Français à Terreneuve qu'un arrangement qui décrètera l'extinction complète de ces droits et réclamations.

La gare de l'Intercolonial

Depuis quelque temps, de nombreux et importants travaux ont été faits à la gare de l'Intercolonial à Lévis. La pose des lumières électriques ; les grandes améliorations que l'on a fait subir à l'intérieur de la station, dans les salles d'attente et les bureaux ; le transport des hangars du fret, ce qui a permis de construire de nouvelles voies d'évitement ; toutes ces choses ont été bien vues du public voyageur qui en a reconnu l'utilité en maintes occasions.

Dans leur dernière tournée d'inspection, d'après les suggestions de M. Laverdière, chef de la gare, les gérants ont décidé de faire exécuter de nouveaux travaux dont on reconnaîtra toute l'utilité et les heureux avantages.

Les voyageurs, en effet, au départ ou à l'arrivée des convois, sont très incommodés, on en a fait souvent la remarque, soit par les voituros chargées de bagages ou autres qui sont obligées de passer sur le parapet de la station, risquant à tout moment d'écraser les voyageurs, malgré toutes les précautions que l'on prend.

Les autorités ont donc décidé, pour remédier à ce grave inconvénient, d'enlever la voie d'évitement au sud de la station, et de construire, en cet endroit, un autre parapet destiné aux voitures chargées de colis, qui passeraient à l'arrière de la station.

TANNAGE A LA FAÇON

J'ai l'honneur de solliciter votre patronage en faveur de mon établissement de Tannerie qui depuis quarante neuf ans donne la plus grande satisfaction à tous ceux qui me donnent des peaux à tanner.

Je ne fais que du **Cuir de première qualité** sous le rapport du tannage et du corroyage. Mes prix sont les plus réduits.

Les pratiquer éloignées voudront bien m'expédier les peaux à tanner à bord des goëlettes steamers ou chemins de fer. Je vais les chercher moi-même au quai et les prends sous mes soins dès qu'elles sont arrivées. Je me charge aussi de porter le cuir à bord des goëlettes dès qu'il est prêt.

Veuillez me notifier quand vous mettez vos peaux à bord. Correspondance sollicitée.

A VENDRE—Cuir rouge constamment en magasin.

Joseph Dugal,
TANNEUR,
330-332, Rue St-Valier, St-Roch.
10 avril—12m.

BIERE BOSWELL

J'ai fait l'analpse de la Bière Boswell fabriqué à Québec, cette bière est parfaitement pure et ne contient que les produits ordinaires de la fermentation du malt.

Son ammertume lui est communiquée *seulement* par du houblon, et, de la meilleure qualité.

Elle a une saveur délicieuse qui est encore rehaussée par un arôme des plus agréables.

Cette bière, bien que d'une couleur un peu foncée, est parfaitement transparente. Elle contient 5 par cent d'Alcool.

P. Y. ED. PAGÉ,
Professeur de Chimie à l'Université Laval, Québec.

25 Mai 1887.

BOSWELL FRERES
EN GROS

J, A. Montreuil, Agent,
Fraserville.

19 Décembre.—12m. cl.

Agents demandés

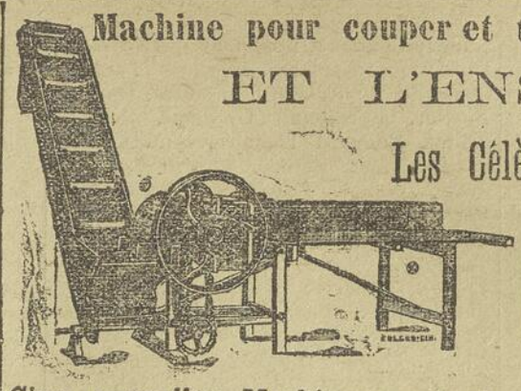
SI vous désirez faire de l'ARGENT, prenez et vendez notre stock choisi de Pépinière. C'est le temps maintenant, écrivez-nous tout de suite pour prendre arrangement.

MAY BROTHERS,
Pépiniéristes,
28 juin 1890—1f Rochester, N. Y.

Machine pour couper et transporter le Fourrage

ET L'ENSILAGE

Les Célèbres Instruments de



ROSS

Cinq nouvelles Machines pour charroyer, pouvant s'adopter à n'importe quel endroit.

L'assortiment le plus beau et le plus considérable de MACHINES POUR COUPER LE FOURRAGE. Mieux faites, plus sortes, plus durables, coupant plus avec moins de force que n'importe qu'elle machine jusqu'à ce jour.

Nous envoyons franc de port à tous ceux qui en font la demande, le dernier catalogue et notre nouveau traité de 150 pages Z. sur l'ensilage et les silos.

S'adresser à **THE E. W. ROSS CO.,** MANUFACTURIERS
Springfield Ohio, U. S. A.
FROST & WOOD, Agent généraux, Smiths Falls [illegible] **et Québec**
Juillet—6f.

Pour

Crampes, Frissons, Colique, Diarrhée, Dyssenterie, Choléra-Morbus et toutes maladies des intestins,

AUCUN REMÈDE N'ÉGALE LE

PAIN-KILLER

ET

49 années d'experience prouvent que le PAIN-KILLER de PERRY DAVIS est le meilleur Remède de Famille pour

Brûlures, Meurtrissures, Entorses, Rhumatisme, Névralgie, et Mal de dents.

Vendu Partout a 25c. et 50c. la Bout[illegible]e.

Prenez garde aux contrefacons et aux viles Imitations.

T T T

EXTRAORDINAIRE

Un Harmonium valant $75 pour être gagné en achetant une livre de THÉ au magasin de

J. B. ROUSSEAU

Comme toujours, nos thés sont importés directement, et pour cette raison sont vendus de vingt à vingt-cinq pour cent marché qu'ailleurs.

QUALITÉ GARANTIE

J. B. ROUSSEAU,

Importateur de Thés et de Cafés.

240, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

Les chars urbains seront payés aller et retour à toute personne qui achetera pour $1.00. | Succursales : 206 rue St-Jean. Rue des Marchands, Lév s
14 août 1890—3m.

A. WATTERS

THÉS !

GRANDE RÉDUCTION

0000

Cinq par Cent d'Escompte pour Argent Comptant

Provenant directement du Marché Mincing Lane

Pour la Qualité quelques-uns les égalent mais ne les surpassent pas

Bon Thé du Japon en feuille écrasé, incolore	12c
Bon Thé du Japon, demie-feuille, incolore et entier	12c et 16c
Japon de choix, fort et doux	20c
Bon Thé noir, (demie-feuille), valeur extra	12c
Bon Thé noir, liqueur riche, en entier	16c
Thé noir de choix, très fort, en entier	20c
Thé de surprise, à 30c la lb., valant 50c, absolument pure et fort, un bon mélange de thés Indien et Chinois	30c
Spécialement choisi Ceylon, China et Darjeeling mêlé	40c
Choix extra Ceylon et de l'Inde mêlé, le plus beau et le plus délicieux de la Puissance	60c
Oolong (de l'Ile Formose)	60c

Namuna, Assam, Darjeeling, Cachar et Sylhet, Kangra, (Himalaya) Neilgherrie (Madras) Souchong, Pouchong, et Congo Pekoe, Orange Pekoe, Fleur Pekoe, et autres variétés spéciales de l'Inde, Ceylon, Java, Japon et thé de Chine, (Noir et vert) le plus beau importé dans la Puissance, depuis longtemps.

Avant d'aller acheter ailleurs, ayez s'il vous plait des échantillons de mes fameux thés et comparez-les avec les autres.

Avantage sans précédent pour les Amateurs, dans les Annales du Commerce de thé.

GRAND DÉPOT DE THÉS, No 22 RUE de la FABRIQUE

A. WATTERS

Le depart du Revd M. E. Nadeau

Monsieur le Rédacteur,

La paroisse de St-Sébastien d'Aylmer, en le Comté de Beauce, s'est assemblée dimanche, le dix courant, au presbytère, pour faire un dernier adieu à son regretté curé, le révérend Mr Ernest Nadeau, que son Eminence le Cardinal Taschereau vient de lui enlever en le nommant professeur de rhétorique au Séminaire de Québec.

Le maire de la paroisse, Mr Louis Paradis, lut l'adresse suivante, au milieu des pleurs de tous les assistants qui regrettent et regretteront toujours leur digne curé.

ADRESSE

Au révérend Monsieur Ernest Nadeau Ptre Curé, St. de Sebastien d'Almer.

Vénérable Pasteur,

Il en est du sort des paroisses comme du sort des familles.

Après les jours de joie et de bonheur viennent les jours de peine et de deuil

Notre paroisse passe en ce moment par cette phrase poétique, dans la pleine et entière plénitude du mot.

Vénérable et bien-aimé Pasteur,

Depuis que vous nous aviez annoncé que Son Eminence le Cardinal Taschereau vous avait appelé ailleurs, et que vous alliez nous quitter, nous avons examiné s'il n'y avait pas quelques moyens à prendre auprès des autorités ecclésiastiques, pour les faire revenir à une autre décision à notre égard ; mais cette question s'est trouvée réglée, lorsque vous nous avez appris vous-même votre départ nous avons alors compris que toutes démarches seraient inutiles, et que nous devions nous résigner à notre sort, et remettre notre destinée entre les mains de la divine Providence.

Puisqu'il en est ainsi, permettez-nous, vénérable Pasteur, de vous témoigner nos regrets et de vous exprimer notre reconnaissance, et en même temps agréez les vœux sincères que nous formons pour votre avenir.

Oui, vénérable Pasteur, c'est avec chagrin et regret qu'après un aussi court séjour parmi nous, nous sommes déjà obligés de nous séparer ; votre expérience, votre talent et la manière habile avec laquelle vous avez administré cette paroisse depuis près de quatre années, malgré les difficultés que suscitent toujours les constructions d'église, le beau temple que nous possédons aujourd'hui qui ferait honneur à des paroisses bien plus avancées que la nôtre, la paix et l'union qui ont toujours régné, grâce à vos sages conseils, nous faisaient présager que vous ne resteriez pas longtemps parmi nous, et que vous seriez bientôt appelé à cultiver un champ bien plus vaste et plus fertile que le nôtre ; mais nous étions loin de penser que ce jour de séparation arriverait sitôt, nous espérions qu'au moins, vous resteriez assez longtemps parmi nous pour achever l'œuvre pour laquelle vous y avez été appelé ; mais hélas ! à peine le dernier clou de l'extérieur de notre église est-il posé que notre sort est scellé et qu'il faut se séparer. Puisque la divine Providence, dans ses saints décrets, en décide ainsi, permettez au moins que nous vous témoignions notre reconnaissance.

Sous ce rapport, vénérable Pasteur, notre plume est impuissante et elle ne pourra jamais exprimer ce que nos cœurs ressentent d'amour et de gratitude à votre égard et soyez persuadé que nous emporterons dans la tombe votre souvenir ; et notre beau temple est là debout devant nous, qui ne pourra jamais nous le laisser oublier : il nous rappelera les quelques mois de paix et de bonheur que nous avons passés sous votre protection, il nous rappellera le soin que vous avez pris à nous exciter à la piété, il nous rappellera aussi le soin tout spécial pour l'éducation de nos enfants, et surtout celui de nos écoles, et nous, de notre côté, nous travaillerons à passer votre souvenir à la génération future, et nous désirons que ce souvenir se perpétue dans cette paroisse, jusqu'à la consommation des siècles.

Avant que l'on se dise adieu, permettez encore une fois, que nous faisons des souhaits pour votre avenir. Oui, vénérable Pasteur, puisqu'il faut se séparer, nous faisons les vœux les plus sincères, pour que vous trouviez dans la nouvelle carrière que vous allez embrasser, toute la paix et le bonheur que vous désirez et qui pourront vous faire oublier bientôt les ennuis et les misères que vous a causées l'administration de notre paroisse.

Enfin nous aurions bien désiré vous laisser un souvenir, mais votre départ nous ayant pris par surprise et nous ayant tellement démoralisés nous n'avons pu le faire pour le moment ; mais laissez nous vous dire que nous ne vous oublierons pas et que le petit souvenir que nous aurions aimé à vous offrir ne sera pas perdu ; tôt ou tard il nous fera plaisir de vous l'adresser.

En terminant bien aimé Pasteur, recevez au nom de toute la paroisse un dernier et touchant adieu.

Louis Paradis, maire et préfet du comté ; Joseph Dorval, marguillier en charge ; Ludger Lemieux, président des syndics ; Dominique Lapierre, Philias Therrien, marguillers ; Edouard Lapierre, Damase Fortier, Ferdinand Godbout, Johnny Audet, Edouard Dallaire, syndics ; Augustin Audet, père, Augustin Lacroix, Jean Lapointe, Telesphore Garon, Elie Paradis, Pierre Dallaire, marchand ; Abraham Boutin, Gervais Roy, Jean Tanguay, Charles Blouin, père, André Lapierre, Charles Lapierre, Cyprien Lapierre, père, Barthélemi Royer, Louis Boutin, père, Nazaire Fortier, Michel St-Pierre, Thomas Tanguay, Narcisse Rosa, Sévère Samson, Joseph Dorval, fils, Johnny Lapierre, Cyrille Marceau, Damase Paradis, Xavier Paradis, Antoine Blouin, Bruno Bernier, Alphonse Brenier, Godefroy Bélanger, Pierre Côté, François Lacroix, Anthyme Fillion, Joseph Marceau, Nazaire Lacroix, André Bilodeau, Simon St-Pierre, François Roy Arthur Royer, Albert Royer, Augustin Audet, fils, François Royer, Philippe Proteau, Louis Gagnon, Gilbert Simard, Adolphe Mercier, Charles Boutin, Anaclet Boutin, François Labrecque, Etienne Côté, Vilmère Brousseau, Laurent Mercier, Alfred Proteau, Eugène Proteau, Georges Proteau, Vital Godbout, Nazaire Rosa, Zéphirin Morin, Charles Isabelle, François Goulet, Laurent Lafrance, Antoine Mercier, Praxède Veilleux, Magloire Gosselin, Hector Dorval, Wilfrid Dorval, Pierre Duquet, Majorique Feuilletault, Edouard Paré, Norbert Lacroix, Eusèbe Bilodeau, Joseph Duquet, Alyre Couture, Jean Gosselin, Pierre Roy, Albert Paradis, fils de Louis, Napoléon Boutin, Alphée Fontaine, Jean Coulombe, William Feuilletault, Alphonse Lacroix, Auguste Marceau, Nicodème Audet, Achille Audet, Hubert Audet, Cyprien Lapierre, fils, Pierre Lapierre, Alphonse Gosselin, François Gosselin, Pierre Baillargeon, Joseph Baillargeon, Laurent Dumas, Jean Paré, Louis Boulanger, Edouard Bernier, Edouard Marceau, Jos. Marceau, Albert Paradis, fils de Damase, Louis Boutin, fils, Joseph Boutin, Michel St-Pierre, fils, Adélard Gosselin, Etienne Royer, Louis Mercier, Louis Ferland, Antoine Mercier, fils, Joseph Bolduc, Marcel St-Pierre, Octave Girard, Dominique Royer, Esdras Audet, Joseph St-Pierre, Napoléon Labrecque, Damase Labrecque, Cyrille Labrecque, Honoré Boissonneau, Louis St-Pierre, Charles Bureau, Orphile Tardif, Evariste Tardif, Joseph Goulet, Joseph Paradis, Alfred Tardif, Xavier Longchamp, Joseph Valières, Georges Coulombe, Joseph Boulanger, Achille Furmelle, Georges Duquet, Joseph Lacroix, Alfred Lacroix, William Lacroix, Nap. Badeau, Joseph Godbout, Johnny Lapierre, fils de Dominique, Joseph Lapierre, fils de Johnny, Alphonse Rosa, Joseph Rosa, Ludger Samson, Béloni Côté, Cyrille Côté, Joseph Lapierre fils d'André, Johnny Campeau, Joseph Lapierre, Pierre Laprise, Léon Laprise, Joseph Laprise, Edouard Lapierre fils, Béloni Guénard, Joseph Gonthier, Joseph Leclerc, Romuald Duquet, Jérôme Fortier, Philias Lapierre, Alphonse Lapierre, Cyrille Lapierre, Edmond Dallaire, Charles Boutin fils d'Abraham, Joseph Roy, Joseph Paradis, Philias Lapointe, Cyrille Gagnon, Edouard Vallerand, Alphée Duquet, Albert Roberge, Napoléon Goulet, François Goulet fils.

Le révérend M. Nadeau, dont les talents oratoires sont bien connus, s'est encore surpassé dans cette circonstance. Pendant plus d'un quart d'henre, il tint son auditoire au courant de tout ce qui s'était opéré de progrès dans la paroisse durant son séjour ; il nous démontra encore une fois ce que l'on peut faire avec la bonne entente et l'union qui ont toujours régné, surtout pendant la construction de notre église ; il conseilla fortement de conserver cette idée qui fait la force des paroisses ; il termina plus tôt qu'il n'aurait voulu, car une pluie abondante vint tout à coup se mêler aux pleurs des assistants et mettre un terme à l'assemblée ; donc, tout le monde se retira, promettant bien de ne jamais mettre en oubli celui dont nous pleurons, à si juste titre, la disparition.

UN ASSISTANT.

St-Sébastien d'Aylmer, 11 août 1890.

Un syndicat de fabricants français

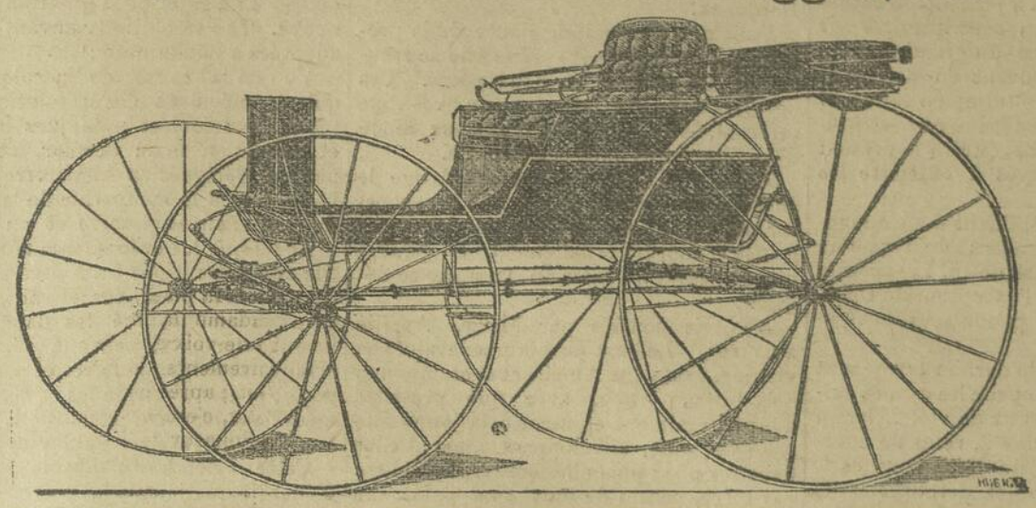
Paris, 16.—Il s'est définitivement formé une union ou syndicat des fabricants de produits chimiques dans le but de monopoliser le commerce de ces produits. Le syndicat possède un capital de 200 millions de francs, et il se propose de fabriquer chaque année 150,000 tonnes de chlorure de chaux, 180,000 tonnes de soude caustique et 300,000 tonnes de sels alcalins divers.

La grève des cheminsde fer

New-York, 16.—Malgré les renseignements contradictoires que l'on publie depuis deux jours, la grève des employés du New-York Central Railroad paraît avoir définitivement échoué. On dément maintenant la nouvelle d'après laquelle le comité central de l'association des chauffeurs de locomotives aurait donné ordre à ceux de ses membres employés

Grands Avantages POUR Dix Jours seulement

Dix par Cent de Réduction sur Buggies, etc.



VENEZ ET VOUS POURREZ VOUS ASSURER DU FAIT

LATIMER & LEGARE

177, Rue St-Paul, Québec



A VENDRE Faucheuses de Patterson A 1 ou 2 chevaux des plus améliorées et d'une facilité incomparable dans leur fonctionnement. Aussi le célèbre Rateau TIGRE qui est en renommé pour la durabilité de sa confection qui n'a pas d'égale. Agents demandés pour la vente de ces instruments.

A vendre aussi toutes sortes d'instrument d'Agriculture tels que Lieuses, Moissonneuses, Hache Paille, Cultivateur

J. G. LEFRANCOIS,
110, RUE ST-PAUL

Manque de Forces
ANÉMIE CHLOROSE DÉBILITÉ ÉPUISEMENT



LE FER BRAVAIS

expérimenté par les plus grands Médecins du Monde, passe immédiatement dans l'Economie sans occasionner de troubles. — Il recolore et reconstitue le sang et lui donne la vigueur nécessaire. Il ne noircit jamais les dents.

Se défier Imitations et Contrefaçons. Exiger la Signature *E. Bravais*, imprimée en Rouge
DÉTAIL : TOUTES LES PHARMACIES.
Gros : 40 et 42, Rue St-Lazare, Paris

Pourquoi laisser votre Enfant souffrir du Mal de Dents

QUAND LE

TRESOR DES NOURRICES

DU DR. PICAULT, LUI GUERIRA SON MAL

C'est un remède sûr ; il est agréable à prendre. Il ne peut faire aucun mal, arrête les vomissements et les diarrhées, et empêche les convulsions.

☞ A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES.

14 Décembre.—12m.

VIN DE VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX

Composé des Substances absolument indispensables à la formation et au Développement de la Chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN DE VIAL est l'heureuse Association des Médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Etiolement, les longues Convalescences, etc. En un mot, tous ces états de Langueur, d'Amaigrissement, d'Epuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés. — *Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14, LYON.*

Dépositaires à *Québec* : Dr Ed. MORIN & Cie, 314, rue Saint-Jean.

LE SIROP DE REGNAULD est une préparation d'un goût suave et d'une efficacité éprouvée contre les maladies des bronches et de la poitrine. Elle emprunte aux plantes médicinales leurs principes actifs pour soulager et guérir la toux.

Deux à trois cuillerées de Sirop de Regnauld suffisent pour calmer la *Toux d'irritation*, du *Rhume*, de la *Grippe*, du *Catarrhe*, de la *Bronchite*, de l'*Asthme*, etc., sans échauffement ni perte d'appétit.

Fabrication, Maison L. Frere, 19, rue Jacob, Paris, et princip. Phies.

LINIMENT GÉNEAU
37 ANS DE SUCCÈS



Seul TOPIQUE remplaçant le *FEU* sans douleur ni chute du poil. Adopté par les *vétérinaires* renommés ; *éleveurs, entraîneurs, haras*, etc.

Guérison rapide et sûre des *Boiteries, Foulures, Ecarts, Molettes, Vessigons*, Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc. Révulsif et Résolutif infaillible et sans rival dans les *Angines, Catarrhes, Bronchites*, Inflammations des Poumons, du Foie, des Intestins, *Pleurésies*, Hydropisies, Rétentions d'Urine, Fièvres typhoïdes, etc.

Pansement à la main, en 3 et 4 minutes, sans couper le poil. — Prix : 6 fr.

Pharmacie GÉNEAU, 275, Rue Saint-Honoré, PARIS

Envoi FRANCO contre mandat de 6 fr. 50.

LA PETITE SŒUR

On pourrait vous croire si je n'avais en ma possession, pour vous démentir, une lettre par laquelle le marquis m'avoue la petite infamie à laquelle il avait eu recours et me supplie de ne pas le perdre.

—Qu'importe ! si la marquise paie sans contestation ?

—Nous verrons si le jury considère comme une réparation suffisante la confession tardive que vous faites au nom de la marquise, afin de sauver son fils ; nous verrons surtout si, alors même qu'il rendrait une sentence d'acquittement, le monde se montrerait aussi clément que lui.

—Le malheureux s'est perdu et nous a livrés à ce coquin ! pensa le notaire.

—Croyez-vous toujours qu'il y ait lieu de me dénoncer aux tribunaux comme escroc ? demanda M. Breslier.

Le silence régna pendant quelques minutes entre les deux hommes.

—Enfin, monsieur, dit alors M. Cailloures, mettons que je n'aie rien dit, que je n'aie pas prononcé une menace qui vous a contraint de produire toutes vos armes ; jouons cartes sur tables. Pour terminer cette affaire, pour nous rendre vos biens et valeurs, pour nous restituer cette pièce, combien exigez-vous ? Fixez le chiffre ; on ne marchandera pas.

M. Breslier réunit les papiers épars sur la table, les jeta tous ensemble dans un tiroir de son bureau qu'il ferma à clé, mit cette clé dans sa poche et répondit :

—Je n'ai pas de chiffre à fixer. J'entends rester dans la situation où je me trouve et ne veux rien finir avec vous.

—Mais cependant vous avez tout à y gagner ?

—Eh ! que m'importe ! Le marquis de la Breslaye s'est mis dans mes mains. Je le garde.

—C'est votre dernier mot ?

—Mon dernier mot.

M. Cailloures n'avait plus une goutte de sang dans les veines, et ce fut d'une voix étranglée qu'il reprit :

—Soit, monsieur ; le marquis est dans vos mains, comme vous dites ; non-seulement lui, mais aussi son honneur. C'est entendu. Du moins, est-ce trop exiger que de vous supplier de faire connaître vos intentions pour l'avenir ? Ces titres que vous avez conservés comme une arme destinée à nous tenir en respect, prétendez-vous en user contre nous ?

—Oh ! je ne peux répondre sur ce point. Cela dépendra de la conduite du marquis envers moi. Je ne menace pas de m'en servir aujourd'hui ; mais je ne promets pas de m'en servir jamais.

—Ainsi l'honneur du marquis de la Breslaye ne court pas de votre chef, un péril immédiat ?

—Immédiat ! non, monsieur.

—Encore un mot. Puis-je espérer que vous n'agirez pas sans nous avoir prévenus ?

—Je ne veux prendre aucun engagement.

Il fut impossible à M. Cailloures de faire sortir de la bouche de M. Breslier une assurance moins évasive, et lorsqu'il le quitta après cet orageux entretien, l'affaire en vue de laquelle il était venu, n'avait pas fait un pas.

M. Breslier l'accompagna respectueusement jusqu'à la porte. Au moment où les deux hommes se séparaient, l'honnête notaire put voir sur les lèvres de son interlocuteur un sourire ironique où s'affirmait la joie du triomphe que ce dernier venait de remporter.

Il se jeta dans la voiture qui l'attendait, en murmurant ces mots :

—J'ai été joué comme un gamin.

Et tout déconfit, il donna l'ordre au cocher de le conduire chez Me. Fontenille, auquel il entendait confier, sous le sceau du secret professionnel, ce qu'il venait d'apprendre et demander conseil.

Mais, à cette heure du jour, Me. Fontenille était en conférence avec ses clients et c'est seulement vers le soir que M. Cailloures put arriver jusqu'à lui.

—Comme vous voilà pâle, confrère ! s'écria Me. Fontenille en le voyant entrer. Que vous arrive-t-il ?

—Ah ! si vous saviez !

—Je sais que je vous emmène dîner ; vous me raconterez cela.

Quand les deux notaires, après un succulent repas qui remit un peu d'énergie au cœur de M. Cailloures, se trouvèrent seuls dans un cabinet du restaurant Véry, le brave homme commença son récit.

Il répéta mot pour mot l'entretien qu'on a lu et laissa ensuite à son collègue le soin de prononcer sur la conduite à suivre pour tirer le marquis des griffes de son créancier.

—Je vous disais bien que le coquin était armé, répondit Me. Fontenille. Si vous aviez eu confiance dans mes avis, vous auriez agi diplomatiquement, sans violence, et vous eussiez ainsi plus efficacement assuré le succès que par la menace.

—C'est peut être vrai !

—Enfin, à quelque chose malheur est bon. Vous avez obligé le drôle à dévoiler ses plans.

—Cela nous avance-t-il, si nous ne pouvons agir ?

—Bah ! danger connu est à moitié conjuré.

—Mais que faire ?

—Rien, pour le moment. La fuite du marquis rend toute négociation nouvelle impossible. Seul, et en suivant nos conseils, il pourrait avoir raison du sieur Breslier et nous éclairer sur des faits qui nous sont imparfaitement connus. Il faut donc attendre son retour, y aider si vous pouvez. Que sa mère lui écrive, qu'elle lui octroie un pardon complet et qu'elle obtienne de lui qu'il vienne pour quelques jours à Paris. Nous tenterons alors un coup décisif. Jusque-là, il n'y a rien à faire, car il importe avant tout de ne exaspérer M. Breslier.

—Malheureusement le marquis n'a pas laissé son adresse et je ne sais où la prendre. Il a manifesté le dessein d'aller en Italie ; mais, c'est grand, l'Italie.

—Il n'y a pas péril en la demeure. Tant que le marquis restera absent, Breslier n'agira pas contre lui. Pendant ce temps, il payera les créanciers, ou les apaisera. Ce sera une besogne faite, laquelle aura pour résultat de nous laisser, en fin de compte, en présence d'un seul réclamant avec lequel il sera plus facile de négocier qu'avec plusieurs.

—Dieu vous entende !

—Une seule chose est actuellement pressée, continua Me. Fontenille, il faut prévoir le retour soudain du marquis et empêcher que, dans ce cas, il puisse contracter des dettes nouvelles ou des engagements. Nous allons présenter une requête au tribunal, afin d'obtenir la nomination d'un conseil judiciaire.

—A quoi bon ? demanda M. Cailloures, que le découragement accablait. Il n'y a plus rien à sauve-garder maintenant.

—Que sait-on ? C'est une mesure préventive, je le reconnais ; mais peut-être quelque jours aurons-nous à nous féliciter de l'avoir prise.

Dès le lendemain, Me. Fontenille procéda à l'accomplissement des formalités exigées par la loi, et la semaine suivante, le marquis de la Breslaye absent, n'ayant fait aucune opposition à la réponse de sa mère ni répondu aux griefs invoqués contre lui, le tribunal nomma M. Cailloures conseil judiciaire du jeune héritier.

Obligé de quitter Paris, M. Cailloures délégua Me. Fontenille et le munit de pleins pouvoirs pour exercer sur le marquis, en son lieu et place, la surveillance nécessaire et prendre les mesures de prudence qu'il considérait comme urgentes.

En partant de Nîmes, il s'était promis de consacrer une partie de son séjour à Paris, à visiter les monuments Mais, après les émotions qu'il venait de subir, il avait hâte de s'éloigner. Il se remit donc immédiatement en route.

Trois jours après, il se présenta le matin au château de la Breslaye. Ses lettres avaient tenu la marquise au courant des péripéties de son voyage ; il lui avait tout avoué, sauf cependant l'existence du faux commis par André, qu'il entendait lui taire jusqu'au bout.

—Vous êtes donc arrivé trop tard, lui dit la marquise quand il entra dans la bibliothèque où elle se trouvait avec Sidonie.

—Hélas, oui, madame. Votre fils était déjà loin de Paris, et je n'ai pu retrouver ses traces.

—Le malheureux, il a fui comme un malfaiteur.

—Oh ! cela n'est rien et peut à la rigueur s'expliquer honorablement pour lui, répondit le notaire. Ce qui est plus grave, c'est qu'il a confié ses intérêts, pour les défendre en son absence, à un coquin qui abuse de sa confiance.

—N'avez-vous pas pu remédier à cette situation ? La loi doit avoir prévu le cas.

—Le marquis est majeur, madame. Les contrats qu'il a faits sont valables. Son éloignement, que M. Breslier n'ignorait pas et auquel il a même donné son consentement, ne nous autorise pas intervenir. Pour exiger des comptes du sieur Breslier, il me faudrait des pouvoirs de votre fils, et je ne les ai pas.

En entendant le nom que venait de prononcer le notaire, Sidonie leva la tête et prêta une oreille plus attentive à l'entretien.

Le notaire continuait :

—Cet homme tient dans ses mains la fortune de M. marquis, en ce sens qu'il dépend de lui que la liquidation à laquelle il se livre, consomme la ruine de votre fils ou sauve quelques épaves de son naufrage. Or, de tout ce que j'ai vu et entendu, il ressort pour moi la preuve que ce personnage réalise des bénéfices considérables en dépouillant outrageusement son client qui est en même temps son débiteur. Il lui a déjà pris quatre cent mille francs.

—Et nous ne pouvons rien ? demanda la marquise.

—Rien répondit M. Cailloures, qui ne voulait pas avouer le motif véritable de cette impuissance.

A ce moment, Sidonie intervint dans la conversation.

—L'homme dont vous parlez, monsieur le notaire, se nomme Breslier, avez-vous dit ?

—Oui, Guillaume Breslier, dit M. Cailloures surpris.

—Et c'est lui, avez-vous ajouté, qui contribue en ce moment à la ruine d'André.

—Lui-même.

La marquise, non moins surprise que le notaire, allait imposer doucement silence à la jeune fille quand, tout à coup, elle la vit foudre en larmes, se lever et se mettre à genoux en disant.

—Madame la marquise, ma chère bienfaitrice, pardonnez-moi ! pardonnez-lui !

—A mes pieds ! toi, ma fille ! s'écria la marquise en quittant son fauteuil pour se précipiter vers Sidonie dont elle prit les mains dans les siennes, en l'obligeant à se relever.

—Ma place, hélas ! est à vos pieds, madame la marquise, répondit Sidonie d'une voix où ses larmes mettaient des déchirements douloureux. Je vous dois tout ; après mon père et ma mère Courbelot, c'est, c'est vous qui m'avez donné la douceur et la tranquillité de la vie, la tendresse, le bonheur. Grâce à vous, j'ai pu me faire illusion et croire que je n'étais pas orpheline.

—Tout cela est vrai, ma fille, et ce qui n'est pas moins vrai, c'est que ton amour m'a payé ces bienfaits au centuple. Mais pourquoi rappelles-tu ces souvenirs ?

Parce qu'ils peuvent seuls vous expliquer, vous faire comprendre la douleur que je ressens. Tandis que je voudrais donner mon sang pour vous, c'est de ma famille que vous viennent aujourd'hui vos plus cruels chagrins.

—De ta famille ? répéta la marquise.

—Cette fillette deviendrait-elle folle ? pensa M. Cailloures.

Sidonie reprit :

—Oui, de ma famille. Breslier duquel M. Cailloures a dit qu'il consommait la ruine de votre fils, Guillaume Breslier est mon grand oncle ! Vous avez sans doute madame la marquise, perdu le souvenir d'une lettre trouvée le jour de ma naissance dans les papiers de mes parents. Cette lettre qui venait de Paris et contenait un refus bien pénible pour ma pauvre mère, était signée Guillaume Breslier.

—C'est vrai, je me souviens, dit la marquise en regardant le notaire. Courbelot me l'a montrée vers ce temps-là.

—Plus tard, il me l'a remise en me faisant connaître les circonstances auxquelles il devait de l'avoir trouvée. Je l'ai conservée précieusement, cette lettre et tandis que tout le monde ici l'oubliait, moi, j'y songeais ; je la relisais. Souvent, j'ai pensé à cet oncle de ma mère, à ce vieillard égoïste qui a renié son sang et qui vit loin de moi sans vouloir me connaître. Je me disais que peut-être, il manifesterait des sentiments plus humains si quelque affection sincère et désintéressée—la mienne, par exemple,—se fixait à côté de lui pour charmer sa vie. Maintes fois j'ai été tenté de lui écrire : je n'ai pas osé. Mais certainement, j'aurais un jour vaincu ma timidité pour lui rappeler l'existence de la petite fille de sa sœur, et j'avais caressé l'espoir de n'être pas repoussée par lui. Cet espoir est brisé. Ce que M. Cailloures vous a dit, madame, suffit à démontrer que M. Guillaume Breslier est aujourd'hui ce qu'il était il y a seize ans et je pleure comme une coupable en pensant que c'est d'une famille comblée de vos bienfaits que vient en partie le mal que vous souffrez. Voilà pourquoi, ma bienfaitrice, je vous ai dit : Pardonnez-moi ! pardonnez-lui.

Vivement émue par ces révélations, touchée par l'éloquente expression des regrets de Sidonie, devinant, par une sorte de prescience de l'avenir, que le lien qui existait entre la jeune fille et Guillaume Breslier pourrait un jour contenir les vengeances de ce misérable, s'il tentait jamais de les exercer, la marquise ne trouvait pas une parole.

Elle ne pouvait que presser entre ses bras Sidonie et la couvrir de ses caresses. Conservant un peu plus de sang-froid, M. Cailloures eût hâte de calmer la jeune fille :

—On ne songe pas à vous rendre responsable des méfaits de votre oncle, ma chère enfant. On n'y songe d'autant moins que vous en souffrez autant que nous ; que, comme nous, vous êtes sa victime. Apaisez vous donc ; vous n'avez rien à vous reprocher et vous pourrez peut-être nous servir.

—Vous servir ! moi ! monsieur ! Oh ! dites vite comment ! s'écria Sidonie, relevant le front.

Il m'est venu tout à l'heure, en vous écoutant, une espérance, oh ! une faible espérance ; je me disais que peut-être votre influence obtiendrait de M. Breslier ce que moi-même je n'ai pu en obtenir. Je lui ai demandé de fournir des comptes et de me laisser diriger la liquidation des affaires d'André ; je lui ai demandé de renoncer lui-même à des exigences exagérées ; je lui ai demandé enfin de me rendre certaines pièces compromettantes pour le marquis. Il m'a tout refusé. Peut-être n'osera-t-il se montrer aussi dur envers la fille de sa nièce et la petite fille de sa sœur. Je ne fonde pas, je le répète, un grand espoir sur une démarche nouvelle, même faite par vous ; mais on peut la tenter.

—C'est bien inutile, mon cher notaire ! objecta la marquise.

—Je le tenterai néanmoins, répondit Sidonie avec fermeté, et ma bienfaitrice ne s'opposera pas à mon désir ; vous me direz ce que je dois faire, monsieur.

—Je consens à ce que tu suives les conseils de M. Cailloures, reprit Mme de la Breslaye ; mais à deux condition : la première, c'est qu'il ne te demandera pas d'aller à Paris.

—Tel n'est pas mon dessein, fit M. Cailloures.

—La seconde, c'est que toi-même, ma fille, tu voudras bien, en cas d'échec, considérer que ton impuissance à réussir ne peut rendre responsable des résolutions de ton oncle, quelles qu'elles soient. Tout à l'heure, ma chérie, tu sollicitais mon pardon comme si tu étais coupable. Je n'ai plus d'autre consolation ici-bas que celle de travailler à ton bonheur ; n'ajoute pas à mes peines celle de te voir malheureuse.

—Une nouvelle étreinte où se traduisait avec effusion l'affection maternelle qu'inspirait à la marquise cette aimable fille mit un terme à l'entretien. Mais Sidonie en conserva dès ce moment un souvenir qui ne put s'éloigner de son esprit.

Moins indulgente pour elle même que que pour la marquise, persuadée que les membres d'une même famille sont solidaires, et que c'est à ceux qui le peuvent à réparer les fautes des autres, elle ne parvint pas à se convaincre que les liens du sang qui existaient entre elle et Breslier n'étaient ni assez puissants ni assez intimes pour justifier ses scrupules.

Elle persista à se considérer comme ayant une part dans le dommage que la faute de son grand-oncle faisait subir à ses bienfaiteurs, part involontaire assurément, mais qui lui imposait cependant de nouveaux devoirs envers la marquise, l'obligation d'une tendresse encore plus vive, d'un dévouement encore plus absolu et de sacrifices incessants.

Ce sont ces sentiments qui dictèrent, sa conduite à dater de ce jour et la vouèrent, dès ce moment, sans qu'elle en eût encore la très-nette conception, à l'œuvre de réparation qui fut le principal but de sa vie comme le souci de ses plus belles années.

M. Cailloures avait quitté le château pour retourner à Nîmes, en annonçant une visite nouvelle et prochaine.

Il y revint au cours de la semaine suivante, dès le matin, bien avant l'heure où la marquise avait coutume de sortir de sa chambre. Il avait conçu un plan dont il ne voulait faire part qu'à Sidonie.

En arrivant, il la fit demander. Elle le rejoignit bientôt dans la bibliothèque.

—C'est à vous que j'ai à faire, mon enfant, lui dit-il ; mais, avant de vous dire quel service j'attends de vous, au profit de ce malheureux André, il est nécessaire que je vous expose sa situation, sans omettre les détails que j'ai cru devoir taire à sa mère. Vous n'êtes plus une petite fille ; le bien qu'on dit ici de vous prouve en faveur de votre raison, comme les affections que vous avez inspirées prouvent en faveur de votre cœur. Quand vous connaîtrez la situation du marquis, votre cœur et votre raison vous dicteront peut-être une inspiration propre à nous tirer de l'embarras cruel où nous sommes. Si, comme je le crains, votre dévouement ne portait pas de fruits immédiats, il contribuera sans doute, dans l'avenir, à sauver l'honneur de la maison de la Breslaye.

—Oh ! parlez vite, monsieur ! s'écria Sidonie en croisant les mains et en fixant sur M. Cailloures ses yeux profonds, où éclatait son ardeur à se sacrifier.

M. Cailloures lui fit alors le récit de son voyage à Paris, des efforts qu'il avait tentés et la peinture des obstacles contre lesquels ces efforts s'étaient brisés.

Il lui décrivit à grands trais les folies et les fautes d'André, afin de lui faire comprendre comment ce dernier avait été contraint de récourir aux bons offices de Breslier et creusé le gouffre où sa fortune s'était engloutie.

Enfin, il lui expliqua comment le gentilhomme, s'abaissant à commettre une action a été tenta toire à l'honneur, en avait laissé entre les mains de Breslier une preuve écrasante dont ce dernier s'armait pour couvrir ses propres infamies et affermir ses exigences.

—Ainsi, vous le voyez, dit le notaire en se résumant, non-seulement M. Guillaume Breslier a odieusement spéculé sur les imprudences d'André, lui a pris une part dans sa fortune et comme aujourd'hui sa ruine en refusant de me laisser l'administration des valeurs qu'il détient, mais encore il refuse de nous rendre la déclaration au bas de laquelle André a contrefait la signature de la marquise. L'opiniâtreté de son refus est la preuve de ses mauvaises intentions. Il veut dépouiller complétement le marquis et reste armé pour le cas où l'on prétendrait y mettre obstacle !

—Mais, que puis je faire ? demanda douloureusement Sidonie que navrait le récit qu'elle venait d'entrer. M. Breslier est mon grand oncle, c'est vrai ; mais il ne m'a jamais vu et je ne le connais pas. La lettre qu'il écrivit à ma mère, il y a seize ans, le représente comme un homme sans âme, endurci dans son égoïsme, accoutumé à vivre sans craindre Dieu et sans l'aimer, et inaccessible à toute pitié.

—Le voilà tel que je l'ai vu ! s'écria M. Cailloures à qui ses traits rapides remettaient en mémoire les pénibles souvenirs de son voyage.

—Comment faire arriver jusqu'à cette nature insensible, l'émotion et la pitié ?

—Il faudrait d'abord lui écrire, vous rappeler à son souvenir, lui faire connaître les bienfaits que depuis votre naissance vous devez à la marquise ; puis, au nom du passé, le supplier de ne pas déshonorer un noble nom.

—Je comprends bien, monsieur, ce qu'il faut dire et comment il faut le dire ; mais si cela ne réussit pas ?

—Alors, et si le péril devient éminent, il y aura lieu, quoi qu'en pense la marquise, de faire le voyage de Paris !

—Aller à Paris, moi !

—Pas toute seule.

Je vous accompagnerai. Là, vous vous présenterez chez votre oncle, et que sait on ? votre grâce, votre bonté peut l'émouvoir, réveiller le sang endormi, lui rappeler quels liens l'attachent à vous, vous ouvrir sa maison et vous y donner la place à laquelle, comme héritière, vous avez droit ; car il n'a pas de femme, pas d'enfants ni d'autres parents que vous. Et alors, si vous parvenez à conquérir sur lui quelque influence, il vous sera facile d'obtenir.

—Quelle tâche vous m'imposez là, monsieur ! dit Sidonie. Oh ! ce n'est pas qu'elle soit plus haute que mon dévouement à Mme la marquise ; mais elle m'épouvante ; car vous faites peser sur moi seule la responsabilité d'un échec qui, je le comprends bien, serait le point de départ d'irréparables catastrophes. Et puis il me faudrait donc abandonner mon père et ma mère Courbelot, me séparer de ma bienfaitrice ? Comment expliquer mon départ, une longue absence ? Je suis leur vie à tous, monsieur, leur joie. Faudra-t-il aussi qu'ils se sacrifient à André ?

Sidonie s'exaltait en parlant ainsi ; la fièvre qui la brûlait se manifestait par le tremblement de ses mains, la pâleur de ses joues et l'éclat de ses yeux.

—Apaisez-vous, je vous en supplie, lui dit M. Cailloures en l'arrêtant ; ne me donnez pas le regret d'avoir cru que vous possédiez assez de force d'âme pour entendre sans faiblesse les graves confidences que je vous ai faites et l'expression de l'espoir que je mets en vous. La tâche que j'ai offerte à votre dévouement n'est pas immédiate, et il n'y a pas lieu d'en parler plus longtemps. Ecrivez d'abord à votre oncle en obéissant à l'inspiration de votre cœur. Nous aviserons ensuite. Vous ne réussirez pas sans doute du premier coup à attendrir celui qui nous menace ; mais j'ai encore la conviction que vous arriverez à le dominer. Dieu qui nous ménageait en votre personne, grâce à une parenté ancienne et oubliée, un secours inespéré, ne voudra pas rendre vain votre dévouement et permettra que vous sauviez l'honneur de cette maison s'il courait un péril éminent. Vous voyez maintenant, mon enfant, où est votre devoir.

Ces paroles portèrent l'énergie et la résolution dans l'âme de Sidonie. Elle tendit la main à l'éloquent notaire en disant :

—Vous avez raison monsieur ; je vois où est mon devoir. Je saurai le remplir.

Le même jour, elle écrivit à M. Breslier.

Elle lui rappelait les liens de parenté qui existaient entre eux ; elle lui racontait dans quelles circonstances, seize ans avant, la lettre qu'il adressait à Clémence Gendrin était arrivée au moment où celle ci venait de mourir, et avait été ouverte plus tard par l'orpheline.

Puis, après avoir essayé de l'attendrir par le récit du dévouement de Courbelot et de sa femme, elle lui disait les circonstances à la suite desquelles elle était devenue la fille adoptive de la marquise de la Breslaye.

Elle était amenée ainsi à dresser le tableau de tous les bienfaits qu'elle avait reçus de la marquise et de son fils ; son enfance entourée de sollicitude et charmée par la fraternelle amitié d'André, et l'énergique désir de la rendre heureuse.

On connait assez Sidonie pour deviner, sans qu'il soit nécessaire d'insister, en quels accents elle exprimait sa filiale reconnaissance et faisait appel au cœur de M. Breslier, afin qu'à la faveur de ce passé, il se montrât moins rigoureux envers une famille dont il tenait le sort dans ses mains.

Vous pouvez, écrivait-elle, sauver mes bienfaiteurs ou les perdre. Quand vous aurez à vous decider, veuillez vous souvenir de ce qu'il ont fait pour votre petite nièce et de ce qu'elle leur doit. Ce serait pour elle un remords éternel d'être, en ces circonstances, impuissante à vous émouvoir. Ma reconnaissance, si vous exaucez ma prières, durera autant que ma vie, et s'il faut pour vous la prouver aller remplir votre maison vide tendresse et de mon sourire, je suis prête à tou

abandonner pour me rendre auprès de vous.

Avant de faire partir cette lettre, où elle avait mis tout son cœur et qu'elle mouilla de ses larmes, elle la soumit à M Cailloures.

Le notaire en fut tout aussi ému qu'elle-même.

—Il y a là, dit il, de quoi faire pleurer un tigre. Si votre oncle n'est pas remué jusqu'au fond de l'âme par vos adjurations, il n'y a décidément rien à faire.

La lettre fut envoyée ; puis le château dont les derniers événements avaient troublé la tranquitité reprit sa physionomie accoutumée.

Sidonie ne parla pas à la marquise de la tentative qu'elle avait faite : mais c'est avec une impatience mal contenue qu'elle attendit une réponse qui ne vint pas.

On connaît les douleurs de l'attente. Durant huit jours, Sidonie espéra ; puis cette espérance commença à s'émousser. Enfin au bout d'un mois, la jeune fille était convaincue que ses efforts avaient été vains. M. Breslier persistait à ne pas vouloir reconnaître sa famille.

Ce fut pour Sidonie une douleur profonde, sa première douleur ; le temps en s'écoulant ne fit que la rendre plus aignë

André persistait à ne pas donner signe de vie.

Les jours et les mois passèrent sans apporter de ses nouvelles. En quel pays du monde était-il ? On n'en savait rien.

Son existence ne se manifestait au château que par des actes judiciaires assignations, protêts, jugements qui parvenaient de temps en temps au château, à la requête de M. Breslier, lequel continuait à prendre sous cette forme les précautions et les garanties dont il avait besoin.

Toutes ces pièces que des ordres formels donnés par Sidonie empêchaient d'aller jusqu'à la marquise, c'est à elle qu'on les remettait ; à son tour, elle s'empressait de les envoyer à M. Cailloures, qui continuait à défendre héroïquement les intérêts de l'absent.

La peine de Sidonie se trouva donc incessamment entretenue par la forme sous laquelle se présentait à elle souvenir d'André et s'affirmait à ses yeux l'inexorable rigueur avec laquelle son oncle dépouillait le jeune marquis.

Parfois elle était tentée de partir pour Paris. Il lui semblait que sa présence exercerait sur M. Breslier une influence décisive et que ce que ses précédentes tentatives n'avaient pu obtenir, elle-même l'obtiendrait.

—C'est une illusion que vous nourrissez là, ma chère enfant, disait le notaire ; un moment je l'ai partagée ; mais je n'y crois plus. L'homme qui ne s'est pas laissé attendrir par votre lettre est une brute sauvage et il n'y a rien à espérer de lui.

Ce jugement si net n'aurait peut-être pas suffi à contenir l'ardeur de Sidonie èt à l'empêcher de faire ce voyage de Paris sur lequel elle fondait tant d'espérances, si elle n'avait été retenue au château par les soins qu'exigeaient ceux qu'elle aimait.

Il est peut-être temps d'initier le lecteur à la vie intime de notre petite amie que nous lui avons montrée jusqu'ici dans le cadre d'une existence un peu exceptionnelle et tout en dehors.

Les événements que nous venons de raconter avaient été pour elle une crise terrible, dont il faut placer le début au moment où était arrivée au château la d'André, qui avait décidé M. Cailloures à partir pour Paris, et la conclusion au moment où le notaire démontra à la jeune fille qu'elle ne pouvait pas quitter le château parce qu'elle y était trop nécessaires à ceux qui l'habitaient.

A dater de ce moment, Sidonie ne fit plus aucune illusion ni àses pens avortés, ni à ses espérances trompées ; on ne l'entendit plus parler de M. Breslier ni d'André. Elle parut livrée tout entière aux devoirs qui jusqu'à cette heure avaient rempli sa vie.

Jamais ils ne s'étaient imposés à elle avec plus de force. Les êtres qu'elle aimait et à qui elle devait tout, étaient également atteints, et ce n'était pas trop de sa sollicitude pour soulager leur maux.

La marquise était meurtrie depuis longtemps par l'inconduite de son fils. Mais les traits par lesquels André venait de couronner sa carrière fiévreuse et désordonnée avaient porté à sa mère un coup plus terrible que tous ceux déjà reçus de lui.

Elle ne vivait plus désormais que des jours attristés et livrés au découragement. Son fils mort, elle n'eût pas été plus désolée.

Elle disait quelquefois.

—S'il était mort, je n'aurais pas à trembler constamment pour son honneur. Ma douleur ne serait pas plus profonde et je ne souffrirais pas de l'angoisse incessante qui me tue.

Elle n'exagérait rien en parlant ainsi. Ce qui la tuait c'était une angoisse inexprimable dans laquelle la maintenaient l'absence d'André et l'ignorance où elle était de son sort. Elle portait sur sa physionomie les marques terribles des ravages que ce mal avait fait en elle. Elle était presque constamment en proie à un tremblement nerveux que toute émotion nouvelle augmentait.

On voyait souvent porter la main à son cœur en murmurant :

Oh ! que je souffre !

Puis, c'était des faiblesses soudaines, des évanouissements on des violents accès de larmes, tous les symptômes d'une maladie dont les siége était au cœur.

A cinquante-huit ans,—tel était son âge,—elle semblait en avoir soixante-dix. La vieillesse s'était abattue soudainement sur elle et l'avait écrasée. Elle offrait au regard des cheveux blancs, les rides profondes, la maigreur cadavéreuse qui sont à la fois la preuve d'un grand âge et de maux inguérissables.

Cependant, elle ne sembait pas, tout en se plaignant de ses souffrancess se préoccuper de la mort. On eût dit qu'elle n'y voulait pas songer. A deux ou trois reprises, M. Cailloures avait essayé de lui démontrer la nécessité de faire un testament. "Ne serait-ce disait-il, qu'afin d'assurer la vie de Sidonie." Mais la marquise avait toujours éloigné cette idée comme s'il lui répugnait de s'occuper de ses dernières volontés.

On peut deviner maintenant quelle tâche s'offrait au dévouement de Sidonie dans la personne de cette pauvre malade.

Mais ce n'était pas tout ; une autre femme qu'elle aimait tendrement n'exigeait pas d'elle des soins moins empressés c'était Brigitte Courbelot. Elle aussi vieille, infirme, malade, se penchait vers la tombe, et c'était un devoir impérieux qui s'imposait à Sidonie, de revêtir de quelques charmes les derniers jours de la charitable créature qui l'avait adoptée le soir même de sa naissance.

Enfin, à côté de Brigitte, se trouvait son mari. Courbelot avait heureusement malgré son âge, conservé une bonne santé, la vigueur, et c'était plaisir de le voir travailler encore comme un jeune homme.

Mais l'état de sa femme ouvrait son âme à la tristesse, et, seules, les mains dévouées et compatissantes de Sidonie pouvaient panser sa blessure.

Si l'on ajoute à ses détails qu'il y avait aux portes du château un asile d'orphelins fondé par la marquise, une école pour les enfants et un hospice pour les vieillards, également dus à à son inépuisable charité, et que ces fondations pieuses, bien que dérigées par les sœurs de Saint Vincent-de-Paul, exigeaenit néanmoins une surveillance incessante ; si l'on considère que la jeune fille était encore tenue d'administrer la maison de sa bienfaitrice, de s'occuper même de diverses questions relatives à la gérance des propriétés, on comprendra pourquoi il lui était en quelque sorte impossible de s'éloigner du château même pour quelques semaines, et le caractère sacré des obligations qui l'y retenaient.

Ainsi le temps s'écoulait pour elle dans les manifestations continues d'un dévouement indomptable.

A cette époque elle venait de dépasser sa dix-septième année, elle était grande, vigoureuse, bien qu'élancée et mince, et douée d'une élégance naturelle qui se traduisait dans toutes les grâces de sa personne.

Sa beauté n'était pas une beauté éclatante, elle résultait moins de la finesse et de la pureté des traits de la pâleur mate du visage qu'encadraient d'admirables cheveux noirs que de l'éclat vif et profond du regard.

Dans ce regard, on devinait l'âme et on la devinait belle et ardente comme lui. Ce caractère particulier de sa physionomie devait s'accentuer avec le temps ; un jour viendra où tout ce que cette âme généreuse contient d'ardeur pour le bien et pour le sacrifice, de générosité native et de pitié pour les malheureux, se concentrera dans ce regard avec une intensité telle, que ceux qui passeront auprès de Sidonie, en seront frappés comme d'un trait surnaturel.

V

LES JOURS TRISTES

Il y a quelques années, on voyait dans les rues Saint-Jacques, non loin du Val de Grâce, une maison d'apparence modeste dont la porte était surmontée d'une croix.

Durant le jour, cette maison s'ouvrait fréquemment devant les vieillards infirmes ou malades, qui venaient y chercher un secours et à qui on ne refusait jamais.

Ils étaient introduits par la sœur tourière qui les remettait aux mains de deux autres sœurs pauvrement vêtues de laine noire et enveloppées des pieds à la tête d'un manteau à capuchon.

Une fois entrés dans cette maison de bienfaisance et de paix, les vieillards y devenaient l'objet des soins les plus assidus, les plus vigilants, nous allions dire les plus tendres, tant les héroïques sœurs apportaient dans leur tâche volontaire, de dévouement et d'abnégation.

C'est vers 1849 que ce refuge s'était ouvert à la vieillesse.

Au mois de septembre de cette année, quatre petites sœurs des pauvres venaient d'arriver de Tours afin de poursuivre à Paris l'œuvre admirable que dix ans avant Jeanne Jugan, leur fondatrice, avait créée dans un petit port de la Bretagne et qui commençait à se propager dans l'ouest de la France, d'où elle devait s'étendre peu à peu par toute l'Europe et même dans le nouveau monde.

Les quatres petites sœurs dont nous parlons trouvèrent, en arrivant, dans un couvent du quartier, l'hospitalité pour quelques jours : mais elle ne s'y attardèrent pas et se mirent en quête des moyens d'atteindre le but de leur voyage.

Elles étaient sans ressources, mais elles n'hésitèrent pas à louer la maison dont nous avons parlé.

Le propriétaire était un homme charitable ; il fut touché du dévouement des angéliques créatures et leur livra son immeuble sans exiger un payement anticipé ni des garanties.

C'est ainsi que les petites sœurs des pauvres se fixèrent à Paris dans une maison nue, où elles purent mettre bientôt et peu à peu des matelas et des chaises de paille. Ce fut là d'abord tout leur mobilier, à l'accroissement duquel était subordonné le nombre de pensionnaires qu'elles pouvait en recueillir.

A Paris, la charité est de toutes les heures, ingénieuse et délicate. En voyant passer chaque matin, les modestes petites sœurs, un panier au bras, allant solliciter au domicile des riches la desserte de la table, et dans les restaurants, les restes du pain ou de petites provisions de café, la population des quartiers qu'elles traversaient fut vivement émue.

Déjà, une femme illustre entre toutes, dans les annales de la charité parisienne, la sœur Rosalie, avait démontré ce qu'une initiative intelligente peut obtenir de la générosité du peuple de Paris.

C'est à cette générosité que les petites sœurs des pauvres s'adressèrent aussi ; leurs efforts furent bénis.

Aujourd'hui, les filles spirituelles de Jeanne Jugan se comptant par milliers ; elles ont fondé des établissements de toutes pars en Europe, et chaque jour leur zèle infatigable accroît et complète le rayon de leur action.

Au modeste établissement de la rue Sain-Jacques, qui pouvait contenir à peine une centaine de vieillards des deux sexes, a succédé, dans la rue Notre-Dame des Champs, une installation plus vaste, plus aérée, plus confortable, où l'on a pu en admettre deux cents, où chacun d'eux a sa lingerie, ses vêtements, son lit, où ils reçoivent une nourriture abondante, des soins touchants, où rien enfin ne manque de ce qui peut rendre leurs derniers jours tranquilles et doux.

La charité au jour le jour pourvoit seule à toutes les dépenses ; il est interdit aux petites sœurs des pauvres de posséder ni d'accepter des legs pour les capitaliser. Néanmoins, elles n'ont plus à redouter les embarras qu'elles ont connus, il y a vingt-cinq ans, à leur arrivée à Paris ; elles ne conservaie le souvenir de ces jours difficiles que pour se donner le courage de surmonter les épreuves nouvelles qu'il plairait à Dieu de leur envoyer.

En 1854 elles n'avaient point encore quitté la maison de la rue Saint-Jacques.

Au printemps de cette année, un matin, une jeune fille et un vieillard s'arrêtèrent devant la porte de l'hospice.

La jeune fille portait des vêtements de deuil, qui dissimulaient si bien sa taille et ses grâces naturelles, qu'il eût été difficile de dire quel âge elle avait, si les beaux cheveux noirs qui tombaient sur cou, la fraîcheur de son visage, l'expression jeune et candide de son regard, n'eussent permis d'affirmer qu'elle touchait à l'épanouissement de ses vingt ans.

A quelle condition, à quel monde appartenait elle ? Encore une question à laquelle un simple examen de sa personne ne permettait pas de répondre.

Ses mains étaient gantées ; on ne pouvait voir si elles avaient la blancheur de l'oisiveté ou si elles portaient les marques d'un travail manuel.

Ce pouvait être aussi bien une pauvre ouvrière orpheline qu'une riche héritière. Les vêtements de deuil que portent les femmes, créent l'égalité devant la douleur.

Nous avons dit qu'un vieillard accompagnait cette jeune fille. Il était grand, d'aspect vigoureux quoique maigre.

Ses traits ridés et parcheminés, traversés par une épaisse moustache blanche, révélaient en même temps qu'une nature martiale une grande bonté.

Son costume différait essentiellement de celui de sa compagne ; car il était vêtu ainsi qu'un paysan, veste et pantalon de gros drap bleu et chapeau de feutre noir.

Nos deux personnages étaient probablement venus à pied, dans la rue Saint-Jacques, d'un quartier lointain. A la démarche du vieillard, on devinait qu'il commençait à trouver la course longue.

Aussi, c'est avec une satisfaction non dissimulée qu'il entendit la jeune fille lui dire en s'arrêtant devant la porte de l'hospice :

—Nous voici arrivés, vous allez pouvoir vous reposer.

Au premier coup de sonnette, la porte s'ouvrit, la jeune fille entra ; le vieillard la suivit.

—Que désirez vous, mademoiselle, demanda la tourière.

—Parler à la sœur Saint-Vincent. Je me nomme Sidonie Gendrin ; j'arrive de Valliguères, le village où elle est née, et j'apporte pour elle une lettre de sa tante que je voudrais lui remettre.

—Sœur Saint Vincent est dehors depuis plusieurs heures, répondit la tourière: elle va bientôt rentrer.

—Je l'attendrai, si vous me le permettez.

Pour toute réponse, la tourière désigna à Sidonie et à Courbelot, une petite pièce qui servait de parloir, en leur faisant signe d'y entrer.

Ils s'assirent l'un et l'autre afin d'attendre le retour de Sœur Saint-Vincent.

Par suite de quelles circonstances, notre petite amie Sidonie se trouvait-elle avec son père adoptif Courbelot, dans le parloir des Petites-Sœurs des Pauvres, trois années après le jour où elle avait écrit à M. Guillaume Breslier, son oncle, une lettre restée sans réponse et dont on n'a pas perdu le souvenir.

C'est ce qu'il faut expliquer avant de poursuivre notre récit.

La marquise de la Breslaye, que nous avons montrée si cruellement atteinte par l'ingratitude et la fuite de son fils, n'avait pas longtemps survécu à ses douloureuses épreuves.

Un an environ après le départ d'André elle mourut subitement de la rupture d'un anévrisme sans avoir même le temps d'adresser une seule parole à Sidonie qui se trouvait auprès d'elle.

Cette mort inattendue ne fut pas seulement pour la jeune fille un inconsolable chagrin, ce fut aussi un changement absolu dans ses conditions d'existence, changement qui l'obligea à prendre des résolutions promptes et énergiques pour en atténuer les effets.

La marquise, à diverses reprises, avait manifesté la volonté de créer, par son testament, au profit de sa fille adoptive, des ressources qui fussent à l'abri des exigences d'André.

Malheureusement, elle redoutait la mort et n'aimait pas à en entendre parler.

Elle recula de jour en jour devant l'exécution de son projet, et quand sa dernière heure sonna il n'était pas réalisé.

L'absence d'un testament était tout au profit d'André et le faisait seul héritier de sa mère. L'éloignement et l'impossibilité de lui annoncer le malheur qui venait de le frapper, puisqu'on ne savait en quel pays il résidait, mirent M. Cailloures, en sa qualité de conseil judiciaire, dans la nécessité de préserver l'héritage de toute atteinte ou dégradation.

Mais son pouvoir ne lui donnait pas le droit de se montrer généreux aux dépens d'André et au profit de Sidonie, même pour réparer l'inconcevable oubli de la marquise.

Sidonie se trouvait donc sans ressources. Elle passait d'un état où rien ne lui manquait à une situation nouvelle hérissée de périls ; elle échangeait la vie heureuse et douce qu'elle devait à la tendresse de sa mère adoptive contre un sort livré au hasard.

Elle ne s'alarma pas outre mesure de ces difficultés inattendues. Après avoir donné des larmes à la mémoire de la marquise, elle songea non seulement à assurer sa propre existence et celle des Courbelot, mais encore à exécuter le projet qu'elle avait formé après la fuite d'André, afin d'essayer de sauver quelques débris de la fortune qui était tombée aux mains de M. Guillaume Breslier.

Ce fut d'après les avis de M. Cailloures qu'elle se guida au milieu de ces circonstances difficiles. Le notaire n'osait l'engager à se rendre à Paris. Il n'avait le loisir de l'y accompagner ni d'y rester avec elle. Il redoutait les périls auxquels une jeune fille seule y serait exposée.

D'un autre côté Sidonie avait charge d'âmes. Sauf quelques centaines de francs de revenu, les vieux Courbelot, hors d'état de travailler, ne possédaient d'autres ressousce que celle qui leur venait de sa main.

Il semblait donc indispensable qu'en allant se fixer à Paris, Sidonie s'y rendit avec eux. Ces obstacles retardèrent son voyage ; elle vécut encore pendant plus d'une année au château où M. Cailloures l'avait déléguée pour veiller sur le château et y résider.

Mais deux événements graves succédant à la mort de la marquise, hâtèrent l'exécution des projets de Sidonie.

Le premier fut la mort de Brigitte Courbelot : la pauvre femme succomba à la maladie dont elle souffrait depuis plusieurs années. Si, en s'éteignant, elle mit dans la vie de l'orpheline une douleur nouvelle, il faut dire aussi qu'elle l'affranchit d'une lourde charge et lui rendit sa liberté.

Le second événement fut la soudaineté brutale avec laquelle M. Breslier, devenu l'unique créancier d'André, exigea le remboursement de sa créance, comme s'il eût voulu profiter de l'absence de l'héritier pour se montrer plus rigoureux envers ceux qui étaient chargés d'administrer la succession jusqu'à son retour.

Les droits que la loi confère au conseil judiciaire, en l'absence du prodigue, n'étaientpas suffisants pour que M. Cailloures pût résister efficacement aux impérieuses exigences du créancier.

Ce dernier avait obtenu contre André une série de jugements par défaut ; l'heure approchait où M. Cailloures deviendrait impuissant à s'opposer à l'exécution dees jugements et à empêcher la vente des biens qui formaient la succession de Mme de la Breslaye.

Il fallait donc aviser.

C'est alors que Sidonie se décida à partir pour Paris.

Elle fut poussée à cette décision par deux motifs. Elle espérait que ce voyage sauverait André d'une ruine complète, en mettant la succession de sa mère à l'abri des convoitises de M. Guillaume Breslier ?

Elle espérait aussi qu'il lui fournirait des moyens d'existence, qu'elle était tenue de se procurer, puis la généreuse protection de la marquise lui était tout à coup retirée par la mort.

A ce moment commençait à naître dans son âme où brûlait une ardente foi, une vocation qui la conduisait doucement à la vie réligieuse, non à celle où les jours se passent au fond d'un cloître de toutes parts fermé au monde, mais à celles où les bonnes œuvres, les soins donnés aux orphelins, l'instruction délivrée aux enfants, sollicitude distribuée aux vieillards, remplacent la prière et la contemplation !

Si, à cette heure, Sidonie eût été libre d'agir à son gré, nul doute qu'elle eût revêtu l'habit religieux et sollicité des saintes femmes parmi lesquelles elle avait grandi, la faveur de participer à leurs travaux et de prendre part à leurs sacrifices.

Mais elle ne se considérait pas comme dégagée de toute obligation envers ceux qui l'aimaient.

Courbelot avait à son dévouement des droits imprescriptibles. Elle se regardait à l'égal de sa fille et était résolue à le traiter ainsi qu'on traite son père. C'est pour ces causes qu'elle ne couvrit pas son front, des coiffes blanches des sœurs grises et ne se revêtit pas de leur robe de bure.

Avant de céder aux voix mystérieuses qui lui parlait de Dieu et des pauvres, des joies céleste que verse la charité à ceux qui s'y dévouent, elle voulut vaincre les périls qui menaçaient André de la Breslaye et entourer de calme et de paix la vieillesse de Courbelot.

En apprenant qu'elle nourrissait le dessein de se rendre à Paris, son père adoptif déclara qu'il ne consentiaait pas qu'elle y allât et y vécût seule, sans secours et sans amis ; qu'il entendait l'y suivre et y demeurer auprès d'elle.

Résolue à partir, Sidonie arrêta définitivement ses plans.

M. Cailloures lui ouvrit sa bourse. N'allait-t-elle pas travailler pour André ? La jeune fille n'y voulut puiser qu'à titre provisoire et avec discrétion.

Elle entendait se mettre au travail, dès son arrivée à Paris, et ne devoir qu'à soi-même son pain et celui de Courbelot.

Cependant la nouvelle de son départ causait dans tout le village autant de surprise que de douleur.

—Notre amie va nous quitter ! disaient en pleurant les enfants, dont la veille encore elle consentait à partager les jeux. Que deviendrons-nous sans elle ?

—Nous allons perdre notre chère demoiselle ! ajoutaient les vieillards infirmes accoutumés à ses tendres soins.

C'était, parmi cette population un véritable désespoir.

Mais elle se bouchait les oreilles pour ne pas entendre ; elle affermissait son cœur afin de ne pas le laisser s'attendrir au spectacle des larmes de tous ceux qui la chérissaient.

Parmi ceux-là, se trouvait la supérieure de l'asile fondé par la marquise de la Breslaye, vénérable religieuse qu'on désignait sous le nom de sœur Sainte-Agathe.

Sidonie s'étant élevée sous ses yeux, elle l'aimait tendrement, autant pour ce passé déjà lointain que pour ses vertus.

Sœur Saint-Agathe ne voulut pas laisser partir Sidonie sans lui accorder une preuve de sa tendresse et de sa sollicitude.

Cette preuve fut donnée par l'humble fille de Saint-Vincent de-Paul à son élève sous la forme d'une lettre adressée par par elle à sa nièce, qui faisait l'éloge de sa grâce et de sa piété en des termes qui devaient émouvoir sa nièce.

Elle la suppliait de veiller sur cette jeune fille innocente et candide, d'empêcher qu'elle ne devint la victime de ce vaste Paris, où le vice s'étale impudemment et où la vertu reste le plus souvent modeste et cachée.

Un soir de printemps, Sidonie et Courbelot quittèrent Valligùères pour entreprendre leur voyage. La population tout entière les accompagna jusqu'aux limites de la commune.

En cet endroit, ils reçurent une dernière fois les adieux des braves gens accourus pour faire cortége à Sidonie ; puis, la voiture qui devait la conduire à Avignon où ils avaient résolu de prendre le chemin de fer, les emporta rapidement loin du pays où ils laissaient une part d'eux-mêmes.

Pendant la durée de ce long trajet, Sidonie parla peu.

Elle était fixe devantsoi, comme si elle eût voulu déchirer les voiles qui lui dérobaient l'avenir, et embrasser d'un regard les périls qu'elle allait rencontrer sur son chemin, elle méditait.

Le train qui l'emportait vers Paris brûlait la route, franchissait les fleuves, percait les montagnes, traversait les vallées, dévorait l'espace, sans que sa curiosité pût s'aiguiser et s'exciter à la contemplation des paysages nouveaux.

Elle était entièrement concentrée en elle-même, sérieuse et grave, marchant à ce qu'elle appelait le devoir, sans forfanterie comme sans faiblesse.

En arrivant à Paris, elle descendit dans un modeste hôtel du Marais que lui avait désigné une vieille femme rencontrée en route.

Là, on ne parut pas peu surpris de voir quel étrange compagnon suivait cette belle jeune fille dont la tenue et les manières attestaient une éducation parfaite.

On prit Courbelot pour son domestique un domestique de campagne, et, quand on l'entendit elle-même lui adresser la parole ainsi qu'une fille à son père on eut l'air de pressentir un mystère, et on se montra curieux de le pénétrer.

Fort heureusement, Sidonie ne fut pas longtemps persécutée par cette curiosité déplacée, et au bout de quelques heures, personne ne s'occupa ni d'elle ni de Courbelot.

Le lendemain de leur arrivée, après qu'ils eurent goûté les douceurs d'un long et calme repos, ils décidèrent de se rendre à l'établissement des Petites Sœurs des Pauvres.

Sidonie avait hâte de remettre à son adresse la lettre de recommandation dont elle était nantie. Elle était également résolue à ne pas se présenter chez son oncle Breslier avant d'avoir pris conseil des bonnes religieuses auxquelles elle était recommandée.

Ils se mirent en route dès le matin. Après avoir marché pendant une heure, ils arrivèrent à la maison de la rue Saint Jacques où, si l'on s'en souvient, nous les avons laissés dans le parloir.

Ils étaient assis l'un et l'autre devant une croisée, entr'ouverte qui donnait sur une cour étroite, sans arbres, sans horizon, où cependant se promenaient quelques vieillards à la physionomie heureuse et placide.

—Ces bons vieux seraient au comble du bonheur, dit tout à coup Courbelot, s'ils avaient un parc, des feuillages, une vallée devant eux, le Gardon au fond. Mais ici, dans ce puits où le soleil rend rarement visite, ils ne sauraient se plaire.

—Vous vous trompez, je crois, mon père, répondit Sidonie. La maison est pauvre, elle est triste : et je jurerais cependant qu'il y sont joyeux. Le dévouement des bonnes Sœurs leur en a rendu le séjour facile ; ils y resteront, sans se plaindre, jusqu'au jour où les ressources de la communauté lui permettront d'élire domicile en un endroit plus propice et d'accroître le nombre de ses pensionnaires.

—C'est possible, fit Courbelot, à demi convaincu.

—Oh ! murmura Sidonie, dans une sorte d'invocation extatique, quelle sereine existence ce doit être de vivre sous ce toit béni, et d'y prodiguer à ceux qui habitent un dévouement sans limite et sans lassé !

—Voilà tes idées de couvent qui te reprennent encore ma fille, lui dit Courbelot. Au reste, s'il te convient d'embrasser la vie religieuse, ce n'est pas moi qui essayerai de t'en détourner. Mais alors cherche une maison dans le genre de celle-ci,— celle-ci même si tu veux,—où je puisse être admis comme pensionnaire, afin de rester toujours dans ton ombre et de ne pas cesser de recevoir tes soins.

Sidonie baissa le front, renta un moment pensif méditant peut être les paroles de Courbelot.

Puis elle dit d'un accent triste :

—Quelle que soit ma vocation, son heure n'est pas venue. Trop de devoirs m'appellent hors d'ici et me condamnent à vivre encore dans le monde, afin d'y secourir ceux qui sollicitent mon intervention directe dans leurs affaires. Je ne déserterai pas la tâche que je me suis imposée, et je ne songerai à me donner à Dieu que lorsque je l'aurai accomplie. Ainsi donc, mon père, soyez sans inquiétude. Je ne cesserai pas de vivre à vos côtés.

Comme elle venait de prononcer ces paroles, la porte s'ouvrit et la sœur Saint Vincent entra.

Elle était encore jeune, vigoureuse: on devinait active et bonne.

En dépit d'une santé un peu exubérante qui le colorait de fortes rougeurs, son visage révélait la noblesse d'âme, le dévouement incessant d'un cœur qui n'en avait plus à compter les preuves qu'il en donne, et en même temps une sérénité qui se communiquait à ceux à qui elle parlait, et qu'on pouvait considérer comme la récompense qu'avait méritée une existence consacrée tout entière aux pauvres.

—Je suis bien désolée de vous avoir fait attendre, mademoiselle. Mais j'étais en journée chez mes clients du faubourg Saine Germain, et ce sont les plus nombreux. J'entends par clients, ajouta-t-elle avec un bon sourire en voyant le visage de Sidonie lui adresser une question, ceux qui tous les jours nous viennent en aide. Ce sont nos clients riches ; les autres, ceux que nous secourons, sont nos clients pauvres.

—Ces tournées, faut-il les renouveler souvent ? demanda Sidonie.

—Tous les matins. Nous vivons au jour le jour ici, sans d'autres économies que celles que nous avons pu réaliser la veille, sans d'autres secours que ceux qui nous sont fournis quotidiennement par la charité publique. Il faut donc que chaque jour donne son produit.

—Le donne-t-il régulièrement, ma sœur ?

—Dieu a béni nos efforts, et nous avons le nécessaire ; mais j'ai connu des instants pleins d'angoisses. Tenez, il y a deux ans, nous nous sommes trouvées dénuées à ce point que nous ne savions à l'aide de quels procédés nous ferions, pour nos pensionnaires, le repas du soir. La caisse était vide et la tournée des sœurs avait été exceptionnellement infructueuse.

—A quel moyen avez-vous eu recours ?

—Nous avons prié, et nous n'avons perdu ni le courage, ni l'espoir. Vers trois heures, un pli chargé est arrivé par la poste à notre chère sœur supérieure : il contenait trois cents francs que nous envoyait un ami charitable et inconnu, le bon Dieu peut-être.

Sœur Saint-Vincent parlait de ces choses doucement, avec simplicité, un doux sourire aux lèvres, et Sidonie ne se laissait pas d'admirer la foi tranquille et l'ardeur du bien qui animaient d'un saint zèle cette noble fille toute fière de s'appeler la petite sœurs des pauvres.

—Mais je bavarde, mademoiselle, dit alors celle-ci, et je vous ai pas demandé le motif de votre visite. On m'a dit que vous arriviez de mon pays.

—Oui, ma sœur, et je vous apporte une lettre de votre tante, sœur Sainte Agathe. La voici.

—Oh ! donnez vite, s'écria sœur Saint-Vincent qui, par un geste d'enfant joyeux, prit le pli, l'ouvrit et le lut.

—Eh quoi ! dit-elle, vous êtes cette petite Sidonie Gendrin dont les parents périrent si tristement dans les Combes, il y a vingt ans ? J'abitais encore Valliguères et j'avais l'âge que vous avez aujourd'hui. J'ai gardé le souvenir de ce drame, et ce souvenir donne encore plus de prix à la recommandation que voilà. Ma tante me supplie de veiller sur vous, de vous aider de mes conseils. Tout le temps que nos pauvres vieillards me laissent est à vous. Que puis-je ? Dites vite.

Encouragée par cette affabilité où s'affirmait une sympathie sincère, Sidonie répondit :

—Pour vous exposer ce que je souhaite, ma sœur, il me faudrait vous entretenir assez longuement. Pouvez vous m'entendre ?

—Je suis libre maintenant et je vous écoute.

—Courbelot, pendant cet entretien, s'était endormi sur sa chaise et Sidonie put en toute confiance ouvrir son cœur à sa nouvelle amie.

Elle fit le récit de sa vie, exposa l'objet de son voyage, en traçant, au fur et à mesure que leur nom trouvait place sur ses lèvres, le portrait de ceux à qui elle s'était dévouée et se dévouait encore.

—Si vous m'avez bien comprise, ma sœur, dit-elle en terminant, vous savez maintenant ce que je désire. Je dois, d'une part trouver le chemin du cœur de M. Breslier y faire arriver les sentiments qui m'animent, le disposer à la pitié et obtenir de lui qu'il rende au marquis André de la Breslaye les biens qu'il lui a pris ; il faut, d'autre part, que par mon mon travail j'assure ma propre existence et celle de mon père Courbelot que voilà. Puis-je espérer que vous m'aiderez ?

Profondement remuée par ce qu'elle venait d'entendre, toute heureuse d'avoir trouvé dans l'âme de Sidonie une âme digne de la sienne, sœur Saint-Vincent répondit :

—Je suis toute prête à seconder vos efforts pour vous ouvrir la porte de M. Breslier et obtenir de lui ce que vous en attendez. Mais il faut réfléchir aux moyens d'enlever le succès ; nous en reparlerons, car de telles démarches veulent être faite à tête reposée. Le plus pressé, d'ailleurs, c'est d'assurer votre existence. Notre maison pourra, sur ce point, contribuer efficacement à alléger vos charges.

—Par quel moyen, ma sœur ?

—En nous chargeant de ce vieillard, répondit sœur Saint-Vincent, qui désigna Courbelot endormi, en l'admettant au nombre de nos pensionnaires.

—Oh ! c'est impossible, dit Sidonie. Peut-être le pauvre cher homme se trouverait-il plus heureux dans votre maison que dans la mienne et y jourait-il d'un plus grand bien-être. Mais il se figurera que je l'ai mis à l'hospice pour me dégager des obligations que me crée la reconnaissance ; il se croirait abandonné. Non, non, il doit vivre à mes côtés, dans ma maison, comme j'ai vécu dans la sienne, y recevoir mes soins, mes caresses. C'est pour lui que je vous ai demandé de m'aider à trouver des moyens d'existence.

Sœur Saint Vincent réfléchit un moment :

—Quel travail souhaiteriez-vous ? demanda-t-elle ensuite.

—Il me semble que je serais apte à faire l'éducation d'une jeune fille. Mais j'aimerais mieux une occupation qui me permettrait de rester dans ma maison, à côté de mon père Courbelot.

—Souhaiteriez-vous les travaux à l'aiguille ?

—Assurément ; la broderie, par exemple.

—Soyez donc tranquille, ma chère demoiselle, nous vous trouverons ce que vous cherchez.

—Ce n'est pas tout ma sœur.

—Quoi encore ?

—Il faut que j'aie un logement. Pouvez-vous me conseiller sur ce point ?

—Venez habiter notre quartier, notre rue, si c'est possible. Plus vous viendrez près de nous, mieux cela vaudra.

—Oh ! je ne demande pas mieux.

Il n'y a pas lieu de poursuivre le récit de cet entretien.

Sœur Saint Vincent habitait Paris depuis plusieurs années. Dans l'accomplissement des pieux devoirs de son apostolat, elle avait acquis l'expérience des affaires et la reconnaissance pratique de la vie.

Les renseignements qu'elle donna furent précieux pour Sidonie.

UN NOUVEAU LIVRE

L'honorable L. R. Masson vient de publier la deuxième série de lettres et récits de voyages sur " Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest." Comme le premier volume, celui-ci est rempli de documents inédits de la plus haute valeur. M. Masson a le mérite de poser là les premières bases qui serviront à l'histoire de notre " Far West" qui sera, dans un avenir non éloigné, la partie la plus importante du Canada.

Cette série comprend les notes autographiques de John McDonald—1791-1816 ; les lettres de Georges Keith à l'honorable R. McKenzie—1807-1817 ; des légendes se rapportant au département de la rivière Mackenzie et du " Lac d'Ours " ; un récit de John Johnston, traiteur—1792-1807 ; la description par Samuel H. Wilcoke des circonstances qui ont accompagné la mort de Benjamin Frobiser ; une esquisse des mœurs des habitants des bords du Nepigon, par Duncan Cameron—1804-05.

Aussi l'histoire des Sauteux par Peter Grant—1804 ; des extraits du journal de M. James McKenzie, sur le département d'Athabaska—1799 ; enfin des récits de voyages en 1808, par le même.

Enfin, *the last but not the least*, nous trouvons dans ce livre fait avec tant de soin, les actes constitutifs de la compagnie du Nord-Ouest, de 1792 à 1804.

Nos remerciements à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire.

LE PARRICIDE DE PONTOISE

Une mere étranglee par son fils

Le 21 mai dernier, une vieille paysanne d'Emeibly, près Pontoise, la veuve Levert, âgée de soixante-douze ans, était trouvée pendue à un chêne, à quelque distance de sa maison.

On crut tout d'abord à un suicide. Mais la langue ne sortait pas, comme il arrive à tous les pendus : la corde n'avait laissé aucun sillon marqué sur le cou, ce qui indiquait que le nœud coulant n'avait été serré que pour la forme; enfin, l'empreinte très distincte de plusieurs doigts sur les chairs démontrait, qu'avant d'être pendue, la veuve Levert avait été étranglée. Le suicide n'était qu'une mise en scène macabre destinée à masquer un assassinat.

Le crime n'avait pas dû être commis sur place. La trace d'une roue unique relevée sur le sol, auprès du cadavre, indiquait qu'on avait dû le transporter en brouette jusqu'à la forôt. De plus, l'assassin avait perdu en route un des chaussons de la vieille fermière, qui fut retrouvé un demi-kilomètre de là.

Les soupçons se portèrent sur le fils de la victime, Henri Levert. L'année précédente, la veuve Levert avait abandonné moyennant une rente viagère, tout son bien à ses enfants. La rente, Levert fils ne lui paya jamais. Paresseux et indolent, il laissait les terres en friche et se refusait même à acquitter les impôts.

De là des scènes continuelles, des coups et une véritable séquestration pour lesquels Levert fut condamné à deux reprises par le tribunal correctionnel de Versailles.

Les débats établissent que ce fils dénaturé frappait sa mère à coups de pied, à coups de poing dans la figure, qu'il la cenait enfermée derrière des portes solidement verrouillées et assujetties au cadre avec du fil de fer :

—Il faudra que je la tue ! répétait-il à tout instant.

Le gendarme chargé de l'enquête à cette époque mettait très justement le parquet en éveil : " Certainement, il arrivera pis un jour où l'autre ", écrivait-il dans son rapport.

Il ne se trompait malheureusement pas. Levert fils devait finir par étrangler sa mère, pour échapper à ses reproches.

Le crime fut commis dans la soirée du 17 mai.

A l'audience de la cour d'assises de Seine-et-Oise, le président raconte la découverte du cadavre dans le bois de La Cavée, il démontre que la pauvre vieille n'avait pu se pendre elle-même. D'ailleurs on a trouvé sur sa table le dîner qu'elle avait préparé pour le soir, ce qui prouve qu'elle avait l'intention de vivre. Le président ajoute :

—L'auteur du crime, ce ne peut être que vous. Vous n'aviez pas parlé de la disparition de votre mère. Apres avoir nié tout d'abord, vous vous êtes décidé à faire des aveux. Répétez-les devant messieurs les jurés.

R. J'ai eu une discussion avec ma mère dans le terrain qui est derrière la maison. Elle avait une binette à la main et elle me la lança sur la figure. Je m'en suis allé pour ne pas commettre un malheur.

D. Ensuite ?

R. Ensuite, la colère m'a remonté à la gorge. J'ai vu une corde qui se trouvait dans une voiture ; je suis revenu auprès d'elle, je me suis approché sans bruit ; je lui ai passé la corde autour du cou.. j'ai tiré violemment.. et ça y était. (Mouvement.)

D. Ensuite vous avez transporté le cadavre dans le bois de La Cavée ?

R. Oui, monsieur.

D. Dites à messieurs les jurés ce qui s'est passé.

R. J'ai d'abord laissé le cadavre sur place. Plus tard, je l'ai mis sur la brouette et je l'ai transporté à l'endroit où il a été retrouvé.

D. Comment avez-vous fait ?

R. J'ai placé la brouette sous la branche fourchue que j'avais choisie pour pendre ma mère : j'ai fait avec la corde un nœud coulant que j'ai passé autour du cou du cadavre, puis j'ai tiré. Voilà tout. (Vive émotion.)

D. Et ensuite ?

R. Ensuite, lorsque la vieille a été debout, j'ai enroulé la corde autour des branches et je l'ai fixée en faisant un nœud.

Tout était terminé à neuf heures. (Vive sensation.)

Le président.—L'accusation croit que vous avez étranglé votre mère avec les mains et que vous avez ensuite inventé la fable de la corde. Mais cela ne change rien à votre abominable forfait. Votre culpabilité reste tout entière.

On entend les témoins.

Le maréchal des logis Demongeot, de Pontoise, déclare que l'accusé n'a pas tressailli lorsqu'il l'a mis face à face avec le cadavre de celle qu'il avait tuée. Les docteurs Katz et Grimail, médecins à Pontoise, qui ont fait l'autopsie de la victime, le garde-champêtre Fontaine, qui a procédé aux premières constatations, démontrent par leurs explications qu'il n'est pas possible d'admettre un suicide.

D'autres témoins donnent des renseignements sur les relations existant entre Levert et sa mère. Cette dernière était hargneuse, d'un commerce peu agréable. Quant à l'accusé, il a toujours passé pour un esprit obtus.

Le procureur de la République requiert contre Levert la peine de mort.

L'avocat de l'accusé s'attache à établir la fortuité de la scène et l'absence de préméditation.

A cinq heures, le jury rapporte un verdict de culpabilité avec admission de circonstances atténuantes.

Levert est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Les détrousseurs de tramways

Un vol d'une audace presque incroyable a été commis vers neuf heures et demie du soir au coin des avenues Prospect et Howard, à Kansas City. Deux malfaiteurs masqués et armés de revolvers de gros calibre ont sauté sur la plateforme d'un tramway de Prospect avenue traîné par des mules, et ont menacé de mort le cocher, nommé Moberly, s'il s'avisait de pousser le moindre cri. Comme il n'y avait pas de voyageurs dans le tramway, les deux voleurs ont dépouillé Moberly de sa montre et du peu d'argent qu'il avait sur lui ; puis ils ont lancé les mules au galop, en les fouettant à tour de bras, et ils se sont sauvés en sautant sur la voie. La police de Kansas City recherche activement les auteurs de cet attentat ; mais il n'a pas encore été possible de retrouver leurs traces.

Explosion fatale

Un des hauts-fourneaux de la grande rcierie de Joliet (Illinois), connue sous le nom d'Illinois Steel Works a fait explosion pendant la nuit et une quantité énorme de métal en fusion a été projetée dans toutes les directions. Deux ouvriers ont été tués sur le coup et un troisième a été si affreusement brûlé qu'il est mort au bout d'une demi-heure de souffrances atroces. Plusieurs autres ouvriers ont été également blessés, dont un, au moins mortellement.

Un corps humain à vendre

Christian Laembert, un Allemand âgé de trente-quatre ans, s'est présenté au bureau du coroner à Philadelphie et lui a proposé de lui vendre son corps pour $75! Ce singulier visiteur a raconté qu'il demeurait dans une localité de la banlieue, qu'il était sans ouvrage depuis huit ou dix semaines, et que, se trouvant sans ressources, il était disposé à vendre son corps et à le livrer à brève échéance. Laembert a ajouté que ses parents étaient morts jeunes ; que, selon toute apparence, lui-même n'avait plus longtemps à vivre et qu'il s'inquiétait fort peu de ce qu'il deviendrait après sa mort. Le plus joli, c'est que Laembert était accompagné d'une femme de ses compatriotes, Kate Haebner, chez laquelle il demeure et prend pension, et qu'il n'a pas payée depuis quelque temps. Or, Mme Haebner paraissait désirer, dit-on, plus même que son pensionnaire, que celui-ci réussit à vendre son corps, et elle avait l'air navrée lorsque le coroner a refusé de l'acheter.

Un mariage à sensation

Lune de miel éclipsée

Vendredi dernier, la ville d'Ottawa a été le théâtre d'un drame que nos romanciers pourraient croquer sur le vif dans une prochaine nouvelle. M. Simard, un homme qui avait horreur de la vie de célibataire,—il y a des gens qui ont de ces horreurs-là,—voulait conquérir le titre d'époux, et demanda en mariage la fille de M. Morin. Celui-ci refusa net. Or le fiancé et la fiancée voulaient, qu'avaient à y voir le père ? M. Simard alla se marier devant le révérend J. J. Bogert, un *clergyman* indulgent.

Vendredi dernier, comme tout bon gendre doit le faire, il se présenta à la demeure du beau-père. Une visite de noce.

Le beau-père très froid prit lentement, mais sûrement sa revanche, le jeta par la fenêtre dans la rue, confina l'adorée dans une chambre où elle est séquestrée du reste de la civilisation. M. Simard dit qu'il se présentera chez le " beau-père malgré lui " et que s'il n'obtient pas son épouse, il prendra des procédures pour la faire remettre en liberté et l'obtenir.

Prendre des procédures pour se marier quand tant d'autres en prennent pour divorcer, c'est être excentrique à sa manière.

Un roi de la montagne

L'hon. John Costigan a reçu un superbe présent de Calgary, Territoires du Nord-Ouest : ce sont la tête et les cornes d'un mouton des montagnes montés sur bois dur, Ce mouton ne devait pas être de la plus tendre jeunesse, car ses cornes mesurent seize pouces à la racine. Elles sont parfaitement conservées. L'animal a été abattu l'automne dernier par la carabine de M. Jones L. Costigan, avocat, de Calgary. Il n'y a pas de doute que le présent a été apprécié comme il le mérite par un sportman aussi bien connu que M. Costigan, de même que l'amour et la connaissance du sport se conservent chez ses descendants.

En promenade

On écrit de Hartford, au *Travailleur* de Worcester :

M. l'abbé Marchand, modérateur de l'Université Laval de Québec, a été pendant huit jours l'hôte de notre pasteur, le Rév. E. Roy. Il est parti pour Spencer où il séjournera quelques jours. On dit que M. Marchand aurait l'intention de consacrer son zèle et ses talents aux missions canadiennes des Etats-Unis. Ce serait une précieuse acquisition pour nous. Plusieurs curés ont déjà requis ses services. Nous ne saurions trop remercier nos frères de Québec de nous envoyer ainsi leurs prêtres les plus distingués, et nous espérons qu'ils ne s'arrêteront pas en si beau chemin.

Cette semaine, deux autres prêtres, M. H. Gouin, docteur en théologie et professeur titulaire à l'Université Laval, et M. A. Fiset, professeur au Petit Séminaire de Québec, sont en visite chez notre vénéré pasteur. Nous souhaitons la bienvenue à ces visiteurs distingués qui ont été les confrères et sont encore les amis intimes du Rév. M. Roy, et nous serions heureux de les voir eux aussi mettre leur talent au service de nos Canadiens émigrés.

Pigeons voyageurs

Mardi matin, M. G. W. Swett, gérant de l'hôtel Windsor, Montréal, a lâché deux pigeons voyageurs appartenant à un pigeonnier de Boston, avec un message à l'adresse de M. D. Irish, agent de la compagnie d'Express. Ces pigeons avaient été envoyés à M. Swett par M. Robertson de la compagnie Canadian Express.

Ces voyageurs aériens sont partis pour leur destination à 8.35 et sont arrivés à Boston mardi soir à six heures, ayant parcouru une distance de trois cent milles en moins ne neuf heures.

Le train express du Vermont Central qui est parti de Montréal à 8.30 mardi matin est arrivé à Boston à 7.30 p. m., c'est-à-dire une heure et demie après les pigeons voyageurs.

GRANDE

Exposition

DE L'EST DU

CANADA

SHERBROOKE, P. Q.

— DU —

1er au 5 Septembre 1890

OUVERTE A TOUT LE MONDE

$10,000 DE PRIX

Grande Exposition des Ressources Agricoles, Minérales et Industrielles du pays. Dépassant toutes les Expositions précédentes.

Les Directeurs sont déterminés à n'épargner nitemps, ni argent pour faire de cette SIXIEME EXPOSITION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION AGRICOLE DES CANTONS DE L'EST, la plus grande, la meilleure et la plus attrapante qui ait jamais eu lieu dans cette partie du Dominion.

Comme c'est la seule exposition importante dans cette province pour cette année, on s'attend avec raison que les entrées seront plus attrayantes qu'auparavant.

On a augmenté les primes, on a ajouté à la liste des prix de nouvelles classes et de nouvelles section, et un certain nombre de prix spéciaux.

Un Programme d'Amusements

propre à satisfaire les plus exigeants, sera exécuté. On s'est déjà assuré le suivant :

DE GRANDES

Ascensions en Ballon

— ET DE —

DESCENTES EN PARACHUTES

Se feront tous les jours par la gracieuse et entreprenante

DAME AERONAUTE

MLLE GRACE LEVERE

La première et la seule parachutiste du Do- Quand le ballon aura atteint la hauteur énorme de plus d'un mille et quart, elle se laissera glisser à terre en parachute,

KEENO DROME

DU CIRQUE DE CHIENS

EDMAN

Comprenant une troupe douze Chiens acteurs les plus renommés du monde dans des représentations et des tours de force les plus étonnants et les plus amusants. Ce sont les chiens domptés les plus merveilleux qui aient jamais été exhibés. Aussi

COURSES DE CHIENS

sur hyppodrome, chaque jour, entre les célèbres coureurs "Doe Skin" "Snapper Garrison," "Telegraph" et "Frankfort."

LE PROFESSEUR

GEO. E. HUTCHINSON

L'Habile et l'Elégant Bicycliste

Exécutera tous les jours quelques-uns de ses étonnants et entreprenants tours de force.

Les directeurs s'efforcent de s'assurer les services du "Little World Building," l'ingénieux et amusant

Ventriloque, James W. Bingham

— ET SA —

Troupe d'Artistes Magiciens

Gens Comiques du Monde des Merveilles



Courses sur l'Hyppodrome !

Le bureau a dépensé une grande somme d'argent pour les courses sur l'hippodrome, et promet de donner satisfaction pour cette saison. Les propriétaires de chevaux peuvent être certains que la piste sera aussi propice que tout autre du Dominion.

Voici la liste des courses :	Bourse
No 1. Courses des Cultivateurs	$50.00
" 2. Poulains de 4 ans	100.00
" 3. Classe de 3 minutes	125.00
" 4. Courses au trot des cultivateurs	50.00
" 5. Classe de deux-quarante	150.00
" 6. Courses (Poids pour l'âge)	125.00
" 7. Courses à plat (poids Weiter)	125.00
" 8. Courses au trot ouvertes à tous	200.00

Nos 3, 5 et 8 ouvertes aux trotteurs et aux chevaux qui vont l'amble.

GRAND TOURNOI A LA CROSSE

Entre les meilleurs clubs du Canada, entre autres, les célebres

Clubs des Sauvages de St-Regis, les Champions Indian Lacrosse Players du Dominion

apparaitront sur le terrain avec leurs plumages et tatoués en guerriers,

On offrira de nouvelles attractions tous le jours. On fait des efforts pour avoir des courses romaines et en chariots, etc.

Des corps de musique seront sur les lieux tous les jours.

Les entrées pour le bétail seront fermées au 25 août, et de tous les autres départements au 27 août.

Prix spéciaux à bon marché et d'excursions sur tous les chemins de fer pour les passagers et les articles exposés.

☞ **Voir les listes des prix et les programmes.**

Pour amples détails s'adresser à

JAS. R. WOODWARD, Président. H. R. FRASER, Sec.-Trés.

22 août 1890 —

AMERIQUE DU SUD

On redoute une nouvelle révolte

Buenos Ayres, 21. — Les troupes de cette ville ont été tenues sous les armes durant toute la nuit d'hier, le gouvernement appréhendant une nouvelle révolution et cela par suite de la démission d'un certain nombre d'officiers ayant pris part à la dernière révolution. Le gouverneur de Cordova a résigné et la banque Provinciale est fermée.

Le sang, c'est la vie

Et de sa pureté dépend la santé générale. Personne n'est exempt de danger et les neuf dixièmes de l'humanité souffrent actuellement d'une manière ou d'une autre de l'impureté du sang. Aucun remède n'a autant de valeur curatrice que le *Vin au Quinquina* du Dr Ed. Morin pour le sang, le meilleur des toniques et des purificateurs du sang. Vendu dans toutes les pharmacies.

Consomption guérie

Un vieux médecin retiré ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaitre aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal.

W. A. NOYES, 820 *Powers' Block, Rochester, N. Y.*

DECES

MERCIER. — A Ste Edwidge de Clifton, le 8 courant, à l'âge de 63 ans, Jos. Mercier. Les funérailles ont eu lieu le 11 du courant dans cette paroisse.

CHEVALIER. — Mercredi, le 13 du mois courant, est décédée au Cap Santé, Mademoiselle Céline Chevalier, institutrice, à l'âge de 22 ans et 8 mois.

SAVARY. — Le 17 août, à l'âge de 70 ans, Dame Adélaïde Philbert, épouse de sieur Ed. Savary.

GOUÉDARD. — A Hedleyville, St. Roch nord, ce matin est décédé à l'âge de 34 ans, Pierre Gouédard, natif du Bourg de Plaine-Haute canton de Quntin, Côte du Nord, France.

POITRAS. — A St. Ambroise de la Jeune Lorette, Sieur Joseph Poitras, époux de Dame Marie Savard, décédé à l'âge de 76 ans, après une longue maladie soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien.

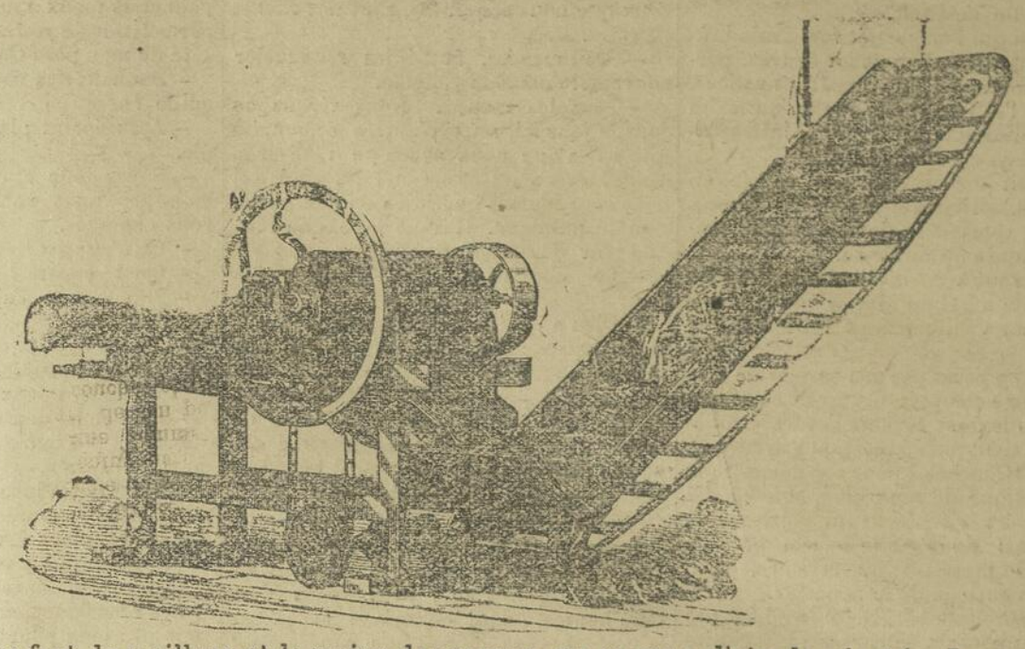
ROY DIT DESJARDINS. — En cette ville le 21 du courant, à l'âge de 71 ans et 6 mois, Dame Emérence Houde, épouse de feu Sieur Antoine Roy dit Desjardins.

HOOPER. — Le 20 courant, à sa résidence 26½ rue Ceuillard, Sieur Jonathan Hooper, à l'âge de 64 ans et 4 mois.

"BOSS" COUPE FOURRAGE "BOSS"

N'achetez pas avant d'avoir vu le BOSS et l'avoir examiné

Chez tous les Agents locaux. Ecrivez pour circulaire et traité sur l'Ensilage



Le plus fort, le meilleur et le moins dangereux, vu sa roue d'air de sûreté. Les ventes l'année dernière ont été très considérables et tous l'apprécient, le plus avantageux parce qu'il est muni d'un levier pour arrêter les couteaux même quand le tout est en vitesse, cela en cas d'accident.

EN VENTE CHEZ LATIMER & LEGARÉ,

No. 177 RUE ST-PAUL, QUEBEC.

Le commerce de cadavres

Un gros scandale a été causé à Chicago par la découverte que les corps des pauvres enterrés dans le cimetière de l'hospice du comté étaient exhumés secrètement et vendus à des médecins ou à des étudiants en médecine.

Une enquête a été ouverte par le directeur de l'hospice, le Dr Smythe, et il a été constaté que six cadavres pour le moins avaient été volés récemment et vendus à raison de $25 chacun. Le fossoyeur est tellement compromis qu'il a déjà été révoqué.

On dit même que plusieurs employés de l'hospice sont impliqués dans cette vilaine affaire et qu'il est question de les poursuivre avec le fossoyeur. Il paraît que l'on connaît également les noms de quelques-uns des médecins et des étudiants qui ont acheté les corps récemment volés.

L'enquête se poursuit et l'on a tout lieu de croire que le commerce des cadavres se pratiquait à l'hospice depuis plusieurs années.

Accident de chemin de fer

Un grave accident de chemin de fer a eu lieu à Barela, à douze milles environ au sud de Trinidad (Colorado), sur la ligne pe l'Union Pacific.

Un train avait été envoyé de Trinidad à Barela avec de nombreux ouvriers pour réparer, près de cette dernière localité, un pont qui avait été partiellement détruit à la suite des trombes d'eau qui se sont abattues ces jours derniers sur la région. On ne connaît pas encore exactement les détails de l'accident, mais on a tout lieu de croire que le train, pour une cause ou pour une autre, ne s'étant pas arrêté à temps, a été précipité dans la rivière. Ce qui paraît certain, c'est que sept personnes ont été tuées sur le coup et quatorze autres plus ou moins grièvement blessées.

Dès que la nouvelle a été connue à Trinidad, un train de secours dans lequel ont pris place tous les médecins et chirurgiens de la ville, a été expédié sur le lieu de l'accident.

Meurtre et suicide

Un jeune homme du nom d'Edward Hake, appartenant à l'une des plus riches familles de Saint-Louis, a mortellement blessé sa femme à coups de revolver et s'est ensuite tiré une balle dans la région du cœur.

Ce drame a causé une grande sensation à Saint-Louis, où le jeune Hake avait déjà beaucoup fait parler de lui, il y a quelques semaines, en s'enfuyant de la ville après avoir pris une somme de $4,600 dans le coffre-fort de son père. Mme Hake était encore couchée et probablement endormie lorsque son mari a tiré sur elle. Ils ont été transportés à l'hôpital, et Mme Hake y est morte au bout de quelques heures. Le jeune Hake lui-même était à toute extrémité aux derniers avis.

Il semble qu'Edward Hake se soit marié contre le gré de ses parents. En effet, pendant qu'on le transportait à l'hôpital, il a déclaré que son père n'avait renoncé à le poursuivre pour le vol de $4,600 qu'à condition expresse qu'il intenterait une action en divorce à sa femme. "Ce procès, a ajouté Edward, je l'ai commencé ; mais j'aimais tellement ma femme que j'ai préféré la tuer et me tuer ensuite que de me séparer d'elle."

PHOSPHATINE FALIERES. Aliment des Enfants



DIX LIVRES EN Deux Semaines QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Comme Régénérateur des Chairs il n'y a pas de doute que par l'

EMULSION SCOTT

d'Huile de Foie de Morue

Aux HYPOPHOSPHITES de CHAUX et de SOUDE

Beaucoup de Malades ont gagné une livre par jour. Elle guérit LA PHTISIE, les Affections Scrofuleuses, Bronchites, Toux, Refroidissements et toutes les Maladies Tuberculeuses. Aussi agréable que du lait.

Préparée par SCOTT & BOWNE, Belleville

Le plus riche Chinois

Une des illustrations de la Chine, Howqua, le plus riche marchand de thé de tout le Céleste empire, vient de mourir à Canton.

Sa fortune s'élevait à 144 millions de dollars, Son palais, entouré de jardins à perte de vue, est une des merveilles de l'Extrême-Orient ; il est rempli de présents du plus haut prix dont le gouvernement anglais avait comblé Howqua.

Graines fraiches !

Les cultivateurs et les marchands de la campagne pourront se procurer chez W Brunet & Cie, St Roch, des graines les plus fraîches, et aux plus bas prix. Graines garanties. N'oubliez pas l'adresse : W. Brunet et Cie, St Roch, Québec.

Grave accident de chemin de fer

Un terrible accident, dans lequel plusieurs personnes ont été tuées ou blessées, s'est produit vers une heure de l'après-midi, sur la ligne de l'Old Colony Railroad, près de Quincy (Massachusetts).

Un train express, à destination de Boston et se composant de quatre ou cinq wagons littéralement bondés de voyageurs, a déraillé, par suite, croit-on, de la rupture d'un rail. Il s'en est suivi une scène épouvantable. La locomotive et les premiers wagons ont été renversés sans dessus dessous, et la violence du choc a été telle que le dernier wagon, dans lequel se trouvaient environ soixante-quinze voyageurs, est allé s'abîmer sur la locomotive même. Le chauffeur avait été tué sur le coup et le mécanicien mortellement blessé.

Par un de ces hasards inexplicables, les voyageurs qui se trouvaient dans les premiers wagons n'ont éprouvé que des contusions et des écorchures plus ou moins graves ; mais ceux qui étaient dans le dernier ont tous failli périr asphyxiés ou brûlés vifs. Le wagon n'était pas plus tôt tombé sur la locomotive qu'il était envahi par la vapeur s'échappant de la chaudière, et plusieurs voyageurs ont été ainsi suffoqués, tandis que d'autres ont été si grièvement brûlés que leurs chairs se détachaient de leurs membres lorsqu'on est parvenu à les dégager. Pour comble de malheur, les charbons du foyer de la locomotive ont mis ensuite le feu à ce même wagon dans lequel tant de personnes se trouvaient enfermées comme dans une étuve.

Cependant le sauvetage n'a pas tardé à être organisé par ceux des passagers qui se trouvaient dans les autres wagons, et par les pompiers et la plupart des habitants de Quincy accourus en toute hâte à la nouvelle de l'accident. Les flammes ont été promptement éteintes et l'on s'est mis à dégager les blessés et les mourants dont les cris et les gémissements étaient affreux à entendre. Les morts et les blessés ont été transportés dans les maisons du voisinage, puis à l'hôpital de Quincy qui s'est bientôt trouvé encombré. Un train spécial de secours, dans lequel avaient pris place de nombreux médecins et chirurgiens, est arrivé sur ces entefaites de Boston, et plusieurs blessés ont été également transportés dans cette dernière ville.

D'après une dépêche, le nombre des tués serait de plus de douze et celui des blessés de trente au moins.

L'immigration des mormons

Elizabeth Gee, une jeune Anglaise arrivée la semaine dernière à New-York, par le steamer *Wisconsin*, avec un convoi de néophytes mormons, a été renvoyée dans son pays par le même steamer.

Pendant la traversée de Queenstown à New-York, Elizabeth a fait la connaissance, à bord du *Wisconsin* de quelques femmes qui l'ont renseignée sur la vie qu'elle allait mener dans l'Utah, et, à son arrivée à New-York, elle a supplié les employés du bureau de l'immigration d'empêcher les missionnaires mormons qui l'accompagnaient de l'emmener plus loin. Bien que le père d'Elizabeth soit mormon depuis quatorze ans et qu'il soit établi à Salt Lake City, les employés du bureau de l'immigration ont fait droit à la demande de la jeune fille et l'ont renvoyée dans son pays natal [comme] nous venons de la dire.

On dit que pendant son séjour à New-York Elizabeth Gee a fait d'importantes révélations sur les moyens employés par les mormons pour attirer les émigrants dans l'Utah. Ces révélations seront transmises au gouvernement fédéral, et l'on croit que des mesures ne tarderont pas à être prises pour restreindre sinon interdire complètement l'immigration des néophytes mormons.

Tramways électriques

A sa dernière séance, le conseil de ville d'Ottawa a adopté le contrat passé avec la compagnie Howland pour la construction de tramways électriques. C'est une innovation que nous serions heureux de voir s'implanter dans Québec. Nos vieux chevaux à leur retraite, et le fluide attelé aux omnibus ! Voilà le progrès !

Collision sur le Delaware et Hudson

Trois personnes tuées

Le Delaware et Hudson qui devait arriver en gare de Montréal mardi soir à 10.25 n'est arrivé qu'à 1.10 ce matin.

Le train avait été retardé par une collision arrivée à Port Henry, entre deux convois de marchandises.

Le mécanicien, le chauffeur et un des serre-freins ont été tués. Nous n'avons pu nous procurer le nom des victimes.